



DOCOB du SIC FR2200388 Bocage du Franc-Bertin



Version définitive
décembre 2009

Maître d'ouvrage

**Communauté de Communes des Portes de la
Thiérache**
320 Rue des Verseaux
02 360 ROZOY SUR SERRE

Tél. : 03 23 98 04 54
Fax. : 03 23 98 87 67

Opérateur

Chambre d'Agriculture de l'Aisne
1 Rue René Blondelle
02007 LAON Cedex

Tél. : 03.23.22.51.01
Fax : 03.23.22.50.45

SOMMAIRE

Préambule	3
I – Présentation générale du site	6
1.1. Désignation et situation géographique	6
1.2. Division administrative	6
1.3. Statut foncier	6
1.3.1. Réunion d'information des propriétaires	7
1.3.2. Inquiétudes des propriétaires face à Natura 2000	7
1.4. Identité du site	7
1.4.1. Historique	7
1.4.2. Identité écologique	8
1.4.3. Géologie	8
1.4.4. Relief	9
1.4.5. Influences climatiques	9
1.4.6. Les sols	10
1.4.7. Hydro géographie	10
1.4.7.1. Les étangs	11
1.4.7.2. Les rus	11
1.4.7.3. Les mares	14
II – Inventaire biologique et analyse de la sensibilité du patrimoine naturel	15
2.1. Description sommaire du site	15
2.2. Habitats de la directive "Habitats"	16
2.2.1. introduction et définitions	16
2.2.2. habitats de la Directive	16
2.2.2.1. écologie	16
2.2.2.2. dynamique et évolution actuelle	16
2.2.2.3. évaluation globale	16
2.2.2.4. critères utilisés	16
2.2.2.5. synthèse de l'état de conservation	18
2.2.3. récapitulatif de l'évaluation globale des habitats	19
2.3. Les habitats hors de la directive	20
2.3.1. Les autres habitats prairiaux	20
2.3.2. Les boisements	21
2.3.2.1. Les bois	21
2.3.2.2. Les haies	21
2.3.2.3. La peupleraie	22
2.3.3. Possibilités de restauration des habitats hors directive	22
2.4. Les espèces de la Directives "Habitats »	22

III – Présentation des pratiques actuelles	24
3.1. Agriculture	24
3.1.1. Système des exploitations concernées par le parcellaire du Franc-Bertin	24
3.1.1.1. Engagements dans des contrats environnementaux	25
3.1.1.2. approche sociologique	25
3.1.2. L'exploitation des prairies	26
3.1.2.1. Mode d'exploitation	26
3.1.2.2. Fertilisation	27
3.1.2.3. Traitements phytosanitaires	29
3.1.3. Les points d'abreuvement	30
3.1.3.1. L'utilisation des rus	30
3.1.3.2. L'utilisation des mares	31
3.1.4. Les drainages	34
3.2. Les boisements	35
3.2.1. L'utilisation des haies	35
3.2.2. L'utilisation des bois	36
3.3. La chasse	37
3.3.1. Gestion du territoire de chasse sur le site	37
3.3.2. Pratiques de chasse et territoire	37
3.3.3. Espèces chassées	38
3.3.4. La gestion des espèces	41
3.3.5. La gestion des espaces	44
3.3.6. Ressenti des chasseurs	44
3.4. La pêche	45
3.4.1. Espèces présentes sur les rivières de la "Serre-amont"	45
3.4.2. Gestion de la pêche	46
3.4.3. Perturbations observées sur le ru du Moulin Bataille	47
3.4.4. Propositions d'action visant à améliorer l'habitat du Chabot et de ses espèces d'accompagnement	47
3.5. Les loisirs	48
IV - De la synthèse des enjeux aux propositions d'action	48
4.1 . Présentation de l'approche	48
4.2. Récapitulatif des actions à mettre en place sur le site "Bocage du Franc-Bertin"	49
4.3 Partenaires financiers potentiels	51
V - Suivi des habitats et évaluation des actions développées	53
5.1 Objectif du suivi général	53
5.2 Animation	53
ANNEXES	54
CARTES	94
<i>Bibliographie</i>	125

Préambule

Le Réseau Natura 2000 : la Directive "Habitat"

La directive européenne 92/43/CEE du 21 Mai 1992 dite « Directive Habitats » traduit la volonté de l'Union Européenne d'encourager les actions en faveur de la protection du patrimoine et de la biodiversité par la conservation des habitats naturels.

L'objectif de cette directive est de contribuer au développement durable en tenant compte des exigences scientifiques, sociales, économiques et culturelles par la désignation de sites qui intégreront le réseau Natura 2000.

La désignation de ces sites tend au maintien et/ou au rétablissement de leur intérêt écologique. La mise en place de mesures de gestion adaptées doit permettre le maintien et/ou le rétablissement de ces espaces et, par là, répondre aux objectifs de la Directive.

L'élaboration locale du document d'objectifs permet d'établir par concertation les mesures de gestion des habitats, en équilibre avec les activités présentes sur le site.

Le réseau Natura 2000 n'a donc pas pour but de créer des sanctuaires mais d'intégrer les activités humaines dans une démarche de développement durable, car ces activités sont essentielles pour que les espaces naturels soient reconnus, entretenus et valorisés.

L'évolution du milieu dépend étroitement de la capacité que l'on aura à reconnaître sa valeur à travers la présence et l'action de l'homme qui a créé et entretenu les espaces naturels jusqu'à aujourd'hui.

Le DOCUMENT d'OBJECTIFS Natura 2000 (DOCOB)

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la directive, un document d'objectifs ("DOCOB") sera établi pour chaque site, sous la responsabilité et le contrôle du préfet de département, représentant l'Etat. Ce document d'objectifs dont l'élaboration précède la désignation officielle des sites, sera joint à l'acte de désignation. Etabli en collaboration avec les propriétaires, les utilisateurs et les gestionnaires du site, il constitue le document de référence pour la préservation des habitats présents sur celui-ci.

Contenu du DOCOB

- Présentation de l'état général du site avec recensement des habitats et des espèces de la directive, des espèces.
- Identification des activités et des usages locaux : économiques, sociaux, culturels.
- Evaluation de l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaires
- Enjeux de conservation : priorités, objectifs.
- Proposition des mesures de gestion à mettre en place pour assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats de la Directive présents sur le site, sans se substituer aux réglementations existantes.
- Projets de cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000.
- Description des engagements donnant lieu à contrepartie financière correspondant aux mesures de gestion et aux diverses indemnités envisagées, compte tenu des contraintes subies par les propriétaires et les gestionnaires.
- Description des engagements de bonne pratique ne donnant pas lieu à contrepartie financière synthétisée dans une charte Natura 2000 appliquée au site Natura 2000 (cadre fourni par la DREAL).
- Présentation des procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées de l'état de conservation des habitats et des espèces.
- Récapitulatif du coût global financier de la mise en œuvre du document d'objectifs.
- Indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs.

**Ainsi, ce document est la base de travail précédent
les démarches de contractualisation**

Les différents types de contractualisation Natura 2000

Toutes les contractualisations sont basées sur une démarche de volontariat de la part des signataires.

L'article L414-3 du code de l'environnement institue le contrat Natura 2000 :

"Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000". Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAE-T)¹. Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. En cas d'inexécution des engagements souscrits, les aides de l'Etat font l'objet d'un remboursement selon les modalités fixées par décret".

Tableau 1 : Mesures prises par l'Etat en fonction des milieux concernés

Milieux concernés	Mesures relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	Mesures relevant du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT)
Milieu terrestre non forestier	Mesures agro-environnementales: MAE T identifiées comme conformes aux orientations et mesures du DOCOB (mesure 214L1 et 216 du PDRH)	Contrat Natura 2000 non agricole et non forestier (mesure 323B du PDRH)
Milieux forestiers	Les aides à la production (décret et arrêté du 15/05/07) ne relèvent pas des contrats N2000	Contrat Natura 2000 forestier Aide aux investissements non productifs en forêt et espace boisé (art. 30 du règlement (CE) n° 1974/2006 d'Application du FEADER

Principes de financements

Les contrats Natura 2000 ne répondent pas à une logique d'indemnisation mais à une logique de rémunération pour service rendu, c'est à dire qui implique une dépense par une action volontaire contribuant à l'atteinte des objectifs de maintien de la biodiversité au sein du réseau Natura 2000. Ainsi, l'engagement à ne pas faire (destruction d'habitat par exemple) ne peut être financé. Par contre, proposer des actions permettant de conserver ce même habitat est à encourager.

Le contrat Natura 2000 porte donc sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site.

L'aide de la personne publique à la réalisation des engagements souscrits par le titulaire des droits réels et personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 proviendra :

¹ Suite du "Contrat d'Agriculture Durable" (décret n° 2003-675 du 22Juillet 2003)

- de l'Etat (MAP ou MEEDDAT)
- de cofinancement de l'Union Européenne au titre du FEADER
- de cofinancement éventuel des collectivités territoriales et autres acteurs locaux éventuels

Le contrat Natura 2000 forestier finance les investissements non productifs en forêt et espaces boisés (Art. 30 du règlement (CE) n° 1974/2006 d'Application du FEADER) nécessaires à l'atteinte des objectifs du DOCOB.

Les contreparties nationales mobilisent des crédits du MEEDDAT et des crédits de collectivités territoriales ou autres organismes publics.

Le contrat Natura 2000 non-agricole non-forestier finance des investissements ou actions d'entretiens non productifs. Ces actions peuvent être cofinancées à hauteur de 50 % par le FEADER (mesure 323B axe 3 du PDRH dans le cadre de la préservation et mise en valeur du patrimoine rural). Les contreparties nationales mobilisent des crédits du MEEDDAT, de collectivités territoriales ou autres organismes publics.

Les Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAE T) s'appliquent exclusivement aux parcelles agricoles. Elles sont établies suite au diagnostic et conformément aux engagements unitaires présentés dans le PDRH (mesures 214 A à I). Elles contribuent à indemniser pendant 5 ans l'exploitant signataire pour la mise en œuvre d'actions adaptées aux sur les parcelles qu'il a engagées).

La charte Natura 2000

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 a créé la "Charte Natura 2000".

La charte propose à un propriétaire (ou ayant droit) des engagements non rémunérés qu'il s'engagerait à tenir sur l'ensemble des terrains inclus dans la zone Natura 2000. Cette loi ouvre la possibilité de bénéficier d'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (partie communale) pour les parcelles situées en zones Natura 2000 faisant l'objet d'un engagement de gestion (Art. 146, signature d'une charte Natura 2000 ou signature d'un des contrats Natura 2000).

La signature de la Charte Natura 2000 marque l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante durable des milieux naturels et comporte des engagements contrôlables par l'Etat pouvant faire l'objet de contrôles par l'Administration.

Les préconisations listées sous l'entête "recommandations" ne peuvent conduire à la suspension de l'adhésion à la charte, contrairement aux "engagements".

La charte porte sur une durée de 5 ans, ce qui correspond à la durée de l'exonération de la TFNB.

I - Présentation générale du site

1.1. Désignation et situation géographique

Nom du site : bocage du Franc-Bertin

Code du site : FR2200388

Responsable : DIREN de Picardie/SPN-IEGB-MNHN

Le SIC du Bocage du Franc-Bertin est situé en Picardie, dans la petite région de Thiérache au Nord-Est du département de l'Aisne, à proximité du département des Ardennes. (Carte 1.1)

Coordonnées du site

Longitude : E 4 13 6

Latitude : 49 45 17

Date de proposition du site comme SIC : le 20 01 02

Superficie : 132,2 ha

Il est inclus dans la ZNIEFF "du Franc-Bertin et de la Haute Vallée de la Serre" n° 02THI115 (Carte 1.2)

Il n'a pas de continuité avec d'autres sites Natura 2000.

1.2. Division administrative

(Carte 1.31)

Code NUTS : FR221

Région administrative : Picardie

Département de l'Aisne (02)

Arrondissement de Vervins

Canton de Rozoy-sur-Serre

Communauté de communes des portes de la Thiérache

Communes : Résigny, les Autels

1.3. Statut foncier

Les 160 parcelles du site ont un statut de propriété privée : la majorité des parcelles est en indivision.

On recense 56 propriétaires aux Autels (117 parcelles) et 39 à Résigny (43 parcelles).

Il n'y a pas eu de remembrement sur ce site qui regroupe 160 parcelles cadastrales (117 sur les Autels, 43 sur Résigny) - (Cartes 1.4), certaines parcelles étant coupées par la limite Natura2000 (carte 1.5)

Leur superficie varie de quelques ares (bois) à plusieurs ha (parcelles agricoles) : voir tableau suivant.

Taille des parcelles	< 0,1 ha	= 0,1 > 0,5 ha	= 0,5 > 1 ha	= 1 > 2 ha	> = 2
Les Autels	15	50	21	19	12
Résigny	9	15	9	3	7

1.3.1. Réunion d'information des propriétaires

Le 27/02/08 s'est tenu une réunion d'information des propriétaires. Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Le statut important d'indivision peut expliquer que 11 convocations envoyées aux propriétaires sont revenues non distribuées et que 3 destinataires n'habitant pas sur place ont ainsi découvert leur statut de propriétaire (appel téléphonique ou courrier demandant des explications).

La DDT et la Chambre d'agriculture ont présenté la démarche "Natura 2000" en général, et sur le site du Franc-Bertin en particulier.

1.3.2. Inquiétudes des propriétaires face à Natura 2000

De nombreuses remarques, inquiétudes, questions ont été évoquées autour des points suivants :

- Pas d'information à cette époque sur Natura2000 en général
- Pas d'information personnelle des propriétaires ou exploitants lors des relevés pratiqués dans les années 1995 dans leurs parcelles et qui aboutissent aujourd'hui à un classement en Natura2000
- La zone prospectée alors était beaucoup plus large : peut-il y avoir un élargissement du site dans l'avenir ? Extension à la ZNIEFF ?

Et surtout :

- **Y aura-t-il dans l'avenir des restrictions obligatoires des pratiques sur les parcelles du site telles que ?**
- **Chasse, pêche ?**
- Exploitation du bois (bosquets, haies...) ?
- Recépage, Suppression des haies ?
- Suppression de la fertilisation ?
- Plantation (peupliers ou autre type de boisement) ?
- Retournement des prairies ?

1.4. Identité du site

C'est le seul site Picard sur la région biogéographique continentale.

1.4.1. Historique

Au cours du 19^{ème} siècle, le secteur de Brunehamel, initialement majoritairement boisé, a été fortement défriché (400 ha) et mise en pâture. L'élevage bovin a pris une extension importante, parallèlement à la chasse, et à la pêche dans les étangs créés dans les zones les plus basses où les écoulements étaient plus difficiles et les drainages inefficaces.

Dans le site du Franc-Bertin, au lieu-dit "La Barre" (parcelle 1.2 carte 3.1), il y a eu des habitations desservies pas le chemin dit "des morts". Dans le bosquet existant sur la parcelle, on retrouve les ruines d'un four à pain en briques un ancien puits et dans la prairie à proximité du bois un affaissement arrondi qui suggère l'emplacement d'une cave, ce que peut confirmer un affleurement de pierres voisines qui pourrait être le plafond d'une voûte.

Un ancien cadastre (non daté mais vraisemblablement du début du 20^{ème} siècle) indique trois parcelles construites en ce lieu.

Dans le site, le sol argileux avec des "glaises bleues" a été localement exploité pour la fabrication de poteries (19^{ème} siècle, peut-être avant ?).

La mise en prairie s'est généralisée au 20^{ème} siècle tout en maintenant un certain nombre de linéaires de haie et des bois sur les fortes pentes, les bords de cours d'eau et sur les sols remaniés suite à des constructions ou extractions.

1.4.2. Identité écologique

Le site est encore très peu connu sur le plan écologique et biologique, les intérêts spécifiques sont probablement élevés, mais se réduisent pour l'heure aux seuls aspects floristiques très incomplets.

L'intérêt floristique est exceptionnel en région de plaines et collines grâce à son cortège prairial oligomésotrophe à affinités montagnardes (présence de *Carum carvi*, *Phyteuma nigrum*, *Leucojum vernum*, *Luzula sylvatica*) et la flore représentative des prés de fauche de la Thiérache argilo-calcaire (*Pimpinella major*, *Crepis biennis*, *Silaum silaus*, *Centaurea timbaliii*, ...).

Site consistant en un petit noyau isolé à caractère médio européen et montagnard de prés de fauche méso-eutrophes et de prairies pâturées méso-eutrophes, à structure d'ensemble bocagère et en limite d'aire vers l'Ouest.

Les habitats diversifiés sont typiques de la Thiérache bocagère orientale par leur architecture, mais très originaux notamment par les caractères submontagnards des prés mésophiles, (photo 5) présentant certaines affinités avec les prairies de montagne du Polygono bistortae-Trisetion flavescens. Les prés mésohygrophiles et hygrophiles paraissent également intéressants et une part d'entre eux peuvent être rapprochés de la race subatlantique-subcontinentale du Succiso pratensis-Silateum silai, type prairial en forte voie de régression du Nord de la France et de la Belgique.

1.4.3. Géologie

(Carte 1.6)

Depuis sa formation il y a environ 395 millions d'années (limite Silurien-Dévonien : phase orogénique calédonienne), le massif ardennais, par sa masse et son altitude, a toujours constitué un obstacle à l'extension vers le nord-est des mers du Bassin parisien. Ce phénomène se traduit aujourd'hui par l'absence de terrains sédimentaires superposés au socle primaire et par l'accumulation de ces mêmes sédiments au pied du massif ardennais, au niveau duquel se sont succédés les rivages des différentes mers. Sur le canton de Rozoy-sur-Serre apparaissent des terrains majoritairement crétacés supérieurs avec quelque affleurement d'éocène inférieur.

A la fin du Crétacé, des mouvements tectoniques firent se soulever davantage le massif ardennais et se répercutèrent sur toute la longueur d'un ancien anticlinal, dirigé du Sud-Est vers le Nord-Ouest (anticlinal de l'Artois).

Le Quaternaire a achevé de donner à la Thiérache sa physionomie actuelle, d'une part par le creusement des vallées et d'autre part par les dépôts de limons.

1.4.4. Relief

(Carte 1.7)

Altitude

Mini : 184 m

Maxi : 240 m

Moyenne : 210 m

L'altitude évolue entre 184 m (ru du Moulin entre Tran et Moulin Bataille) et 240 m (Lieu-dit "Le Haut Chemin" intersection D1110 et D530).

Le site du Franc-Bertin est délimité au Nord, Est et Sud par des routes et chemins situés sur les lignes de crêtes.

La limite ouest est le ru du Moulin Bataille.

Ce site est donc un bassin versant traversé du Nord-est à l'Ouest par 3 petits rus affluents du ru du Moulin Bataille.

Les ruissellements sont orientés vers le centre du bassin-versant vers ces rus, et vers l'Ouest vers le ru du Moulin Bataille.

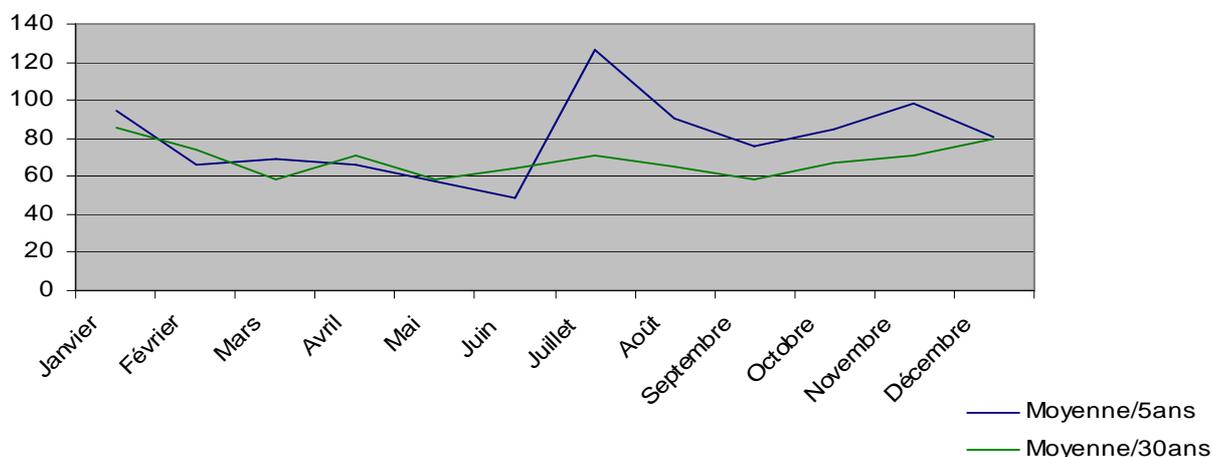
1.4.5. Influences climatiques

Par sa position nord-orientale en Picardie, le climat de la Thiérache est le plus froid et le plus humide de la Picardie. En effet, cette petite région naturelle est celle qui possède les plus grands écarts de températures, les précipitations les plus abondantes, l'insolation la plus faible et la durée du gel la plus longue au sein de la région Picardie.

La température moyenne annuelle est proche de 9°C. Les écarts thermiques sont importants et marquent l'influence continentale en dépassant 15°C. La température moyenne du mois le plus froid avoisine les 2°C, ce qui s'oppose à la présence d'espèces végétales "méridionales". La température moyenne du mois le plus chaud ne dépasse pas 17°C. Le gel s'étend sur une période assez longue, comprise entre 70 et 80 jours par an, étalés de la fin du mois d'Octobre jusqu'au début du mois de Mai.

Les pluies (tableau ci-dessous) sont réparties sur l'ensemble de l'année, les mois les plus pluvieux étant Avril, Juillet et Décembre, les plus secs ceux de Mars et de Septembre. La moitié des jours de l'année sont des jours pluvieux.

**Données valable pour la région de Rouvroy sur Serre
(en mm)**



La moyenne pour 5 ans et la moyenne pour 30 ans se suivent dans une grande tendance à la baisse entre Janvier et mi Mai.

La moyenne sur 5 ans (2000 à 2005) diminue en mi Juin pour arriver à 50 mm alors que la moyenne des 30 ans est à 70 mm. Une remontée fulgurante à partir de Juillet de la pluviométrie moyenne des 5 ans (130 mm) alors que la moyenne des 30 ans est de 70 mm montre une forte augmentation récente de la pluviométrie d'été, notamment pour les années 2000 avec 205 mm, 2001 avec 120 mm et 2002 avec 133 mm. L'écart entre les deux courbes diminue lentement pour se stabiliser à environ 20 mm de différence entre Septembre-Novembre, la moyenne sur 5 ans étant supérieure. Enfin, les courbes se retrouvent en Décembre.

Les précipitations neigeuses représentent plus de 15 jours par an, essentiellement aux mois d'hiver, de Décembre à Mars.

1.4.6. Les sols

Sur leur couche superficielle (0-20 cm), les sols sont uniformément limoneux- moyen, avec quelques affleurements en limon moyen sableux le long du ru du Moulin Bataille et de son affluent le ru des Autels au Nord du lieu-dit "La Barre", et à l'Est à l'intersection de la route du Haut chemin vers les Autels (Carte 1.8).

Dans l'horizon suivant (20-40 cm), on accède à une couche argileuse, argilo-limoneuse à argile lourde, et de marnes (Carte 1.9).

Ceci explique la capacité du sol à garder l'eau après des épisodes pluvieux et ce contexte est particulièrement favorable à la prairie et nuisible aux cultures.

Par contre, en période de sécheresse, le sol durcit et se crevasse.

La sensibilité au lessivage est forte sur la moitié sud du site, moyenne sur la moitié nord et faible le long des cours d'eau (Carte 1.10)

Le problème est relativisé dans la mesure où la culture en place est de la prairie permanente.

L'aléa érosif est faible sur l'ensemble du site.

Le fait que la totalité soit recouverte en herbe, le maintien des haies, des bosquets, des mares sont des éléments qui permettent de tempérer l'effet des pentes sur le ruissellement (Carte 1.11).

Ce type de sol, froid et hydromorphe, est peu adapté aux cultures. Il justifie sa couverture en prairie, même dans des contextes économiques plus favorables aux cultures qu'à l'élevage (Carte 1.12).

1.4.7. Hydro géographie

(Carte 1.12)

Le réseau hydrographique de la Thiérache est de très loin le plus dense et le plus ramifié de la Picardie. Les cours d'eau qui le composent sont soumis au régime pluvio-évaporal océanique, avec des hautes eaux en fin d'hiver (nappes rechargées, sol saturé en eau et évaporation minimale) et des basses eaux en fin d'été (nappes souterraines au plus bas niveau, évaporation élevée). Les écarts entre hautes eaux et basses eaux, comme entre crues et étiages, sont particulièrement élevés. Ce comportement hydrologique est en rapport avec l'importance du ruissellement sur le *substratum* imperméable de la Thiérache, qu'il s'agisse de la roche argilo-calcaire ou de la roche schisto-gréseuse.

1.4.7.1. Les étangs (Carte 1.12)

Deux étangs apparaissent sur la carte IGN dans le site du Franc-Bertin.

Ces étangs existaient vraisemblablement depuis le 19^{ème} siècle mais ont disparu avant les années 50 (d'après les témoignages locaux).

On en retrouve effectivement l'emplacement grâce à une organisation floristique différente dans les dépressions qui faisaient leurs lits. Ces zones embroussaillées sont d'ailleurs mises en défens pour éviter aux animaux de s'y embourber.

1.4.7.2. Les rus (Carte 1.12)

Le site du Franc-Bertin est bordé à l'Ouest, du Nord au Sud par le ru du Moulin Bataille sur 1300 m (sur les 6,7 km de longueur de ce ruisseau entre sa source et sa confluence avec la Serre).

Trois rus (dont deux naissent sur le site) traversent le parcellaire agricole d'est en ouest et vont se jeter dans ce ruisseau.

- Le ru des Autels : 1545 m

Affluent principal du ru du Moulin Bataille sur le site, il prend naissance à la limite Nord-est du village des Autels.

- Le petit ru dit "de la Fontaine de la Forteresse" : 510 m

Il est issu du trop-plein de la mare 18, elle-même alimentée par une source jaillissant dans la parcelle 1.2 sur le lieu-dit "Fontaine de la Forteresse".

- Le petit ru dit "de la Fontaine Aumône" : 375 m

Il est issu du trop-plein de la mare 16, elle-même alimentée par la source du même nom dans la parcelle 9.1 au Sud du site.

Ces deux rus ont un débit très variable suivant la saison (pluviométrie) et/ou le débit des sources qui les approvisionnent, mais restent globalement actifs toute l'année.

- Le ru dit "de la Radière" : 230 m

Il est parallèle au ru du moulin Bataille et représente la limite officielle du site. Il était le trop plein de l'ex étang de la Radière. Actuellement, il est en rupture avec le fond de l'ex étang et est issu de sources surgissant dans son lit dans le bois, en aval de l'ex étang, et qui l'alimentent toute l'année.

Il longe le chemin et va se jeter dans le ru du moulin Bataille au niveau du gué à Tran.

De nombreuses traces d'embâcles sont visibles autour d'arbres tombés dans l'ensemble de ces cours d'eau.

La qualité de l'eau des rus

Ces données sont tirées du diagnostic de la ressource en eau sur la CCPT réalisé en 2007 – G. Le Roux)

Qualité chimique

(Tableau 1T1)

Les analyses portent sur la qualité des eaux des 2 rus principaux traversant les communes des Autels et Résigny.

Seul le ru du Moulin Bataille traverse le site du Franc-Bertin ; les valeurs observées sur le ru d'Estremont, qui traverse la commune de Résigny, permettent d'avoir un point de comparaison avec un territoire semblable (exclusion faite de la traversée du village).

Les analyses portent sur le bilan de l'oxygène, la température de l'eau, les nutriments (dérivés de N et P), le pH, et les paramètres complémentaires.

1T1 - *Qualité chimique des rus du Moulin Bataille et d'Estremont*

	1994		1995			Bon Etat en mg/l
	Ru du Moulin Bataille (Résigny)	Ru d'Estremont (Résigny)	Ru du Moulin Bataille (Résigny)	Ru d'Estremont (Résigny)		
N° d'ordre national	143390	143240	143390	143240		
Bilan de l'oxygène						
Oxygène dissous	10,6	10,8	11,9	12,8]8-6]
Tx de sat. en O ₂ dissous	96 %	97 %	101 %	109 %]90-70] %
DBO ₅	3,4	1,9	3,9	3,8]3-6]
Eaux salmonicoles	10,7	10,4	8,3	8,1]20-21,5]
PO ₄ ³⁻	0,39	0,38	0,36	0,32	0,4]0,1-0,5]
P total	0,13	0,12	0,12	0,1	0,13]0,05-0,2]
NH ⁴⁺	0,14	0,04	0,08	0,02	0,02]0,1-0,5]
NO ²⁻	0,1	0,07	0,04	0,04	0,01]0,1-0,3]
NO ³⁻	10,2	8,7	10,4	3,4	24,5]10-50]
Acidification						
pH minimum	8	7,9	8,2	8,2	8,2]6,5-6]
pH maximum]8,2-9]
Paramètres complémentaires						
DCO	23	<20	<20	<20	<20]20-30]
NKJ	1,4	1,3	1	0,6	0,5]1-2]
MES	28,8	16,8	7,2	6	11,2]25-50]
Turbidité	27	20	8	8	10]15-35]

Légende des différentes classes de qualité IBGN (indice biologique global normalisé)

> 16	16-13	12-9	8-5	< 5
Très bonne	Bonne	Passable	Mauvaise	Très mauvaise

La qualité chimique du ru du Moulin Bataille, et du ru d'Estremont oscille entre les classes "bonne" et "très bonne". Rappelons que ces analyses sont ponctuelles, elles représentent donc une image de la qualité des cours d'eau à un moment précis et non une moyenne de leur qualité.

Qualité hydrobiologique

Code station	Rivière	Lieu	1994
143240	Ru d'Estremont	Résigny	11
143390	Ru du Moulin bataille	Résigny	4

Les résultats IBGN très faibles confirment les observations de terrain de 1994 et montrent l'importance de la qualité physique des cours d'eau. Le colmatage rencontré sur de nombreux points du linéaire étudié en 1994 prend une part importante dans ces faibles résultats et il influe directement sur le nombre d'habitats dans les cours d'eau.

L'observation visuelle actuelle des cours d'eau montre que ceux-ci sont toujours exposés aux mêmes problèmes qu'en 1994.

Les rejets domestiques

Le ru des Autels, affluent du ru du Moulin Bataille, reçoit les évacuations d'eaux usées de quelques maisons anciennes des Autels.

Son faible débit (3,4 l/s aux Autels) permet difficilement d'absorber les pollutions domestiques.

1T2 - Calcul des rejets domestiques

Commune ayant été étudiée par le SPANC

	Pourcentage de conformité 10%	Habitations non conformes	Prétraitement fosse septique 70%	Prétraitement fosse toutes eaux 12%	Fosse étanche 3%	Pas de prétraitement 15%	Pas de traitement 75%	Filtres bactériens 25%	Exutoire pluvial ou cours d'eau	Exutoire fossé	Exutoire puits d'infiltration - infiltration
LES AUTELS	5	46	32	5	1	7	34	11	18	14	14
RESIGNY	4	101	47	11	3	15	76	25	62,00	24,00	3,00
	Rejets en DBO5 en g/j	Rejets en DCO en g/j	Rejets en MES en g/j	Rejets en NTK en g/j	Rejets en P total en g/j	Rejets en l/j	Masse d'eau - petit cours d'eau	Rejet dans le bassin versant de La Brune EH en DBO5	Rejet dans le bassin versant de La Serre EH en DBO5	Rejet dans le bassin versant du Hurtaut EH en DBO5	Rejet en infiltration en EH en DBO5
LES AUTELS	1649	3299	1237	464	93	4639	Moulin bataille		27		34
RESIGNY	5443	10886	4082	1531	306	15309	Moulin bataille		91		8
							Total des rejets	160	802	131	1195

Il est important de rappeler que le P total et NTK ont été utilisés ici comme indicateur de l'impact des rejets domestiques sur le milieu aquatique. Les résultats obtenus ici représentent donc l'impact de ces deux éléments mais aussi celui de la DCO (Demande Chimique en Oxygène), de la DBO5 (Demande biologique en oxygène), et des MES (Matières en Suspensions).

L'analyse de P total et NTK montre que les cours d'eau à faible débit sont impactés aussi par les rejets domestiques.

Pour P total

- 1 commune est juste à la norme "bonne" : Les Autels (0,19 mg/l)

On y observe néanmoins la présence d'algues filamenteuses.- 2 communes sont au dessus de la norme de 0,20 mg/l dont : Résigny (0,46 mg/l) : "passable"

Pour NTK

L'impact des rejets domestiques est moins important en NTK (azote total Kjeldhal) car c'est un élément qui peut avoir d'autres sources de provenance notamment les pollutions agricoles diffuses. Mais il est important de prendre en compte les teneurs rejetées par les eaux usées.

Le projet de mise en place de l'assainissement par la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache doit apporter une issue positive à ce problème dans les années à venir.

1.4.7.3. Les mares

Trente mares sont recensées dans les prairies (Carte 1.13) représentant des réserves intéressantes pour la faune et microfaune

Elles servent généralement à l'abreuvement des animaux (voir agriculture chap. 3.1.3.2).

Les mares 16 (Fontaine Aumône) et 18 (Fontaine de la Forteresse) sont alimentées par les sources du même nom et sont le point de départ des 2 rus affluents du ru du Moulin Bataille.

Certaines ont également un rôle de mares-tampon lors des forts épisodes pluvieux et ralentissent le ruissellement de l'eau dans les parcelles en aval. Elles ne sont pas approvisionnées par des sources importantes. De ce fait, quand il ne pleut pas, elles s'assèchent rapidement durant l'été. On les repère alors avec leur fond humide et leur végétation spécifique (joncs). Elles sont très actives en hiver et printemps lorsque les sources donnent à plein et en période de pluviométrie maximale. Certaines mériteraient d'être confortées dans ce rôle et restaurées en conséquence.

Trois mares sont clôturées totalement: leurs berges sont ainsi préservées du piétinement.

Les abords des zones d'abreuvement (mares, rus, abreuvoirs ...), généralement hydromorphe, sont des lieux de rassemblement des animaux, et de fait, souvent dégradés par le sur piétinement.

II - Inventaire biologique et analyse de la sensibilité du patrimoine naturel

Données du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie

2.1. Description sommaire du site

(Carte 2.1)

Cet ensemble, bocager et prairial, est situé en Thiérache en limite du département des Ardennes et en tête du bassin de la rivière la Serre.

Les prairies pâturées couvrent de grandes surfaces et possèdent de nombreuses mares, généralement de petites tailles, dont certaines s'assèchent durant les étés secs.

Les prairies de fauche irrégulièrement amendées hébergent un nombre important de taxons et expriment les influences du domaine subcontinental. Ces prairies sont uniques en Picardie et se rapprochent de celles des systèmes continentaux et montagnards. La présence de Cumin des prés, exceptionnel en Picardie, renforce leur intérêt.

Les boisements, essentiellement situés dans les fonds de vallons, sont généralement de petites dimensions.

Inventaires des entités de végétation cartographiés sur le site

(Cartes 2.2 à 2.6)

Code corine land cover	Code Natura 2000 Annexe I	Nom Habitat	Code couleur	Surface estimée en ha	% sur le site
2.3.1		Prairie eutrophe mésophile pâturée à Crételle et Ivraie vivace		36,48	26,64
2.3.1		Prairie méso-eutrophes mésophile pâturée ou fauchée à Centaurée jacée		24,648	18,00
2.3.1	6510-5	<i>Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des prés</i>		1,81	1,32
2.3.1		Prairie eutrophe mésophile fauchée à Houllque laineuse		41,91	30,62
3.1.1	9160	<i>Chênaie - Charmaie</i>		10,98	8,02
3.1.1		Manteau arbustif, fruticée et haie		5,88	4,3
3.1.1	91E0*-8	<i>Aulnaie - Frênaie alluviale</i>		11, 5	8,37
3.1.1		Plantation de peupliers		0,22	0,16
2.3.1	6430-1	<i>Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois</i>		0,24	0,18
2.3.1	6510-5	<i>Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des prés</i>		3,11	2,27
1.1		Zone urbanisée		0,16	0,12

Parmi les 10 entités de végétation cartographiées, **5 habitats sont d'intérêt communautaires et relèvent de l'Annexe I de la Directive "Habitats" (en gras dans le tableau)**. Parmi ceux-ci, l'Aulnaie – Frênaie alluviale est le seul habitat prioritaire.

2.2. Habitats de la Directive "Habitats"

2.2.1. Introduction et définitions

Les habitats sont représentatifs de milieux qualifiés "d'homogènes". Leur définition résulte d'une approche de terrain privilégiant la physionomie de la végétation et sa composition floristique. En effet, la végétation est l'un des meilleurs descripteurs des conditions du milieu. La définition des habitats repose également sur l'interprétation de relevés phytosociologiques selon la méthode de la phytosociologie sigmatiste (annexes 1 à 3).

2.2.2. Habitats de la Directive "habitats" concernés

2.2.2.1. Ecologie

Une description détaillée de chaque habitat est indispensable pour pouvoir comprendre les facteurs qui peuvent influencer sur son état de conservation et donc pour préparer les futures mesures de gestion. La description des habitats génériques est donnée par les fiches d'habitat en annexe 4.

2.2.2.2. Dynamique et évolution actuelle

La dynamique "naturelle" est très influencée par les pratiques agrosylvopastorales, qui ont façonné les paysages du bocage de Franc-Bertin. Des liens dynamiques entre les habitats naturels sont fonction de facteurs intrinsèques comme le gradient d'humidité lié au niveau topographique mais aussi de facteurs externes comme le niveau trophique ou le régime d'exploitation (abandon, fauche, pâturage, destruction, fertilisation, traitement phytosanitaire).

De nombreuses prairies apparaissent sous leur forme dégradée. Cette configuration est liée à l'accessibilité des prairies, les plus proches des routes et des exploitations étant en général plus fertilisées. En effet, les formes de plus grand intérêt patrimonial sont situées au cœur du site Natura 2000.

2.2.2.3. Evaluation globale

Cette évaluation est réalisée de manière globale en tenant compte de l'ensemble des individus végétaux recensés sur le site.

Elle intègre une variabilité plus ou moins importante et fournit une information pour l'ensemble de la population d'individus, relative à la qualité d'expression de la végétation du site.

2.2.2.4 critères utilisés

Statut de conservation

: Degré de conservation de la structure et des fonctions du type d'habitat naturel concerné et possibilités de restauration.

Ce critère comprend trois sous-critères :

- i) degré de conservation de la structure
- ii) degré de conservation des fonctions

iii) possibilité de restauration

Bien que ces sous-critères puissent être évalués séparément, ils devraient, pour les besoins de la sélection des sites proposés sur la liste nationale, être fusionnés puisqu'ils ont une influence complexe et interdépendante sur cette sélection.

Degré de conservation de la structure

En comparant la structure d'un type d'habitat donné sur le site en question avec les données du manuel d'interprétation (et d'autres informations scientifiques appropriées), et même avec le même type d'habitat sur d'autres sites, il devrait être possible de classer comme suit, en utilisant "le meilleur jugement des experts" :

- I: structure excellente
- II: structure bien conservée
- III: structure moyenne ou partiellement dégradée

Degré de conservation des fonctions

Il peut être difficile de définir et de mesurer les fonctions ainsi que la répétition des phénomènes biologiques d'un type d'habitat particulier sur un site défini, et leur conservation, et cela indépendamment des autres types d'habitats. Pour cette raison il peut être estimé utile de paraphraser "la conservation des fonctions" par les perspectives (capacité et probabilité) du type d'habitat concerné sur le site en question de maintenir sa structure à l'avenir, vu des influences défavorables éventuelles, d'une part, et tout effort de conservation raisonnable qui soit possible, d'autre part.

- I: perspectives excellentes
- II: perspectives bonnes
- III: perspectives moyennes ou défavorables

Possibilité de restauration

Ce sous-critère est utilisé pour évaluer dans quelle perspective la restauration du type d'habitat concerné sur le site en question est ou serait possible, selon le cas.

La première chose à évaluer est sa faisabilité d'un point de vue scientifique: les connaissances actuelles donnent-elles une réponse à la question: quoi faire et comment ? Cela implique une connaissance complète de la structure et des fonctions du type d'habitat et des plans de gestion concrets et des prescriptions nécessaires pour le restaurer, c'est-à-dire de stabiliser ou d'augmenter le pourcentage de la superficie couverte par ce type d'habitat, pour rétablir la structure spécifique et les fonctions qui sont nécessaires pour un maintien à long terme et pour maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces typiques.

La deuxième question qui peut être posée est le coût requis acceptable d'un point de vue de la conservation de la nature ?

Cette estimation doit prendre en considération le degré de menace et de rareté du type d'habitat en général.

Le système de classement devrait être le suivant, en utilisant 'le meilleur jugement des experts' :

- I: restauration facile
- II: restauration possible avec un effort moyen
- III: restauration difficile ou impossible

2.2 2.5 Synthèse : Etat de conservation

Il s'applique au classement des trois sous-critères précédents d'après les combinaisons suivantes :

<i>Conservation structure</i>	<i>Conservation des fonctions</i>	<i>Possibilité de restauration</i>	<i>SYNTHESE : état de conservation</i>	
<i>1 : structure excellente 2 : structure bien conservée 3 : structure moyenne ou partiellement dégradée</i>	<i>1 : perspectives excellentes 2 : perspectives bonnes 3 : perspectives moyennes ou défavorables</i>	<i>1 : restauration facile 2 : restauration possible avec un effort moyen 3 : restauration difficile ou impossible</i>	<i>A: conservation excellente B: conservation bonne C: conservation moyenne ou réduite</i>	
1	1	1	A	
		2	A	
		3	A	
	2	2	1	A
			2	A
			3	A
	3	3	1	A
			2	A
			3	A
2	1	1	A	
		2	A	
		3	A	
	2	2	1	B
			2	B
			3	C
	3	3	1	B
			2	B
			3	C
3	1	1	B	
		2	B	
		3	C	
	2	2	1	B
			2	B
			3	C
	3	3	1	C
			2	C
			3	C

2.2.3 Récapitulatif de l'évaluation globale des habitats de la Directive présents sur le site du Franc-Bertin

Code Natura 2000	Habitat	Surface estimée en hectare	Couverture relative sur le site(%)	Degré de conservation de la structure	Degré de conservation des fonctions	Possibilité de restauration	Etat de conservation	Enjeu de conservation	Priorité d'action
6430-1	Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois	0,25 ha	0.18	3 Structure moyenne et superficie très restreinte	2 Habitat de transition issu probablement d'un abandon d'exploitation récent. Habitat évoluant sans entretien potentiellement vers des fourrés puis l'aulnaie-frênaie.	2 L'habitat peut-être maintenu par un entretien régulier (fauche tous les deux ans, pâturage ponctuel sans fertilisation ni traitements phytosanitaires	B	Habitat relativement bien présent en Picardie et d'enjeux faible à moyen de conservation. Habitat potentiel pour des invertébrés comme le papillon Nacré de la Sanguisorbe	Moyennement prioritaire
6510-5	Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des prés	3,11 ha	2.27	2 Structure bien conservée au regard de la composition floristique mais superficie restreinte	3 Bien que l'état de conservation soit ponctuellement bon, le degré de conservation des fonctions peut-être considéré comme moyen voir défavorable à l'échelle du site	2 La restauration de l'habitat à l'échelle du site est réalisable par extensification des pratiques. Cependant cette extensification n'est pas forcément toujours envisageable compte tenu des contraintes techniques des exploitations.	B	: Enjeux très fort. Type de prairie très rare et menacée de disparition en Picardie.	Prioritaire
6510-5	Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des prés	1,8 ha	1.32	2 Structure bien conservée au regard de la composition floristique 1 mais superficie restreinte	à l'échelle du site compte de la localisation très restreinte de l'habitat et des risques de modification par évolution des pratiques agricoles	La restauration de l'habitat à l'échelle du site est réalisable par extensification des pratiques. Cependant cette extensification n'est pas forcément toujours envisageable compte tenu des contraintes techniques des exploitations.	B	Enjeux majeur. Type de prairie exceptionnel et en danger critique de disparition en Picardie.	Prioritaire
9160	Chênaie – Charmaie	11 ha	8.02	1 Habitat bien structuré sur le site	1 Les perspectives d'évolution de l'habitat sont bonnes sur le site.	1 habitat pouvant être facilement restauré par évolution naturelle de la végétation	A	Habitat non menacé en Picardie à enjeux de conservation limités	Peu prioritaire
91E0*-8	Aulnaie – Frênaie alluviale	11,5 ha	8.37	1 Habitat bien structuré sur le site	1 Habitat bien représenté à l'échelle du site et dans une dynamique favorable.	1 Habitat pouvant être facilement restauré par évolution naturelle de la végétation dans le cas de l'abandon de gestion de parcelles.	A	Habitat non menacé en Picardie à enjeux de conservation limités	Peu prioritaire

Justification de la priorité d'action sur les habitats

Les habitats relevant du code 6510, sont des habitats de prairies de fauche qui relèvent des formations herbeuses riches en espèces. Le dernier bilan de santé des habitats d'intérêt communautaire mené à l'échelle de l'Union Européenne montre que ces formations herbeuses font partie des habitats dont l'état de conservation est le moins favorable. Ce constat est identique en région Picardie et à l'échelle du site où ce type d'habitat occupe des surfaces aujourd'hui très restreinte et que la dynamique d'évolution semble défavorable. Ainsi, il est proposé que les actions a menée dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB soient prioritairement engagées au profit de ces habitats.

L'habitat 6430 bien qu'en état de conservation jugé plutôt défavorable n'est considéré que moyennement prioritaire en terme d'action compte tenu des enjeux de conservation relatifs de cet habitat et des menaces limitées qui pèsent sur lui.

Les habitats boisés étant relativement bien représentés et peu ou pas menacés sont considérés comme peu prioritaires.

2.3. Les habitats hors de la Directive

(Carte 2.9)

2.3.1. Les autres habitats prairiaux

Trois types de prairies mésophiles recouvrent la presque totalité du site Natura 2000 du Franc-Bertin (103 ha/115 ha de surface agricole en prairie).

Prairie méso-eutrophe mésophile
pâturée ou fauchée à Centaurée
jacée : 24,6 ha



Photo CSNP

Prairie eutrophe mésophile pâturée à
Crételle et vraie vivace : 36,5 ha



Photo CSNP

Prairie eutrophe mésophile fauchée à
Houlque laineuse : 41,9 ha



Photo CSNP

Ces habitats apparaissent comme dégradés sur le plan écologique et ne relèvent donc pas de la Directive "Habitat". Cependant, ces prairies eutrophisées présentent une potentialité de restauration certaine pour les réorienter vers un habitat de la directive. Un arrêt ou, à défaut, une limitation de la fertilisation permettrait une restauration plus ou moins rapide de ces prairies et une orientation progressive vers des prairies mésophiles mésotrophes.

2.3.2. Les boisements

Données Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais-Picardie et CSNP.

2.3.2.1. Les Bois

La surface boisée du site est très modeste environ 20 ha. Ce parcellaire très morcelé appartenant à des propriétaires privés est géré de manière très extensive (Carte 3.6).

Les essences principales présentes dans les bois sont : Chêne pédonculé, charme, noisetier, merisier... et le long des cours d'eau : aulnes, frênes, saules...

Les types de peuplements présents sont : mélange futaie-taillis et futaie de feuillus divers cités ci-dessus (Carte 3.7).

2.3.2.2. Les haies

La diminution de la main d'œuvre sur les exploitations, l'élargissement du matériel agricole, l'augmentation de la taille des parcelles ont mis en péril depuis 30 ans bon nombre de haies en Thiérache et notamment sur le site du Franc-Bertin.

Cependant, 6500 ml de haies sont recensés sur le site (Carte 3.5)

On les trouve sous la forme de Manteaux arbustifs (bosquets dans les parcelles pâturées), fruticée et haie, en délimitation des parcelles, et en bord des petits rus qui traversent les prairies.

Les arbres de hauts jets sont principalement des frênes (*Fraxinus excelsior*), mais aussi des aulnes (*Alnus glutinosa*), des chênes (*Quercus ruber* et *petraea*) et des merisiers (*Prunus avium*), des charmes (*Caprinus betulus*), et certains saules (*salix alba* ou *viminalis*).

On trouve également des fruitiers (pruniers, pommiers), églantier (*rosa canina*), aubépine (*crataegus monogyna*), noisetier (*corylus avellana*).

Au même titre que les petits bois, le maintien de ces entités boisées favorise le rôle de ces corridors écologiques, donc le déplacement des micros et macro-faunes à travers le site.

Les haies constituent également un habitat intéressant à conserver en tant que tel pour de nombreuses espèces animales et notamment certaines espèces d'oiseaux, et pour leur rôle économique (voir chapitre "agriculture").

La Peupleraie

Après l'exploitation (en cours) de la seule parcelle en peupliers (0,22 ha), un accompagnement de l'exploitant pourra être à envisager pour restaurer cette parcelle en vue du retour de la végétation vers un habitat communautaire.

2.3.3. Possibilités de restauration des habitats hors directive

- 1 : Restauration facile
- 2 : Restauration possible avec un effort moyen
- 3 : Restauration difficile

Code corine land-cover	Habitat	Surface estimée en hectares	Couverture relative (%)	Possibilité de restauration	action de restauration envisageable 1/efficacité rapide 2/efficacité plus tardive
2.3.1	Prairie méso-eutrophe mésophile pâturée ou fauchée à Centaurée jacée	24,6	18,00	2 restauration possible avec effort + ou – important suivant l'utilisation faite de la parcelle à 3 restauration impossible	1/ Arrêt fertilisation 1/ pas de traitements phytosanitaires généralisés 2/Réduction fertilisation
2.3.1	Prairie eutrophe mésophile pâturée à Crételle et Ivraie vivace	36.5	26,64		
2.3.1	Prairie eutrophe mésophile fauchée à Houlque laineuse	41,9	30,62		
3.1.1	Manteau arbustif, fruticée et haie	5,9	4,3	1 à 2	1/Arrêt arrachage existant 1/plantation jeunes haies
3.1.1	Plantation de peupliers	0.22	0,16	2 Après exploitation du bois	Remise en prairie 1/sans fertilisation 1/ pas de traitements phytosanitaires généralisés 2/ avec faible fertilisation

Avec une orientation vers une diminution/arrêt de la fertilisation, la restauration des parcelles sera directement liée à l'organisation interne de chaque exploitation et à la place de la parcelle dans cette organisation (nécessaire pour l'épandage, proximité du corps de ferme, etc....).

La restauration pourrait d'ailleurs se révéler impossible dans certains cas.

2.3. Les espèces de la Directive "Habitats"

Seul le **Triton crêté** *Triturus cristatus* (code Natura 1166) a fait l'objet de recherches spécifiques. La quasi-totalité des mares ont été prospectées de nuit en période favorable mais ces recherches n'ont pas permis de déceler l'espèce.

Le **Cuivré des marais** *Lycaena dispar* (code Natura 1160), connu d'un site proche du site Natura 2000 Bocage de Franc-Bertin, n'a pas non plus été observé. Les milieux favorables semblent cependant limités bien que le cuivré reste potentiellement présent sur le site.

Les **Chiroptères** n'ont pas fait l'objet de prospections même si le site est particulièrement favorable comme terrain de chasse vu le contexte de bocage et le type de prairies.

La présence du **Chabot** *Cottus gobio* (code Natura 1163) a été révélée en 1989 lors d'une pêche électrique (Voir paragraphe Pêche 3.4 et Annexe Tableau 2T4) et il est observé sur le site.

Il n'y a pas eu d'inventaire spécifique mené dans le cadre du diagnostic initial du DOCOB.

Il serait pertinent de réaliser une étude complémentaire de ce compartiment pour actualiser les données sur le chabot et l'ichtyofaune en général.

Poissons

Cottus gobio (L., 1758)

Le Chabot

Poissons, Scorpaéniformes, Cottidés

1163

Description de l'espèce

Petit poisson de 10-15 cm à silhouette typique de la famille, au corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie (le tiers de la longueur totale du corps), fendue d'une large bouche terminale supérieure entourée de lèvres épaisses, portant deux petits yeux haut placés. Il pèse environ 12 g.

Le dos et les flancs sont gris-brun avec des barres transversales foncées.

Les écaillures sont minuscules et peu apparentes. La ligne latérale est bien marquée (elle atteint le début de la caudale), soutenue par deux rangées de pièces dures qui la rendent sensible au toucher.

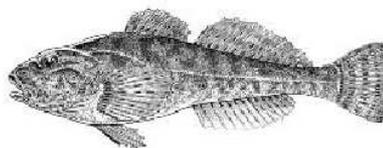
Les nageoires pectorales sont très grandes, étalées en éventail ; la première dorsale, petite, est suivie d'une seconde beaucoup plus développée.

Coloration brune tachetée ou marbrée, avec souvent trois ou quatre larges bandes transversales.

En période de frai, le mâle est plus sombre que la femelle et sa première dorsale, également plus sombre, est ourlée de crème.

Le Chabot ne possède pas de vessie natatoire. L'opercule est armé d'un gros aiguillon courbé.

Diagnose : D1 6-8 ; D2 (15)16-18 ; Pt 13-14 ; Pv 1/4 ; A (10) 11-13 ; C 13-14.



mimétisme au milieu rocheux des eaux courantes, fraîches et bien oxygénées.

Médiocre nageur, il ne parcourt que de courtes distances à la fois ; il se déplace en expulsant violemment par les ouïes l'eau contenue dans sa bouche.

Régime alimentaire

Très vorace, le Chabot est carnassier et se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques (chironomides, simuliidés, plécoptères, trichoptères...). Il peut également consommer œufs, frai et alevins de poissons, notamment ceux de la Truite de rivière (*Salmo trutta*), et même s'attaquer à ses propres œufs en cas de disette.

Confusions possibles

Le genre *Cottus* est représenté en eau douce par une vingtaine d'espèces et de nombreuses sous-espèces. La fiabilité de la détermination sur le plan taxonomique et phylogénétique repose sur une description précise du système des canaux muqueux.

Caractères biologiques

Reproduction

Pour le Chabot, on observe normalement une seule ponte, en mars-avril, mais jusqu'à quatre chez certaines populations britanniques. Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2,5 mm en grappe au plafond de son abri. Il les nettoie et les protège durant toute l'incubation (un mois à 11°C). L'alevin mesure 7,2 mm à l'éclosion. L'espérance de vie est de 4 à 6 ans.

Activité

Espèce territoriale sédentaire, le Chabot a plutôt des mœurs nocturnes. Actif très tôt le matin ou en soirée à la recherche de nourriture, il chasse à l'affût en aspirant les proies passant à sa portée. Pendant la journée, il reste plutôt discret, se cachant parmi les pierres ou les plantes. Il reste disséminé suivant les abris. C'est une espèce pétricole, ce qui lui permet de se confondre par

Caractères écologiques

Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocaillieux, bien que plus commun dans les petits cours d'eau, il peut également être présent sur les fonds caillouteux des lacs. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils en long (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits.

C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites.

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranuncion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* (Cor. 24.4)

3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (Cor. 22.12 x 22.44)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.421))

III - Présentation des pratiques actuelles

L'agriculture est l'activité économique essentielle de ce site : 115 ha sur les 137 ha du site.
Le reste est occupé par des bois et ruisseaux

3.1. Agriculture

Le diagnostic est réalisé sur les parcelles agricoles entières, ce qui explique la superficie du site plus élevée que dans le descriptif (137 ha contre 132 ha).

3.1.1. Systèmes des exploitations concernées par le parcellaire du Franc-Bertin

Onze exploitants exploitent les 20 parcelles du site en prairie (Carte 3.1)
Les exploitations 1 et 3 (en gras), ont leur siège sur les communes du site.
Trois ont leur siège d'exploitation dans des communes limitrophes.
Les autres sont éloignées entre 5 et 20 km du site.

N° Exploitation	Ha Surface Agricole Utile	Ha Surface toujours herbe totale	Ha STH sur Le site FB	% STH sur le site FB	Nbre de parcelles FB	Système de production	Nbre de vaches allaitantes	Nbre de vaches laitières
1	105	105	32,13	31%	3	Herbage en Technique "Agriculture biologique"	46	
2	100	98,6	7,66	8%	2	Herbager	46	35
3	210	140	13,52	10%	3	Polyculture-Elevage	60	60
4	152	120	6,42	5%	2	Dominante-Elevage	25	40
5	100	46	15,35	33%	2	Polyculture-Elevage	100	
6	133	78	4,71	6%	1	Polyculture-Elevage	6	77
7	93	70	7,69	11%	3	Dominante-Elevage	80	
8	309	122	3,59	3%	1	Polyculture-Elevage	120	
9	203	83	14,7	18%	1	Polyculture-Elevage		70
10	189	149	2,48	2%	1	Dominante-Elevage	40	65
11	147	77	6,69	9%	1	Polyculture-Elevage	38	59
TOTAL		885	114,94	13 %	20			
<i>Moyenne</i>	<i>158,27</i>	<i>90</i>	<i>8,64</i>	<i>10 %</i>	<i>1,73</i>			

Hormis les exploitations n° 1 et 5 qui ont 1/3 de leur parcellaire en herbe sur le site N 2000 et l'exploitation n° 9 (18 %), les autres exploitations ont moins de 11 % de leur parcellaire herbe sur le site du Franc-Bertin.

Les exploitations 1 et 2 sont herbagères (pas de culture), les autres sont en système polyculture-élevage, avec une part importante de l'élevage pour 4 d'entre elles (n°s 4, 7, 10).

L'éloignement pour certains, la petite surface sur le site pour d'autres, font que l'impact économique de ces parcelles est très variable: la fréquence des interventions à y réaliser est souvent liée à ces critères.

3.1.1.1. Engagements dans des contrats environnementaux

5 exploitants sur les 11 travaillant sur le site avaient contractualisé un CTE (Contrat Territorial d'Exploitation) en 2001 ou 2002 sur les parcelles dans et hors du site du Franc-Bertin.

Leur contrat s'est terminé en 2006 pour un et 2007 pour les 4 autres.

N° exploitation	Entretien haies	Entretien/ restauration mares	Gestion extensive herbe	CIPAN	Mise en place de bandes enherbées	Gestions des effluents	Remise en herbe de terres cultivées
1	321	5	63,8				
2		4	37,56			10,2	
6		4	32,18	18	0,1	10	
9	1920	6	57,32				
11			10,24	22		57	3,2

Le message "contractualisation" n'est pas inconnu pour ces 5 exploitants, ce qui facilite la discussion quant à d'éventuels engagements à venir si les cahiers des charges sont adaptés à la situation.

3.1.1.2. approche sociologique

Pour comprendre le fonctionnement des exploitations et les critères de prises de décision des exploitants, on peut utiliser les éléments de l'étude sociologique effectuée sur le site du Franc-Bertin par Thomas Béhal, ingénieur-stagiaire à la Chambre d'Agriculture en 2007. Il a mis en évidence deux types de raisonnement chez les exploitants du site.

Type 1 - "*Entreprise agricole*" - 3 exploitations

Le métier d'agriculteur est vu avant tout sous un angle économique et répond à des exigences d'ordre financier. Les agriculteurs ont pourtant souvent des pratiques extensives, mais ne le perçoivent pas comme tel. Ils sont plutôt conscients des nouvelles problématiques liées au respect de la nature mais ce n'est pas le problème essentiel.

La proposition du site Natura2000 ne règle pas le problème du non remembrement souvent évoqué. Mais ils pourraient s'engager vu que cela n'entraîne pas une remise en cause de la maîtrise économique de l'exploitation, voire même cela pourrait participer à une rationalisation des coûts sur ces parcelles peu productives.

Type 2 - "*Travail de la terre*" - 5 exploitations

Ces exploitants ont une vision multiple du métier d'agriculteur, mais toujours centrée sur la terre. Ils sont souvent à la recherche de la sécurisation de leur exploitation et ils en sont à des stades différents. Cependant, les choix faits ou à faire seront toujours "centrés sur la terre" sans minimiser la notion de "service public" pour nourrir la population. Ils souhaitent mieux communiquer sur leurs pratiques vis-à-vis des non-agricoles qui ont sur eux un regard souvent accusateur.

Ils parlent tous des terres du site N2000 comme faisant partie d'un terroir particulier dont il faut respecter les caractéristiques.

Ils sont partants dans la démarche N2000 mais insistent sur le fait de ne pas introduire de contraintes supplémentaires sur leur système parfois fragile. Mais ils évoquent l'intérêt d'une rémunération incitative qui aiderait à sécuriser une partie de leur système.

"Les 3 cas particuliers" - 3 exploitations

- L'un a des affinités avec les 2 types précédents : attaché au territoire mais approche résolument économique de l'exploitation.

- L'autre a une conduite technique et économique "traditionnelle" mais avec une préoccupation environnementale plus superficielle.

Il est moins réceptif à l'approche "terroir", mais est à l'écoute des financements possibles sur les pratiques qu'il sait réaliser.

- Le dernier serait proche du type "entreprise agricole" vu l'approche exclusivement économique de son exploitation. La différence est qu'il a délibérément des pratiques très intensives sur tout son parcellaire. L'approche N2000 est à présenter comme le test d'un autre mode d'exploitation, sécurisé par le fait qu'une seule parcelle est concernée chez lui.

Cette enquête sociologique permet de mieux comprendre l'historique du choix des techniques mises en place et leur bien-fondé pour chaque exploitant. Il faudra en tenir compte dans l'organisation du plan d'action.

3.1.2. L'exploitation des prairies

Les parcelles agricoles sont majoritaires avec 115 ha sur les 137 ha du site et toutes en prairies permanentes (STH).

3.1.2.1. Mode d'exploitation (Carte 3.2)

3T1 - Mode d'utilisation des prairies

N° parcelle	SURFACE totale	Fauche seule	Fauche + Pâturage	Pâturage seul
1-1	6,61			6,61
1-2	22,26		22,26	
1-3	3,26		3,26	
2-1	5,04		5,04	
2-2	2,62		2,62	
3-1	3,8		3,8	
3-2	5,3			5,3
3-3	4,42		4,42	
4-1	3,63			3,63
4-2	2,79			2,79
5-1	11,27		11,27	
5-2	4,08		4,08	
6-1	4,71		4,71	
7-1	4,94		4,94	
7-2	2,11		2,11	
7-3	0,64		0,64	
8-1	3,59			3,59
9-1	14,7			14,7
10-1	2,48		2,48	
11-1	6,69		6,69	
Total parcelle	20	0	14	5
Surface ha	114,94	0	78,32	36,62
	SURFACE totale	Fauche seule	Fauche + Pâturage	Pâturage seul

Les prairies sont pâturées par des bovins à viande ou lait, soit dès le printemps, soit après une coupe en foin, ensilage ou enrubannage suivant la pluviométrie. Aucune n'est exploitée régulièrement en fauche exclusivement.

3.1.2.2. Fertilisation

Les prairies sont généralement fertilisées avec un apport minéral (tous les ans) et/ou organique avec une fréquence variable (carte 3.3.1)

Les parcelles à forte pente (+ 12 %), les bords de cours d'eau (35 m), les proximités des sources (50 m) ne peuvent pas recevoir d'engrais organiques : cela oblige les exploitants qui veulent fertiliser à apporter des engrais exclusivement minéraux sur ces zones (sauf 5 m en bord de cours d'eau (Directive nitrates).

Les éleveurs doivent épandre les effluents de leur élevage suivant le plan d'épandage de leur exploitation en fonction de leur tonnage produit. Les herbagers et ceux qui ont peu de terres de culture sont tenus d'épandre sur leurs prairies, dont celles sur le site du Franc-Bertin.

Ces exploitants n'ont alors pas le choix de leurs parcelles d'épandage.

3T2 - Détail de la fertilisation par parcelle : N disponible et N total (carte 3.3.2)

Sur les 20 parcelles, 19 (108 ha) reçoivent au moins un apport d'azote minéral et/ou organique. Une seule ne reçoit jamais d'apport fertilisant (3,59 ha).

zéro fertilisation										min min	org	min+org	zéro ferti
8-1	3,59	0	0			0	0	0	0				3,59

N disponible =<60UN												
N° parcelle	ha	apport minéral N	apport N total organique L'année de l'épandage	Tonnage fumier	rythme épandage fumier	N TOTAL org et minéral L'année épandage	année épandage: 40%	années suivantes: 10%	N disponible moyen organique et minéral	min	org	min+org
				T/ha								
1-1 ;	6,61	0	100	20	1/4	100	40	10	30 à 60		6,61	
1-2 ;	22,26	0	75	15	1/2.	75	30	7,5	40 à 50		22,3	
1-3 ;	3,26	0	75	15	1/2	75	30	7,5	40 à 50		3,26	
3-3 ;	4,42	0	100	20	1/5	100	40	10	10 à 40		4,42	
4-1 ;	3,63	30	0			30	0	0	30	3,63		
4-2 ;	2,79	30	0			30	0	0	30	2,79		
5-1 ;	11,27	34	0			34	0	0	34	11,3		
5-2 ;	4,08	34	0			34	0	0	34	4,08		
9-1 ;	14,7	30	50	10	1/4	80	20	5	50à 60			15
total	73,02									21,8	36,55	14,7

60<N disponible <=100UN												
N° parcelle	ha	apport minéral N	apport N total organique L'année de l'épandage	Tonnage fumier	rythme épandage fumier	N TOTAL org et minéral L'année épandage	année épandage : 40%	années suivantes: 10%	N disponible moyen org et minéral	min min	org	min+ org
				T/ha								
2-1 ;	5,04	30	100	20	1/2	130	40	10	50 à 70			5
2-2 ;	2,62	30	100	20	1/2	130	40	10	50 à 70			2,6
3-1 ;	3,8	30	100	20	1/4	130	40	10	50 à 70			3,8
3-2 ;	5,3	30	100	20	1/4	130	40	10	50 à 70			5,3
6-1 ;	4,71	60	75	15	1/2	135	30	7,5	65 à 90			4,7
7-1 ;	4,94	60 à 80	0			60 à 80	0	0	60 à 80	4,94		
7-2 ;	2,11	60 à 80	0			60 à 80	0	0	60 à 80	2,11		
7-3 ;	0,64	60 à 80	0			60 à 80	0	0	60 à 80	0,64		
10-1 ;	2,48	50	100	20	1/2	150	40	10	60 à 100			2,5
total	31,64									7,69		24

N disponible >100UN												
N° parcelle	ha	apport minéral N	apport N total organique L'année de l'épandage	Tonnage fumier	rythme épandage fumier	N TOTAL org et minéral L'année épandage	année épandage : 40%	années suivantes: 10%	TOTAL disponible moyen org+ minéral	min	org	min+ org
11-1	6,69	130	0	0	0	130	0	0	130	6,69		

Les types d'apports fertilisants –

	Zéro fertilisant	Engrais minéral seul	Fumier/lisier seul	Minéral + organique
Nombre de parcelles	1	8	4	7
Nombre d'ha	3,59	36,15	36,55	38,65

Les niveaux de fertilisation

Azote

- Les engrais minéraux seuls : les apports sont relativement stables (8 parcelles).
 - Une seule parcelle reçoit chaque année plus de 100 UN.
 - 3 parcelles entre 60 et 80 UN.
 - 4 parcelles entre 30 et 40 UN.
- Les apports organiques : l'estimation est plus complexe en ce qui concerne l'utilisation de l'azote : elle existe sous multiples formes et la fraction azotée mobilisable par la plante est la résultante de plusieurs phénomènes simultanés (durée de stockage, date d'épandage, fréquence des épandages, type de sol, conditions de pluviométrie).

De ce fait, l'azote total apporté l'année de l'épandage est mis à disposition de la plante inégalement sur plusieurs années (disponibilité de l'azote).

L'année de l'épandage de fumier de bovin préalablement stocké libère en moyenne 40 % de l'azote, le reste est étalé dans le temps compte-tenu des effets précités. On estime à environ 10 % par an les 3 à 4 années suivantes.

Les épandages de fumier ont lieu tous les 2 à 5 ans sur le site. Leur fréquence est d'autant plus rapprochée que l'exploitant a peu de parcelles sur son exploitation pouvant recevoir le fumier.

Il faut rappeler que les exploitants exclusivement herbagers ou qui ont un petit parcellaire de culture sont obligés d'épandre leur fumier-lisier sur les prairies, faute de terres de culture. De ce fait, la moitié des parcelles du site sont concernées par les épandages d'engrais organique (62 % de la surface en herbe).

Phosphore

L'efficacité des apports en phosphore et potassium des fumiers sont équivalents à celle des engrais minéraux du commerce.

Le phosphore organique est en grande partie minéralisé dans le sol dans le mois qui suit l'épandage, ainsi que le P minéral contenu dans le fumier. Le P qui n'est pas minéralisé dans l'année est intégré dans le "pool" des matières organiques du sol et sera ensuite lentement minéralisé.

Potassium

Il a un comportement voisin du phosphore

Stockage des fumiers (Directive nitrate départementale)

Les parcelles épandables peuvent recevoir un stockage de fumier durant maximum 11 mois, et avec une fréquence maximale d'un an sur 2.

Ce fumier doit être resté sous les animaux pendant au moins 2 mois. Le tas doit changer de place chaque année.

Des tas de fumier sont effectivement stockés sur certaines parcelles épandables sur le site.

3.1.2.3. Traitements phytosanitaires - (Carte 3.4)

Les Zones de Non Traitement (au moins 5 m en bord de cours d'eau, ou plus suivant le produit utilisé) ne reçoivent pas de produit phytosanitaire.

En dehors de ces zones, quand il y a traitement, c'est avec une utilisation exclusive de désherbants sélectifs, essentiellement contre les chardons et orties (pas de désherbage généralisé suivi de resemis de prairies).

On observe 3 types de pratiques sur le site :

- 3 exploitants (49,96 ha) n'apportent jamais de désherbant sur leurs parcelles.
- 7 exploitants (58,29 ha) traitent en localisé (chardons, rumex, orties, sous les clôtures) les années où cela paraît nécessaire (donc rarement tous les ans)
- 1 exploitant (6,69 ha) traite en généralisé quand l'envahissement d'espèces indésirables ne lui paraît plus gérable.

N° parcelle	Zéro phytosanitaire	Phytosanitaire localisé	Phytosanitaire généralisé
1-1	6,61		
1-2	22,26		
1-3	3,26		
2-1		5,04	
2-2		2,62	
3-1		3,80	
3-2		5,30	
3-3		4,42	
4-1		3,63	
4-2		2,79	
5-1	11,27		
5-2	4,08		
6-1		4,71	
7-1		4,94	
7-2		2,11	
7-3		0,64	
8-1		3,59	
9-1		14,70	
10-1	2,48		
11-1			6,69
Nombre total parcelles	6,00	13	1
Total ha	49,96	58,29	6,69
	Zéro phytosanitaire	Phytosanitaire localisé	Phytosanitaire généralisé

Hormis la parcelle 11-1, les prairies peuvent recevoir des traitements phytosanitaires en localisé, voire pas du tout suivant les années.

3.1.3. Les points d'abreuvement

Le débit des rus et des mares est très variable au cours de l'année : l'apport en eau par citerne est parfois nécessaire suivant les **années sur des parcelles avec mare** et/ou traversée par un ru.

3.1.3.1. L'utilisation des rus

(Carte 1.12)

Les 3 affluents du ru du Moulin Bataille traversent ou longent les parcelles agricoles.

Comme le ru du moulin Bataille, le ru dit de la Fontaine Aumône a des points d'abreuvement direct multiples le long de leurs berges: ces zones contribuent au bien-être des bovins qui apprécient ces zones ombragées (ripisylve, bosquets) et fraîches en été. Mais de ce fait, les berges sont soumises au piétinement et aux pollutions organiques inhérentes au stationnement des animaux.

Le ru dit de la Fontaine de la Forteresse est clôturé partiellement des 2 côtés (fixe et électrique), donc à l'abri de ces problèmes sur la partie supérieure de son cours.

Au ru dit de la Radière, parallèle au ru du Moulin Bataille, les animaux de la parcelle 9.1 ont accès par endroit au bord du ruisseau.

3.1.3.2. L'utilisation des Mares

(Carte 1.13)

30 mares sont recensées dans les prairies du site.

3T4 - Inventaire des mares prairiales

N° sur carte	N° CSNP	N° parcelle agricole	Descriptif CSNP début mai 08	Descriptif activité juillet 08	Localisation	Utilisation agricole	Faune	Flore
1		5,1		Fond à peine humide	Perchée. Bord route	Accès direct animaux. Distinguable par la dépression et l'herbe plus fournie grâce à l'humidité du fond. Peu de végétation aquatique		
2		5,2		Fond un peu humide	Perchée	Accès direct animaux		
3	18	5,2	Petite mare assez profonde	Un peu active	Arbres sur le bord du talus 3/4 du périmètre en bout de parcelle à 10m du chemin. Voisine de la 4, mais pas contiguë	Accès direct animaux	Rana kl. esculenta; Triturus helveticus	
4		2,1		Un peu active	Pied haie, arbres, en bout de parcelle proche chemin. Voisine de la 3, mais pas contiguë	Accès direct animaux		
5		2,1		Active	Milieu parcelle	Accès direct animaux		
6	10	1,1		Active	Perchée 1/3 haut pente au pied alignement arbre	Clôturée. Très végétalisée sur les bords. Roseaux	Rana kl. esculenta	
7		1,1		Très active	Perchée 1/3 haut pente au pied alignement arbre	Clôturée. 50m de la 6. Surface beaucoup plus dégagée. Alimenté par tuyau et gravité un bac à eau 50m plus bas dont les abords sont sains.		
8		3,1		Mare tampon Fond humide	Bas pente. Nouvellement créée. Anti-érosive	Accès direct animaux		
9	7	3,2	Très piétinée	Fond à peine humide	Bord route. Perchée. Point culminant du site	Accès direct animaux. Distinguable par la dépression et l'herbe plus fournie grâce à l'humidité du fond. Peu de végétation aquatique	Rana kl. esculenta	
10**	6	1,2		Active	Perchée. Bord parcelle	Clôturée. Encaissée	Rana kl. esculenta; Pyrrhosoma nymphula	Carex ovalis; Potamotogon natans
11	5	4,1		Fond humide	Perchée milieu de parcelle	Accès direct animaux	Rana kl. esculenta	
12	4	4,1	Très piétinée, eutrophisée	Active	Perchée. Bord arbres	Accès direct animaux mais dissuasif vu le en contrebas et abords raides. Pompe à museau utilisée à proximité	Bufo bufo; Rana kl. esculenta; Triturus helveticus	
13	3	3,3	Beaucoup d'algues et de vase, eutrophisée	Fond humide, un peu d'eau visible	Perchée	Accès direct animaux		
N° sur carte	N° CSNP	N° parcelle agricole	Descriptif CSNP début mai 08	Descriptif activité juillet 08	Localisation	Utilisation agricole	Faune	Flore
14	2	3,3	Zone humide sous un frêne, très peu d'eau, déstructurée par pâturage	Très Active,	Perchée	Accès direct animaux	Rana kl. esculenta; Triturus alpestris; Triturus helveticus	Potamotogon natans

N° sur carte	N° CSNP	N° parcelle agricole	Descriptif CSNP début mai 08	Descriptif activité juillet 08	Localisation	Utilisation agricole	Faune	Flore
15		9,1		Fond à peine humide	Sortie de bosquet	Accès direct animaux		
16	1	9,1	Abords très vaseux	Très active. Abords bac très humides avec fort piétinement	Captage de la source "Fontaine Aumône"	Clôturée. Bac à eau sous le trop plein de la mare. Le trop plein du bac forme le "ru" de la Fontaine Aumône qui va vers le ru du Moulin Bataille		
17	19	9,1	Beaucoup d'algues	Légèrement active	Bord de haie, sur parcelle voisine d'une (mauvaise) peupleraie	Accès direct		
18	8	1,2	Beaucoup d'eau Beaucoup de végétation	Très active	Source sur lieu-dit "Fontaine de la Forteresse". Sortie de bosquet, quand eau maxi, trop plein vers fossé	Partiellement clôturée. Petit prélèvement par abreuvement en aval (tuyau diamètre 3 cm), le fossé recevant le trop plein formera le "ru" fontaine de la forteresse, vers "la barre"	Rana kl. esculenta; canards	
19	9	1,2		Active	Sur prairie	Clôturée	Rana kl. Esculenta. Triturus alpestris. Triturus helveticus	Potamote gon natans
20		7,1		Active	Pied de haie	Accès direct animaux		
21	Z1b	6,1		Fond humide	Dans bois bord zone humide	Accès direct animaux	Rana kl. esculenta	
22	Z1a	6,1		Très active	Extrémité d'une zone très humide	Clôturée 3 faces	Rana kl. esculenta	
23	13	1,3		Très active	Mare tampon, Fond talweg	Accès direct animaux	Rana kl. Esculenta. Ardea cinerea	
24	16	10,1		Très active	Milieu pâture sur bord bosquet	Accès direct animaux	Rana kl. Esculenta. Triturus helveticus	
25		10,1		Moyennement active	Proximité de 24. Bord bosquet. Trop plein dans bosquet	Accès direct animaux		
26	12	5,2		Fond humide	Perchée. Dans prairie	Accès direct animaux	Rana kl. Esculenta. Triturus alpestris. Triturus helveticus	Potamote gon natans
27		5,2		Fond un peu humide	Dans prairie : repérable par végétation (dépression)	Accès direct animaux		
28		5,2		Fond humide	Dans bosquet	Accès direct animaux		
29		5,2		Fond humide	Dans bosquet	Accès direct animaux		
30		5,1		Peu active	Mare tampon, Récupération exutoire sous la route, haut de zone de ruissellement/drainage vers talweg pâture, puis bois et ru des Autels	Accès direct animaux, à recréuser pour améliorer l'efficacité. Voir réaménagement du drainage en aval		

Quand elles sont en eau, les mares participent généralement à l'abreuvement direct ou indirect des animaux.



Nombreuses sont celles qui sont asséchées l'été. Elles se révèlent par la végétation spécifique (joncs) et le fond qui demeure humide.



Leur berge est souvent défoncée par les animaux quand elles ne sont pas clôturées.



Quatre mares ont été clôturées partiellement ou complètement (dans le cadre des CTE).



Quand les mares sont protégées, elles peuvent permettre l'abreuvement par un système de pompe ou d'abreuvoir disposé à proximité ou éloigné.



Le lieu d'abreuvement est généralement soumis à un piétinement important dans les zones humides.



Les mares entièrement clôturées ont parfois leurs berges plus ou moins embroussaillées. Elles présentent le risque d'une fermeture du milieu si les berges ne sont pas fauchées ou broyées périodiquement.



Quand les berges de la mare sont épargnées grâce aux clôtures, les abords de la zone sont piétinés quand l'abreuvoir est à proximité. Il paraît difficile de limiter ce problème autrement qu'en éloignant les lieux d'abreuvement des zones humides, ce qui techniquement et économiquement n'est pas toujours facilement réalisable. Cette technique est cependant observée dans plusieurs parcelles.

3.1.4. Les drainages

Il n'y a pas de drainage récent, et pas de carte des drainages anciens (19^{ème} siècle, ou avant).

On peut trouver des busages souterrains en pierres, réalisés vraisemblablement au 19^{ème} siècle, qui permettent de préserver les parcelles des ruissellements amont en canalisant les eaux de ruissellement vers les rus ou les étangs.

Ils sont généralement repérés lors d'affaissement du sol, créant des zones de mouillères et des trous pouvant aller jusqu'à 1m de profondeur.

Le plus visible dans cette situation est sur la parcelle 5.1, dans sa partie Nord. Il est repéré par un effondrement qui provoque des fuites des eaux canalisées et un sol détrempé compte-tenu du fond généralement argileux. Au niveau du passage entre les 2 parties de la parcelle, on trouve plusieurs trous liés à l'effondrement du drain ou au passage souterrain de l'eau détournée du drain bouché par les effondrements.



Ruissellement venant du bassin versant supérieur :
dégradation ponctuelle du sol toujours saturé en
eau sur toute la descente



Creusement souterrain de l'eau détournée du
drain bouché par les effondrements.

La remise en état globale de ce secteur pourrait être à étudier pour éviter les éboulements et réduire la surface piétinée.

3.2. Les boisements

3.2.1. L'utilisation des Haies

6500 ml de haie sont recensés sur le site (Carte 3.5).

Les haies sont pratiquement toutes conduites en haies hautes, avec taille latérale variable tous les 3 ou 4 ans : le bois peut être récupéré pour le chauffage. On compte 4,5 km de haie pour fournir 30 stères par an ou 3 km de haie pour fournir assez de plaquette forestière pour chauffer une maison. Le développement de la filière bois énergie constitue donc une chance pour l'entretien des haies du site.

Des charmes (*Caprinus betulus*), et certains saules (*salix alba* ou *viminalis*), présents en haut jets ont été étêtés il y a 15 ou 20 ans sous la forme d'arbres "têtards".

Quelques haies en bord de route sont conduites en haie basse avec taille annuelle : elles peuvent devenir des haies hautes au bon vouloir de l'exploitant, (à condition que la sécurité de la circulation routière ne soit pas mise en cause).

Les haies ont des rôles multiples et complémentaires :

- Abris pour le bétail et le gibier
- Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
- Corridors écologiques pour les insectes, les oiseaux
- Fourniture de bois énergie
- Maintien de l'entité bocagère de ce site Thiérachien



3.2.2. L'exploitation des bois

Données Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais-Picardie et Groupement Sylvicole Axonien.

Il n'existe pas de propriétés bénéficiant d'une garantie de gestion durable au travers d'un plan simple de gestion ou d'un code des bonnes pratiques sylvicoles. Aucun propriétaire n'est certifié PEFC.

La majorité du bois exploité part en bois de chauffage, alimentant la filière bois en extension actuellement, ou pour le chauffage individuel des propriétaires sous forme de bûches.

Les plus belles grumes sont vendues très épisodiquement en bois d'œuvre (chêne, aulne, merisier, érable sycomore ...) directement auprès des exploitants locaux (Monsieur ALLIOT notamment) ou à l'amiable par le Groupement Sylvicole Axonien.

Souvent localisés près des cours d'eau, ils servent d'abris aux animaux qui gèrent l'enherbement et l'embroussaillage par le pâturage, mais défoncent le sol sur ces zones particulièrement humides.



3.3. La chasse

Données de la Fédération des Chasseurs de l'Aisne.

La chasse, principalement familiale et traditionnelle, est une activité de loisir très présente sur le site. Elle draine un public nombreux et actif, et représente une importante activité économique.

Si le nombre de chasseurs baisse légèrement sur le département de l'Aisne, l'activité cynégétique est plutôt stable et de mieux en mieux structurée.

La chasse est représentée par la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne, qui compte 16 521 chasseurs dans le département. En 2003, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de l'Aisne a été validé par le Préfet (1er SDGC de France) et prend fin en 2009. le prochain schéma est à l'étude pour 2010/2015.

Celui-ci amène les chasseurs vers trois grandes orientations (investissement dans la connaissance de la faune sauvage, investissement dans la gestion des espaces et des espèces, intégration dans leur environnement social) en utilisant comme outil la gestion bonifiée (les chasseurs faisant des efforts sur leurs territoires peuvent bénéficier d'attributions supérieures à ceux qui ne font rien).

3.3.1. Gestion du territoire de chasse sur le site

Le site du Franc-Bertin est situé sur une unité de gestion des espèces (l'unité de Gestion de Rozoy qui couvre 22 342 ha). Sur cette unité de gestion, une association nommée Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de Rozoy sur Serre assure le regroupement des chasseurs et sert d'organe décentralisé de la Fédération départementale en coordonnant ses actions (comptages, piégeages ...).

Sur cette unité de gestion, 5 responsables sont élus par l'ensemble des détenteurs de droits de chasse et ont en charge la gestion des espèces de grand gibier. Sur chaque commune, un responsable de plan de chasse est élu par l'ensemble des détenteurs de droits de chasse et a en charge la gestion des espèces de petits gibiers.

Ces responsables sont l'interface entre les demandeurs de plan de chasse, le GIC et la Fédération départementale des chasseurs.

Sur le site (Carte 3.9), la pratique de la chasse s'effectue sur des terrains privés. Des propriétaires de parcelles contiguës se regroupent pour chasser sur leurs parcelles. Certaines parcelles sont louées.

3.3.2. Pratiques de chasse et territoire

La chasse est une activité de loisirs bien présente sur le site. Principalement locale, familiale et traditionnelle elle peut aussi être pratiquée par des chasseurs venant d'horizons extérieurs.

Les territoires de chasse concernés par le site sont peu nombreux (2 demandeurs de plans de chasse) ce qui démontre une surface unitaire importante et en fait des interlocuteurs potentiels facilement mobilisables pour le lancement d'opérations de gestion. Les responsables de la chasse sont attachés à leur territoire (présents depuis plus de 10 ans). Le nombre de chasseur par plan de chasse se situe entre 5 et 15 personnes. La pression de chasse est assez élevée, une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines.

La chasse se pratique sur l'ensemble des types de territoires du site. Schématiquement, les milieux de bocage sont plutôt utilisés pour la recherche du petit gibier sédentaire

(lièvres communs, perdrix grises), les lisières pour celle des faisans et lapins, les milieux boisés pour celle du grand gibier (chevreuil et sanglier) mais aussi de la bécasse des bois et des pigeons.

Le plus souvent l'activité cynégétique nécessite de nombreux aménagements. Nous noterons en bocage, la mise en place d'alimentation subsidiaire au petit gibier en période hivernale, le maintien ou la création de haies ou de bandes enherbées. Concernant les relations des chasseurs avec les autres utilisateurs des milieux naturels, il n'existe pas de conflits réels dans le secteur.

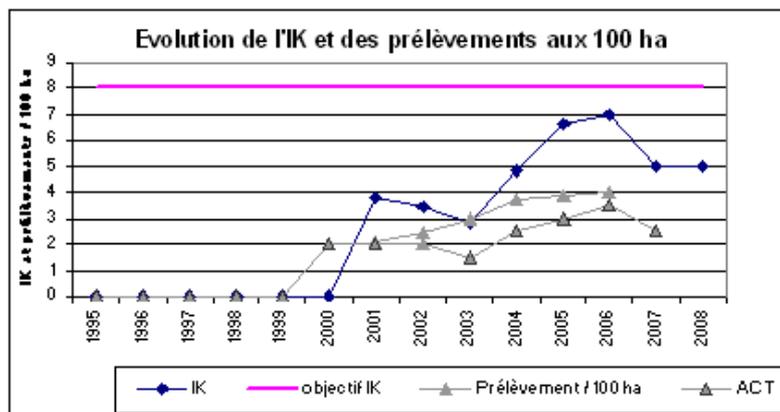
3.3.3. Espèces chassées

- Sur le site, les seules espèces de grands gibiers présents régulièrement, sont le chevreuil et le sanglier. Ces espèces sont essentiellement chassées en battues.
- La chasse au petit gibier est très pratiquée sur le site. La perdrix grise est peu présente eu égard à l'aspect bocager du site. Le lièvre est présent en densité assez élevée de même que le faisan (de façon plus récente). A noter que ces trois espèces font l'objet d'un plan de chasse préfectoral qui encadre leurs prélèvements et qui devrait évoluer courant de l'année 2010 en plan de gestion." (plan de gestion validé par la commission hier, arrêté signé pour la fin du mois, ndlr). Ces espèces sont essentiellement chassées en battues ou de façon individuelle avec des chiens. Le Pigeon ramier est une espèce recherchée (le département de l'Aisne est situé sur un des principaux axes de migrations pour cette espèce). Il est souvent chassé à poste fixe, un mirador est même construit pour sa recherche spécifique.

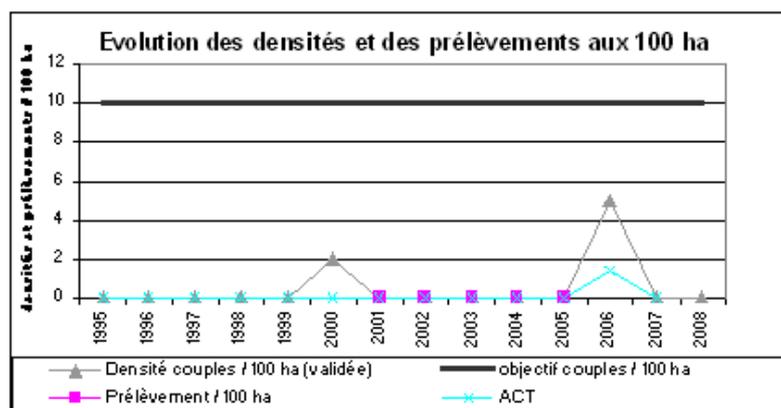
Plans de chasses concernés par le site

Les Autels - Résultats des suivis petit gibier

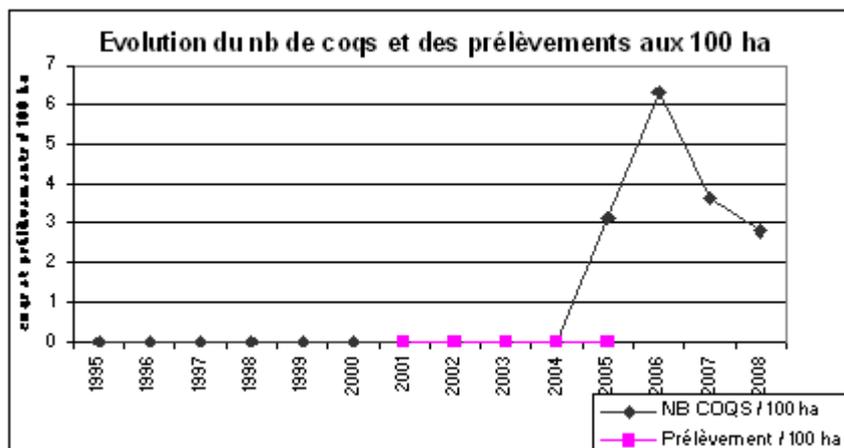
Résultats des suivis lièvres



Résultats des suivis perdrix grise

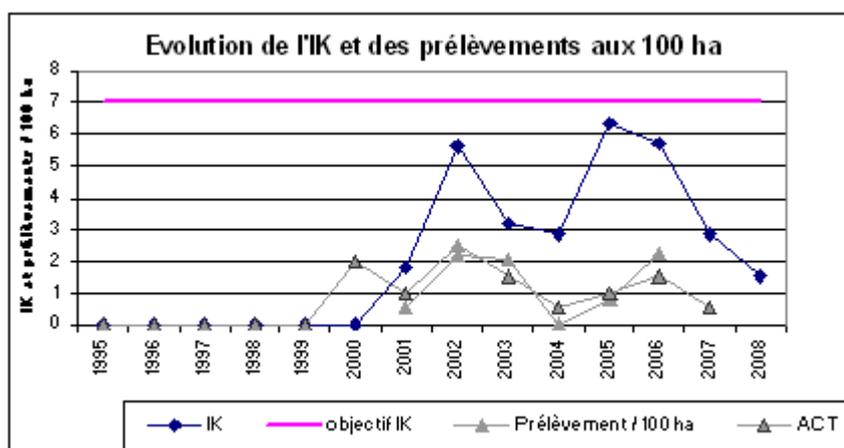


Résultats des suivis faisans communs

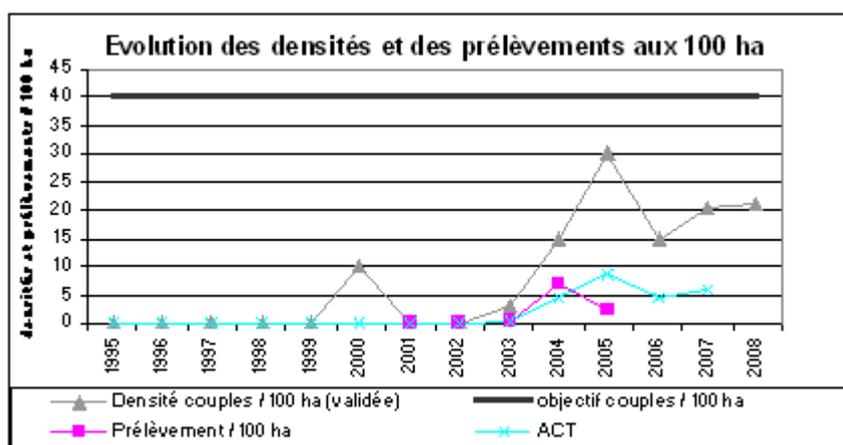


Résigny - Résultats des suivis petit gibier

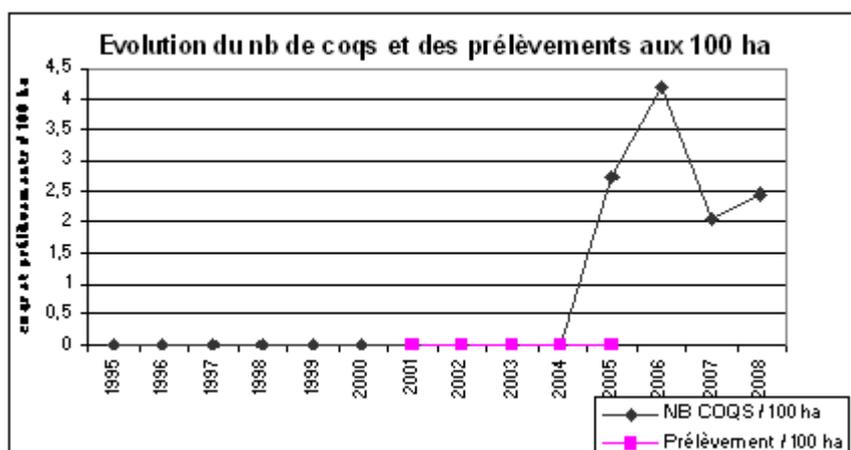
Résultats des suivis lièvres



Résultats des suivis perdrix grise



Résultats des suivis faisans communs



Résultats des attributions et prélèvements grand gibier

cod	Communes	Code GIC	réalisation 2006/2007 par commune								attribution 2005/2008 par commune							
			CEM1	CEM2	CEF	CEJ	CHI	SAI	DAIM	MOU	CEM1	CEM2	CEF	CEJ	CHI	SAI	DAIM	MOU
02038	LES AUTELS	27	0	0	0	0	4,4	0,3	0	0	0	0	0	0	16,6	19,7	0	0
02642	RESIGNY	27	0	0	0	0	9,6	3,9	0	0	0	0	0	0	28,9	31,4	0	0

Légende

- CEM 1 : Cerf élaphe male type 1 (petit cerf)
- CEM 2 : Cerf élaphe male type 2 (grand cerf)
- CEF : Biche
- CEJ : Jeune Cerf ou Biche
- CHI : Chevreuil
- SAI : Sanglier
- DAIM : Daim
- MOU : Mouflon

Résultats de la gestion des prédateurs par le piégeage

En 2008, les espèces classées nuisibles sur le site sont : le sanglier, le renard, la fouine, le raton laveur, le rat musqué, le ragondin, la corneille noire, l'étourneau sansonnet, la martre, le lapin de garenne, la pie bavarde. Ces espèces peuvent être chassées en période d'ouverture de la chasse et faire l'objet de battues de destructions (par les lieutenants de louveterie), de piégeage et/ou de destructions à tir selon les cas et les périodes de l'année.

Analyse des carnets de piégeage 2007

code	commune	renard	fouine	martre	putois	belette	Rat musqué	ragondin	corneille	corbeau	pie	geai	raton	Etourneau
02038	Les Autels	7	6	5					14			4		
02642	Résigny													

Résultats de la gestion des prédateurs par le tir (2006/2007) Analyse par ratio des plans de chasse)

Code	02038	02642	
Communes	LES AUTELS	RESIGNY	Département
Code UG	27	27	
Renard	1,6	2,7	5799
Blaireau	0,0	0,0	344
Raton laveur	0,0	0,1	335
Fouine	1,4	0,0	669
Martre	0,0	0,0	213
Putois	0,0	0,7	200
Hermine	0,2	0,1	65
Belette	0,0	0,0	177
Corbeau	1,2	12,3	6913
Corneille	3,2	5,0	6276
Pie	0,1	0,2	2044
Geai	0,0	1,0	1081
Rat musqué	0,2	3,4	2925
Ragondin	0,0	0,0	915
Etourneau	0,5	2,4	4539
Lapin	0,1	0,2	24786
Pigeon ramier	140,8	50,5	47378

Parmi ces espèces aperçues dans le secteur, **le raton laveur, le rat musqué et le ragondin**, qui sont des espèces exogènes, peuvent causer de gros dommages à la faune et à la flore sauvage mais pas sur les espèces du site concernées par la directive habitats.

3.3.4. La gestion des espèces

La gestion des espèces de **grand gibier** sur le site est encadrée par un contrat agrosylvo-cynégétique cosigné par des représentants de la chasse, de la forêt, de l'agriculture. Ce contrat oriente la gestion des espèces pour une période de trois ans et prévoit les attributions nécessaires pour parvenir à cette gestion. Sur le site, les objectifs pour la période 2005-2008 sont : stabilisation des populations de sanglier, maintien du développement des populations de chevreuil. Ces deux espèces sont en plan de chasse avec une attribution triennale. Le cerf élaphe n'est pas présent.

**CHEVREUIL
OBJECTIFS DE GESTION**

Code	Nom	Communes	Terres	Prés	Bois	Landes	Terres+prés	Bois+landes	Surface cadastrale	Surface chassable	prélèvements annuel max recommandé au 100 ha bm	prélèvement t annuel max recommandé sur l'UG
11	Ourcq	26	15249	1564	3690	307	16813	3997	21819	20810	6,5	259
12	Tardenois	22	15016	2871	7207	304	17887	7511	26888	25398	8,3	620
13	Marne est	35	13097	4417	8623	783	17514	9406	29901	26920	5,9	555
14	Orxois	23	11379	1764	4539	392	13143	4931	18703	18074	9,1	450
15	Marne ouest	25	13056	3387	6280	397	16443	6677	26383	23120	8,4	560
21	Chaunois	33	14023	3510	4509	530	17533	5039	25803	22572	9,7	490
22	Blérancourt	35	15801	2553	5689	691	18354	6380	26211	24734	4,1	260
23	Saint-Gobain	36	11324	3403	14219	603	14727	14822	31434	29549	3,6	530
24	Ailette	52	10950	2567	10756	1300	13517	12056	27315	25573	6,1	735
25	Serre	34	24402	1759	2889	723	26161	3612	32875	29773	7,5	270
26	Souche	28	29598	1035	5245	4346	30633	9591	43472	40224	5,0	480
27	Rozoy	29	14491	6487	1270	94	20978	1364	23071	22342	17,1	233
28	Champagne crayeuse	23	16627	393	2571	372	17020	2943	21032	19963	5,8	170
31	Vermandois	33	25320	3252	1482	213	28572	1695	31963	30267	7,4	125
32	Omignon	49	26597	889	1706	415	27486	2121	31218	29607	15,1	320
33	Saint-Quentin	26	14324	1115	955	407	15439	1362	19592	16801	7,6	104
34	Villers-le-Sec	21	21768	1849	1035	120	23617	1155	25840	24772	12,1	140
41	ACTIFOR	19	7397	517	13033	463	7914	13496	22601	21410	3,0	410
42	Retz	23	13696	698	3355	593	14394	3948	19598	18342	5,1	200
43	Deux vallées	27	14915	835	3746	534	15750	4280	21013	20030	6,5	280
44	Vallée de l'Aisne	49	16565	1028	5760	865	17593	6625	25696	24218	7,2	478
45	Sept coteaux - Jocienne	31	10005	1161	4840	784	11166	5624	19583	16790	7,6	430
51	Sambre	26	7630	12891	6194	96	20521	6290	27864	26811	7,6	475
52	Haute vallée de l'Oise	31	6420	19994	2642	186	26414	2828	30285	29242	5,3	150
53	Thon	16	4575	10409	7931	135	14984	8066	24080	23050	8,4	677
54	Brune	27	17326	9342	2186	101	26668	2287	29810	28955	13,1	300
55	Marlois	37	26188	2673	1921	148	28861	2069	31928	30930	12,6	260
	Total	816	417739	102363	134273	15902	520102	150175	715978	670277	6,6	9961



bécasse des bois : 3 par jour et 30 par an par chasseur et pour les pigeons ramier/colombin/biset : 30 par jour par chasseur pour ces 3 espèces).

Les objectifs des chasseurs locaux sont globalement vers une hausse des populations des gibiers présents.

3.3.5. La gestion des espaces

La gestion des espaces pour la chasse est essentiellement réalisée pour répondre à trois motivations :

- **La simplification et la sécurisation de la pratique de la chasse**, qui imposent la création et l'entretien de layons, de postes de tirs ou de miradors.
- **La recherche d'une présence des animaux**, qui fait appel à l'entretien de milieux propices aux espèces recherchées (platières pour les bécassines, mares pour les anatidés, fourrés pour le grand gibier...) ou à l'apport de compléments alimentaires en cas de nécessité.
- **La bonification prévue par le schéma départemental de gestion cynégétique** qui demande aux chasseurs de s'investir dans la gestion de leurs territoires pour bénéficier d'attributions complémentaires (maintien ou implantation de haies, création de bandes enherbées...).

Sur le site, les aménagements réalisés sont relativement simplifiés eu égard aux paysages (prairies). Seul l'agrainage du petit gibier est pratiqué (pas d'agrainage du grand gibier) à l'aide d'installations fixes (seaux).

3.3.6. Ressenti des chasseurs

Les chasseurs du site trouvent que la situation de la chasse sur leur territoire est stationnaire. Pour eux, depuis 20 ou 30 ans, les évolutions majeures ont été l'augmentation du grand gibier et, plus récemment, celle du petit gibier.

Ils estiment donc que les perspectives de chasse sont bonnes en pensant que la meilleure situation est la situation actuelle ou celle à venir mais pas la situation passée. Ils ont peu de craintes vis-à-vis de Natura 2000 mais globalement ne comprennent pas ce à quoi Natura 2000 peut servir. Ils en espèrent un accompagnement financier pour gérer les territoires mais pensent que Natura 2000 n'est pas indispensable vis-à-vis de l'historique du site.

Ils ne ressentent pas de conflits sur le site entre les chasseurs et les autres usagers.

3.4 La Pêche

Données de la Fédération Départementale de Pêche

Les éléments portent sur le ru du Moulin Bataille dans le contexte "Serre-Amont" et pas spécifiquement sur la partie située sur le site du Franc-Bertin.

3.4.1. Espèces présentes sur les rivières de la "Serre-amont"

Le ru du Moulin Bataille, ainsi que ses affluents, sont des cours d'eau de première catégorie, c'est-à-dire à vocation salmonicole. Ces cours d'eau, exceptés aux endroits perturbés (le principal facteur limitant de la présence de la truite fario est le taux d'oxygène dissout dans l'eau), ont une bonne hydromorphologie (alternance pool/radier) avec des eaux fraîches et un substrat propice à l'accueil de la truite fario et de ses espèces d'accompagnement (vairon, loche franche et chabot, inscrit à la Directive Habitat.).

D'après le Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de l'Aisne, les espèces présentes sur le contexte "Serre amont" (contenant le ru du Moulin Bataille et ses affluents) sont

- Le chabot (*Cottus gobio*)



- La truite Fario (*Salmo trutta*)



- Le vairon (*Phoxinus phoxinus*).

- La loche franche (*Barbatula barbatula*),

Ce type de rivière pourrait abriter de la lamproie dont la présence est suspectée, mais pas confirmée.

Lors de la réalisation du Schéma Départemental à Vocation Piscicole (SDVP) de l'Aisne, une pêche électrique a été réalisée le 14 Mars 1989 au niveau de Résigny sur le ru du Moulin Bataille.

La biomasse moyenne obtenue est de 59,62 kg/ha pour une surface échantillonnée de 400 m².

Espèces	CHABOT	VAIRON	TRUITE FARIO	LOCHE FRANCHE	CARASSIN COMMUN	
Effectifs	70	117	1	31	1	Total
Biomasse (grammes)	690	835	230	490	140	2385

Commentaires réalisés suite à la pêche électrique

Les résultats de cette pêche sont positifs sur plusieurs points

Présence de la truite Fario et de ses espèces d'accompagnement (chabot, vairon, loche), d'où un peuplement et rapport avec la typologie du cours d'eau.

Densité de ses espèces d'accompagnement raisonnables par rapport à la quantité de truites présentes, ce qui laisse penser que ces quantités de truites pourraient aisément augmenter.

Les points négatifs

La productivité du cours d'eau est faible, comme en témoigne la valeur de la biomasse (59,62 kg/ha) comparée aux valeurs théoriques (de 300 à 600 kg/ha).

La présence du carassin peut être imputée à l'existence d'étangs en amont de la station de pêche électrique".

Nous ne disposons pas de relevés plus récents, mais le chef de brigade de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a confirmé la présence récente de chabots dans le ru, suite aux observations de l'agent du secteur.

3.4.2. Gestion de la pêche

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) "le Réveil" de Rozoy-sur-Serre a une partie de ses lots de pêche sur le ru du Moulin Bataille et ses affluents donc, entre autre, au niveau du site du Franc-Bertin

Des rempoissonnements en poissons capturables (truites arc-en-ciel et Fario) sont réalisés plusieurs fois par an par l'AAPPMA, généralement espacés de quelques semaines entre l'ouverture de la pêche (mars) et le début de l'été. Le choix des zones de rempoissonnement est fait par la société de pêche locale en fonction de ses observations qui ne sont pas formalisées. Mais les rempoissonnements ont lieu surtout sur les zones les plus fréquentées par les pêcheurs de l'AAPPMA, c'est-à-dire sur la Serre et non les petits affluents.

Rempoissonnements en poissons capturables réalisés en 2008

Type de truites	FARIO	ARC EN CIEL
15/03/08	75 kg	75 kg
26/04/08	75 kg	75 kg
07/06/08/	50 kg	50 kg
26/07/08	50 kg	50 kg

Par ailleurs, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique subventionne l'AAPPMA au prorata du nombre de pêcheurs dans le cadre d'alevinages annuels en juvéniles de truites fario, le but étant d'essayer de réintroduire une souche de truite "naturelle" afin qu'à terme les alevins introduits puis ensauvagés puissent se reproduire. Bien sûr, pour avoir une chance d'être efficace, les cours d'eau alevinés doivent disposer des habitats et des zones favorables à la reproduction nécessaires. Ces alevinages ont lieu autour du mois de mai. En 2007 et 2008, 797 et 874 truitelles ont été déversées dans la Serre.

En période de reproduction (fin automne, début d'hiver), les géniteurs effectuent leur migration vers les zones de reproduction, souvent situées sur les petits affluents.

Les zones recherchés seront des têtes de radier assez peu profondes (15 à 30 cm) avec un écoulement assez rapide (40 à 60 cm/s) et une granulométrie grossière (allant de la taille d'une noisette à une noix) afin de permettre une bonne oxygénation des œufs fécondés par le mâle puis recouverts de graviers (forme de dôme) par la femelle.

Il serait pertinent de réaliser des investigations complémentaires pour actualiser les données sur le chabot et l'ichtyofaune en général.

3.4.3. Perturbations observées sur le ru du Moulin Bataille

(Carte 3.8)

D'après le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles, les principales perturbations concernant ce secteur sont

- Les rejets domestiques (principalement Résigny, en aval du périmètre Natura 2000) entraînant des déficits en habitat et en frayères (envasement, dégradation de la qualité de l'eau...). Il est noté que des rejets domestiques existent dans l'affluent ru des Autels en quantité moindre.
- La présence d'étangs proches du site (Résigny) qui entraîne plusieurs perturbations :
 - Risques d'avalaison de poissons blancs et carnassiers,
 - Augmentation de la température,
 - Colmatage lors de vidanges...
- Les nombreux embâcles, les seuils accentuent les phénomènes de colmatage
- L'accès direct au cours d'eau par le bétail entraîne
- Une baisse du taux d'oxygène et l'apport de matières organiques en grande quantité (observation de *Tubifex tubifex*) : si le taux d'oxygène devient vraiment bas et la pollution organique vraiment importante, cela risque d'avoir une influence sur le peuplement piscicole avec l'apparition d'espèces plus résistantes et friandes de matière organique (chevesnes, goujons, gardons...).
- Une dégradation importante de l'hydromorphologie (lit mineur surdimensionné).
- Une importante turbidité ayant pour conséquence une augmentation du colmatage du substrat (et donc une baisse de fonctionnalité des frayères potentielles)

3.4.4. Propositions d'actions visant à améliorer l'habitat du Chabot et de ses espèces d'accompagnement

- Réhabilitation du milieu en évitant les pollutions domestique et organique, en diversifiant les écoulements :
- Voir l'évolution de la procédure d'assainissement sur la commune des Autels (éviter les rejets domestiques dans le ru des Autels)
- Etudier la mise en place d'épis déflecteurs dans les zones où l'écoulement est uniformisé
- Protéger des zones de reproduction traditionnelles en luttant contre les perturbations possible du lit mineur (création de zones d'abreuvement pour les bovins, limiter les traversées par les troupeaux, grattage des frayères).
- Eviter l'implantation de seuils artificiels et la formation d'embâcles qui uniformisent l'écoulement du cours d'eau en amont (augmentation du colmatage, perte d'habitats...), augmentent l'érosion en aval immédiat et perturbent les migrations des poissons en période de reproduction
- Eviter l'implantation d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin
- Etudier l'aménagement judicieux des passages à gué sur les différents rus concernés, en amont, dans le site et aussi en aval du site, susceptibles d'apporter des perturbations sur le comportement du courant, de créer des embâcles et perturber les migrations.

Une mise à jour des inventaires sur les espèces présentes dans ce cours d'eau permettrait d'avoir un "point zéro" actualisé avant aménagements et actions à engager dans le cadre du DOCOB.

3.5. les Loisirs

Les chemins sur le site sont des chemins d'exploitation ou des chemins ruraux. Ils ne sont pas répertoriés au titre de la Grande Randonnée et sont peu empruntés par les marcheurs car ne permettent pas la traversée du site : ils s'interrompent dans le parcellaire. Il n'y a pas d'activité de loisir répertoriée sur le site.

IV - De la synthèse des enjeux aux propositions d'action

4.1. - Présentation de l'approche

L'approche du plan d'action a été réalisée par entité géographique. Cela permettait de travailler sur des ensembles de secteurs avec une certaine cohérence. Suite au Comité de Pilotage du 29 Septembre 2008 qui a approuvé le diagnostic, un groupe de travail "agriculture" s'est réuni le 28 Octobre 2008.

Composition du groupe de travail :

- 3 agriculteurs représentatifs des systèmes identifiés
- Vice président de la communauté de communes des Portes de la Thiérache
- Directeur de la communauté de communes des Portes de la Thiérache
- Chargé de mission de la communauté de communes des Portes de la Thiérache
- DDT
- Conservatoire des sites naturels de Picardie
- Chambre d'agriculture

La Fédération de Chasse contactée au préalable n'est pas venue, considérant qu'il n'y a pas d'enjeu de chasse majeur.

Suite aux échanges avec le CSNP sur l'organisation de la flore et des espèces, une première approche des MAE possibles sur le secteur a été évoquée.

Les délais de dépôt de dossier en vue de proposer des MAE à la signature en mai 2009 étaient matériellement trop courts pour mener à bien le travail d'approfondissement nécessaire. Lors de ce groupe de travail, il a été mis en évidence la nécessité de mieux cerner les enjeux liés aux cours d'eau.

La Chambre d'Agriculture a donc rencontré la fédération de pêche pour approfondir le diagnostic et réfléchir aux actions possibles.

Le 17 Août 2009, le groupe de travail s'est réuni et des propositions d'action sur les parcelles agricoles et les rus ont été cernées.

4.2. - Récapitulatif des actions à mettre en place sur le site "Bocage du Franc-Bertin"

milieu	habitat	Objectifs de résultat	N° et Actions proposées	bénéficiaire	Mesure PDRH : cahiers des charges en annexe 5 et 6
Espaces boisés	Peu prioritaire 9160 Chênaie – Charmaie 91E0*-8 Aulnaie - Frênaie alluviale	Entretien des entités en place Ne pas détériorer les milieux	1 : Code des bonnes pratiques et au delà	Particuliers forestiers	Charte Natura 2000
Prairies directive habitat	Prioritaire : 6510-5 : Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des prés	Au moins maintenir les habitats en place Au mieux : les élargir	2 : Réduction fertilisation Arrêt fertilisation	Agriculteurs	Mesures 214 MAE
	prioritaire 6510-5 : Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des prés				Réduction fertilisation SOCLEH01 HERBE01 HERBE02
	Moyennement prioritaire 6430-1 : Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois				Suppression fertilisation : SOCLEH01 HERBE01 HERBE03
Prairies hors directive	CLC2.3.1 Prairie méso-eutrophe mésophile pâturée ou fauchée à Centaurée jacée	Baisser le niveau d'eutrophisation pour favoriser le retour à des prairies à tendance mésotrophes mésophiles A mener de pair avec les actions sur les prairies de la directive	3 : Réduction fertilisation Arrêt fertilisation	Agriculteurs	Mesures 214 MAE
	CLC 2.3.1. Prairie eutrophe mésophile pâturée à Crételle et Ivraie vivace			Agriculteurs	Réduction fertilisation SOCLEH01 HERBE01 HERBE02
	.CLC 2.31 Prairie eutrophe mésophile fauchée à Houlique laineuse			Agriculteurs	Suppression fertilisation : SOCLEH01 HERBE01 HERBE03
Haies	CLC 3.1.1 Manteau arbustif, fruticée et haie	Maintenir les linéaires de haies en place, au mieux les augmenter	4 : Entretien des haies	Agriculteurs	Mesure 214 : MAE LINEAIRE 01
			5 : Plantation de haies nouvelles, de bosquets, d'alignements d'arbres	Agriculteurs	PVE ou mesure 216 investissements non productif (pour les herbagers)
Mares	Habitat de l'espèce de la directive Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> (code Natura 1166)	Maintenir ou retrouver un bon état écologique sur les mares en place	6 : Entretien, restauration des mares	Agriculteurs	Mesure 214 :MAE LINEAIRE07
			7 : Mise en défens des mares Aménagement abreuvement déporté	Agriculteurs	En zone agricole : Mesure 216 investissements non productif

milieu	habitat	Objectifs de résultat	N° et Actions proposées	bénéficiaire	Mesure PDRH
Rus, cours d'eau	Habitat de l'espèce de la directive Chabot <i>Cottus gobbio</i> (code Natura 1163) et de son cortège d'accompagnement	protéger des zones de reproduction traditionnelles en luttant contre les perturbations possibles du lit mineur : nécessité d'un inventaire à jour de l'ichtyofaune pour avoir un point zéro	8 : Réhabilitation du milieu en évitant les pollutions domestiques	Communes	Voir procédure d'assainissement en cours sur les 2 communes
			9 : Réhabilitation du milieu en évitant les pollutions organiques et réduisant la turbidité due au piétinement : création de zones d'abreuvement pour les bovins, mise en défens permanente...	Agriculteurs	<u>En zone agricole</u> : Mesure 216 investissements non productif
				Propriétaires Forestiers Agriculteurs	<u>Hors zone agricole</u> action A323-24P : travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès
			10 : recherche de granulométrie optimale des fonds des frayères	Propriétaires Forestiers agriculteurs	action A323-19 restauration des frayères <i>mobilisable dans le cadre de la politique de l'eau pour l'entretien des cours d'eau</i>
			11 : Maitriser les embâcles en ôtant judicieusement les arbres morts tombés dans le lit du ru	Propriétaires Forestiers agriculteurs	action A323-11 Restauration ou entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <i>mobilisable dans le cadre de la politique de l'eau pour l'entretien des cours d'eau</i>
			12 : Revoir l'aménagement des seuils artificiels en amont, en aval et sur le site	Propriétaires Forestiers Agriculteurs Communes ?	action A323-17 Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons <i>mobilisable dans le cadre de la politique de l'eau pour l'entretien des cours d'eau</i>

4.3. – Partenaires financiers potentiels

N° et Actions proposées	Bénéficiaires	Mesure PDRH	Potentiel de contrats	Financeurs potentiels	Budget sur 5 ans	Maitres d'ouvrage ou opérateurs locaux possibles	Partenaires techniques possibles	Priorité : Propositions	Echéancier	Indicateurs de suivi
1 : Code des bonnes pratiques et au delà	Particuliers forestiers	Charte Natura 2000	Total 95 Propriétaires x 10 % = 9	UE MEEDDAT	Exonération TFNB	CSNP Collectivité -	CRPF Syndicat Forestier de l'Aisne	3	2010/2015	Nombre de chartes signées
2 : Réduction fertilisation Arrêt fertilisation	Agriculteurs	Mesure 214 MAE Réduction fertilisation SOCLEH01 HERBE01 HERBE02 Suppression fertilisation : SOCLEH01 HERBE01 HERBE03	Total 117 ha Prairies 50 % des prairies = 58 ha en réduction	UE MAAPAR	58 ha en réduction X 168 € = 9 744 x 5 ans = 48720€	Chambre d'Agriculture CSNP	Chambre d'Agriculture CSNP	1	2010/2011	Nombre d'Ha en MAE A terme : Observations évolution de la flore
3 : Réduction fertilisation Arrêt fertilisation	Agriculteurs	Mesure 214 MAE Réduction fertilisation SOCLEH01 HERBE01 HERBE02 Suppression fertilisation : SOCLEH01 HERBE01 HERBE03	5 % en zéro Fertilisation : 5ha Total 63 ha en MAE	UE MAAPAR	En zéro Fertilisation : 5 ha x 228 = 1140 x 5 ans = 5700 € Total : 54420 €	Chambre d'Agriculture CSNP -	Chambre d'Agriculture CSNP	1	2010/2011	
4 : Entretien des haies	Agriculteurs	Mesure 214 MAE : LINEA01	6500ml haies x 50% = 3300ml en MAE	UE MAAPAR	3300 ml x 0.30 (moyenne) = 990 x 5ans = 4950 €	Chambre d'Agriculture CSNP	AAAT Fédération de Chasse	1	2010/2011	Longueur de linéaire en MAE
5 : Plantation de haies nouvelles	Agriculteurs	mesure 121 PVE :pour les non herbagers mesure 216 pour les herbagers investissements non productif	100 ml	UE MAAPAR MEEDDAT ?	100ml X 1,7 € = 170 x 40 % 68 €	Chambre d'Agriculture CSNP -	AAAT CRPF Fédération de Chasse	2		Longueur de linéaires plantés
6 : Entretien-restauration des mares	Agriculteurs	Mesure 214 MAE LINEA07	30 mares prairiales x 60 % = 18 mares en MAE	UE MAAPAR	18 mares x 96 € = 1728 x 5ans = 8640 €	Chambre d'Agriculture CSNP	ADREE	1	2010/2011	Nombre de mares en MAE Observation Evolution faune-flore
7 : Mise en défens des mares	Agriculteurs	Mesure 216 investissements non productif	18 mises en défens 5 Aménagements Abreuvement déporté	UE MAAPAR MEEDDAT	18 mises en défens x 500 € = 9000 € Taux ? 5 abreuvements déportés : x 2000 € = 10 000 € Taux ?	Chambre d'Agriculture CSNP	ADREE	1		Nombre de mares mises en défens Nombre d'aménagement réalisés

N° et Actions proposées	Bénéficiaires	Mesure PDRH	Potentiel de contrats	Financiers potentiels	Budget sur 5 ans	Maitres d'ouvrage ou opérateurs locaux possibles	Partenaire techniques possibles	Priorité : Propositions	Echéancier	Indicateurs de suivi
8 : Réhabilitation du milieu en évitant les pollutions domestiques	Communes	Voir procédure d'assainissement en cours sur les 2 communes		AESN CCPT	Voir CCPT	Collectivité	ADREE	1		
9 : Réhabilitation du milieu en évitant les pollutions organiques et réduisant la turbidité due au piétinement : création de zones d'abreuvement pour les bovins, mise en défens permanente...	Agriculteurs	<u>En zone agricole</u> : Mesure 216 investissements non productif	2 Aménagements Abreuvement déportés avec mise en défens	UE MAAPAR MEEDDAT	2 abreuvements déportés : x 2000 € = 4 000€ Taux 100 %	CSNP Chambre d'Agriculture Collectivité	AESN Fédération de Pêche	2		<u>Nombre d'aménagements réalisés</u>
	Propriétaires forestiers	<u>Hors zone agricole</u> action A323-24 : travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements d'accès	2 Aménagements Abreuvement déportés avec mise en défens	UE MEEDDAT	2 abreuvements déportés : x 2000 € = 4 000 € Taux 100 %	Collectivité CSNP	Fédération de Pêche Chambre d'Agriculture AESN	2		<u>Nombre d'aménagements réalisés</u>
10 : recherche de granulométrie optimale des fonds des frayères	Propriétaires Forestiers agriculteurs	action A323-19 Restauration des frayères <i>mobilisable dans le cadre de la politique de l'eau pour l'entretien des cours d'eau</i>	A déterminer	UE MEEDDAT AESN <i>Collectivités</i>	A déterminer	Collectivité CSNP Fédération de Pêche	AESN	2		<u>Nombre d'aménagements réalisés</u>
11 : Maitriser les embâcles en ôtant judicieusement les arbres morts tombés dans le lit du ru	Propriétaires Forestiers agriculteurs	action A323-11 Restauration ou entretien des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles <i>mobilisable dans le cadre de la politique de l'eau pour l'entretien des cours d'eau</i>		UE MEEDDAT AESN <i>collectivités</i>	A déterminer	Collectivité CSNP Fédération de Pêche	AESN	2		Travaux réalisés
12 : Revoir l'aménagement des seuils artificiels en amont, en aval et sur le site	Propriétaires Forestiers Agriculteurs Communes ?	action A323-17 Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons <i>mobilisable dans le cadre de la politique de l'eau pour l'entretien des cours d'eau</i>		UE MEEDDAT AESN <i>collectivités</i>	A déterminer	Collectivité CSNP Fédération de Pêche	AESN	2		Travaux réalisés
Etudes complémentaires de l'ichtyofaune	"Voir l'intérêt d'un point zéro au départ de l'animation du DOCOB puis d'un point année 5 afin de mesurer l'efficacité des travaux réalisés"									

V - Suivi des habitats et évaluation des actions développées

5.1 - Objectif du suivi général

Afin de voir l'impact des mesures mises en place, il faudra réaliser un suivi de l'évolution des différents habitats et des espèces.

La difficulté de ne pas avoir d'inventaire à jour pour l'ichtyofaune rendra difficile une mesure d'évolution, notamment sur la population de chabot et de triton crêté.

Un inventaire ce type pourrait être proposé dans l'année 2010.

Indicateurs de suivi

Toutes prairies	Nombre d'exploitants signataires de MAE	Nombre d'ha en MAE	Evolution de la flore (comptages)
Haies	Nombre d'exploitants signataires de MAE	Longueur de haie en contrat	Plan pour constat maintien des linéaires
Plantation de haies	Nombre de contrats de plantation (PVE, 216)	Longueur plantée	Evolution corridors : plans
Mares	Nombre d'exploitants signataires de MAE	Nombre de mares	Evolution de la faune (comptages)
Mise en défens mares	Nombre de contrats	Nombre de réalisations	Evolution de la faune (comptages)
Mise en défens berges	Nombre de contrats	Nombre de réalisations	Evolution de la faune (comptages)
Zones abreuvement	Nombre de contrats	Nombre de réalisations	Evolution de la faune (comptages)
Zones de migrations	Nombre de contrats	Nombre de réalisations	Evolution de la faune (comptages)

5.2- Animation

La maîtrise d'œuvre du suivi doit être confiée à un opérateur qui répondra à un appel d'offre de la structure porteuse de l'animation.

La proposition des MAE sur les parcelles agricoles pourrait se faire rapidement si la candidature de la communauté de Communes des Portes de la Thiérache comme porteur du projet "MAE" est actée auprès de la CRAE (commission régionale agro-environnementale).

Les agriculteurs sont informés de l'imminence de ces propositions.

La mise en place des contrats Natura 2000 en milieu non agricoles et non forestier nécessiteront une plus longue information auprès des non agricoles (propriétaires et ayant droit). De même, pour la charte auprès de l'ensemble des propriétaires.

Le travail d'animation avec les experts sera plus étalé dans le temps.

ANNEXES

N°	intitulé	page
1	Principes sommaires du relevé phytosociologique stigmatique	55
2	Méthodologie de la cartographie des habitats	58
3	Fiches de relevés phytosociologiques	59
4	Relevés des états des habitats de la Directive sur le site :	69
5	Charte Natura 2000 : BOCAGE DU FRANC-BERTIN	75
6	cahiers des charges des mesures contractuelles (MAE, contrats,)	80

Annexe 1

Principes sommaires du relevé phytosociologique stigmatique

La phytosociologie est la science qui étudie l'agencement et l'organisation des végétaux entre eux dans la nature. Elle fait appel à des méthodes statistiques qui permettent de montrer que, dans des conditions comparables (sol, climat, région de France...), les mêmes espèces végétales s'agencent dans les mêmes proportions pour constituer les mêmes "associations végétales".

Grâce à cette science, qui procure des outils fins de description des tapis végétaux (et, par extension, des milieux naturels), il est possible de nommer un type de végétation, d'en comprendre (voire d'en prévoir) l'évolution, de connaître les influences qui le marquent. Il est surtout possible de comparer plusieurs sites du fait de l'utilisation d'une méthode commune de description.

Principe général

L'analyse phytosociologique sigmatiste consiste à réaliser des relevés de végétation. Ceux-ci s'effectuent sur une aire homogène, de surface suffisante afin que la majorité des espèces qui constituent la communauté à laquelle elles appartiennent y soit présente. Ainsi identifié, le relevé peut être l'individu d'association au même titre que la plante récoltée sur le terrain est un individu d'une espèce déterminée.

Chaque plante inventoriée est accompagnée de deux coefficients : le premier est le coefficient d'Abondance-Dominance ; il traduit le nombre d'individus présents par unité de surface (abondance) et la part relative de ces individus dans l'aire inventoriée (dominance). Le second est le coefficient de Sociabilité ; il exprime la manière dont les individus d'une même espèce sont associés entre eux.

Abondance

L'abondance [abundance, Abundanz] est un comptage ou une estimation du nombre d'individus de chaque taxon. Cette notion, proposée initialement pour de petites surfaces, n'est plus utilisée dans les levés phytosociologiques mais elle est fondatrice de la notion d'abondance-dominance.

L'échelle proposée originellement par BRAUN-BLANQUET comprenait cinq niveaux :

1	Très rare
2	Rare
3	Peu abondant
4	Abondant
5	Très abondant

Remarque : D'autres échelles d'abondance ont été proposées [voir BARKMAN & al. (1964)]. Elles trouvent leur utilité dans des applications particulières comme les suivis diachroniques.

Recouvrement et dominance

La dominance [Dominanz] concerne l'étendue (volume et surface) occupée ou couverte par les individus d'un taxon. Le recouvrement [cover, Deckungsgrad] est le pourcentage, rapporté à l'aire du relevé, de la surface délimitée par la projection horizontale du contour aérien de tous les individus du même taxon. Dominance et recouvrement sont approximativement synonymes, le recouvrement apparaissant plus comme une mesure aréale de la dominance. Tout comme l'abondance, ces notions ne sont plus utilisées dans les levés phytosociologiques sigmatistes actuels, mais elles sont fondatrices de la notion d'abondance-dominance.

L'échelle proposée originellement par BRAUN-BLANQUET comprenait cinq niveaux : Depuis, diverses échelles de recouvrement ont été proposées [voir BARKMAN et al. (1964)].

Echelle	Recouvrement (%)		Recouvrement moyen (%)
1	< 5	(< 1/20)	2,5
2	5-25	(1/20 – 1/4)	15,0
3	25-50	(1/4 – 1/2)	37,5
4	50-75	(1/2 – 3/4)	62,5
5	> 75	(> 3/4)	87,5

Abondance-dominance

En apparence, les échelles d'abondance et de dominance montrent un certain parallélisme. Mais il existe d'importantes distorsions, par exemple en présence d'individus très nombreux mais de faible recouvrement (< 5 %) [Cas fréquent dans les pelouses et les prairies]. Ceci a conduit BRAUN-BLANQUET (1921, 1928) à fusionner les deux paramètres proposer une estimation combinée de l'abondance et du recouvrement de chaque taxon, et appelée "abondance-dominance" [kombinierte Schätzung].

L'échelle d'abondance-dominance de Braun-Blanquet possédait initialement six degrés :

5	Recouvrement supérieur aux $\frac{3}{4}$ (75 %) de la surface, abondance quelconque
4	Recouvrement de $\frac{1}{2}$ (50 %) à $\frac{3}{4}$ (75 %) de la surface, abondance quelconque
3	Recouvrement de $\frac{1}{4}$ (25 %) à $\frac{1}{2}$ (50 %) de la surface, abondance quelconque
2	Individus très nombreux (> 100 individus) mais recouvrement < 5 %, ou nombre d'individus quelconque mais recouvrement de 5 à 25 %
1	Individus nombreux (de 20 à 100 individus) mais recouvrement < 1 %, ou nombre d'individus quelconque mais recouvrement de 1 à 5 %
+	Peu ou très peu abondant, recouvrement très faible

Un degré (pas toujours utilisé) a été ajouté par la suite, modifiant très légèrement l'échelle précédente :

+	Peu abondant, recouvrement très faible
r	Très peu abondant, recouvrement très faible

On utilise parfois pour un individu unique, le symbole "i" à la place de "r".

Sociabilité

La sociabilité des taxons est un des aspects de la structure horizontale du tapis végétal qui est abordé par le relevé phytosociologique.

La sociabilité [sociability or gregariousness, Soziabilität] traduit la tendance au regroupement des individus d'un taxon ("exprime les relations spatiales des individus ou des pousses d'une même espèce répondant à la question : comment sont groupés les individus ou les pousses d'une même espèce ?").

BRAUN-BLANQUET (1918, 1964) a proposé une échelle de sociabilité à cinq degrés :

5	En peuplements (peuplement très dense ou serré et continu)
4	En petites colonies (petites colonies, larges touffes discontinues)
3	En troupes (groupes étendus, touffes moyennes espacées)
2	En groupes (groupes restreints, petites touffes, par exemple quelques tiges confluentes seulement)
1	Isolément (individus isolés et très dispersés)

Annexe 2

. Méthodologie de la cartographie des habitats

Ces deux approches (terrain et interprétation de relevés phytosociologiques) permettent d'avoir une connaissance fine, mais aussi synthétique de la végétation du site.

En effet, les relevés phytosociologiques et une bonne connaissance du site permettent de définir certaines entités et d'établir une typologie. La gestion agricole quasi omniprésente sur le site a une relation forte avec les unités de végétation.

La carte des unités de végétation du présent document ne prétend pas à l'exhaustivité ; certains habitats ne figurant pas sur la carte parce que leur surface est trop faible.

- Bibliographie (FSD, Cahier d'habitat N2000, ZNIEFF, données du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, données du Conservatoire Botanique de Bailleul (Base de données Digitale, Atlas floristique de l'Aisne ...)
- Etablissement d'une typologie phytosociologique sur la base de la bibliographie (phytosociologie de type sigmatiste) : *voir fiches pages suivantes.*
- Préparation des cartographies de terrain (orthophotoplans au 1/5000ème couleurs)
- Phase de terrain
- Cartographie directe des unités de végétation bien reconnaissable sur le terrain (carte 2.3)
- Relevé de végétation pour les unités de végétation plus délicate à identifier (Carte 2.4)
- Modification et ajout de la typologie de la végétation
- Phase de production du document cartographique
- Rédaction

Annexe 3

9 Fiches de Relevés phytosociologiques

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

**BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET
PHYTOSOCIOLOGIQUE**

IDENTIFIANT
 Observateur(s) (organisme) : Bocaf (CNP)
 Date observation (j/m/a) : 04.10.07 N° personnel relevé : 20 N°CBNDP:

DONNEES STATIONNELLES
Géomorphologie (échelle kilométrique) :
 Lit majeur Ile lacustre ou fluviale Colline Cuesta Eboulis
 Lit mineur Vallon Butte témoin, butte Crête Combe
 Bras mort Vallée Plaine, bassin Falaise continentale Gorge, ravin
 Confluence Terrasse alluviale Plateau Affleurements rocheux

Roche mère (cartes géologiques) :
 Argiles Calcaires Gneiss Granites Sables calcaires Alluvions
 Grès Limons Marnes Schistes Sables non calcaires Colluvions
 Remblais Roches magmatiques Roches métamorphiques

Pédologie (texture dominante de surface) :
 Argileux Limoneux Sableux Gramées Gravières Cailloux et blocs Tourbeux
 Type d'humus :
 Mull Moder Mix

Humidité du sol :
 Xérophile Mésophile Hydrophile Profondeur en cm. (mil. aqua.) :

Niveau trophique :
 Oligotrophe Mésotrophe Eutrophe Autres :

pH :
 Acide Neutre Basique

Altitude moyenne (lecture carte topographique) :
Pentes et exposition :

	Pente du versant	Pente du relevé	Exposition du relevé
	<input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input checked="" type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud
	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> 1 à 5 degrés	<input type="checkbox"/> Nord-Est <input type="checkbox"/> Sud-Ouest
	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest
	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> Sud-Est <input type="checkbox"/> Nord-Ouest
<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés	<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés		
<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés		

HABITAT
 Description générale du milieu : prairie de fauche

Syntaxon phytosociologique : Arrhenetum

Code Corine : 3 B 1 2 1 1

Correspondances : EUNIS : | | | | | EUR 25 : | | | | | Cahiers habitats : | | | | |

Etat de conservation :
 Intac Moyennement dégradé Fortement dégradé

LOCALISATION
 Commune(s) : Les Avelines Dept. : 02
 Lieu-dit : cf carte Carte IGN : | | | | |

autres ? (schéma, Observation...)

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

**BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET
PHYTOSOCIOLOGIQUE**

IDENTIFIANT

Observateur(s) (organisme) : BAGAT François (CSNP)
 Date observation (j/m/a) : 19/04/07 N° personnel relevé : 38 N° CBSNP :

DONNEES STATIONNELLES

Geomorphologie (échelle kilométrique) :

- | | | | | |
|-------------------------------------|--|--|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lit majeur | <input type="checkbox"/> De lacustre ou fluviale | <input type="checkbox"/> Colline | <input type="checkbox"/> Cuesta | <input type="checkbox"/> Escalier |
| <input type="checkbox"/> Lit mineur | <input type="checkbox"/> Vallon | <input type="checkbox"/> Butte témoin, butte | <input type="checkbox"/> Crête | <input type="checkbox"/> Combe |
| <input type="checkbox"/> Bras mort | <input type="checkbox"/> Vallée | <input type="checkbox"/> Plaine, bassa | <input type="checkbox"/> Falaise continentale | <input type="checkbox"/> Gorge, ravin |
| <input type="checkbox"/> Confluence | <input type="checkbox"/> Terrasse alluviale | <input type="checkbox"/> Plateau | <input type="checkbox"/> Affluents rocheux | |

Roche mère (cartes géologiques) :

- | | | | | | |
|-----------------------------------|---|--|-----------------------------------|---|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Argiles | <input type="checkbox"/> Calcaires | <input type="checkbox"/> Gneiss | <input type="checkbox"/> Granites | <input type="checkbox"/> Sables calcaires | <input type="checkbox"/> Alluvions |
| <input type="checkbox"/> Grès | <input checked="" type="checkbox"/> Löss | <input type="checkbox"/> Marnes | <input type="checkbox"/> Schistes | <input type="checkbox"/> Sables non calcaires | <input type="checkbox"/> Colluvions |
| <input type="checkbox"/> Remblais | <input type="checkbox"/> Roches magmatiques | <input type="checkbox"/> Roches métamorphiques | | | |

Pédologie (texture dominante de surface) :

- Argileux Limoneux Sableux Granules Gravier Cailloux et blocs Tourbeux
- Type d'humus : Mull Moder Mor

Humidité du sol :

- Xérophile Mésophile Hygrophile Profondeur en cm (mil. aq.) :

Niveau trophique :

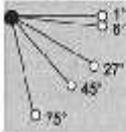
- Oligotrophe Mésotrophe Eutrophe Autres :

pH :

- Acide Neutre Basique

Altitude moyenne (lecture carte topographique) :

Pentes et exposition :



Pente du versant

- Inférieure à 1 degré
 1 à 6 degrés
 6 à 27 degrés
 27 à 45 degrés
 45 à 75 degrés
 Plus de 75 degrés

Pente du relevé

- Inférieure à 1 degré
 1 à 6 degrés
 6 à 27 degrés
 27 à 45 degrés
 45 à 75 degrés
 Plus de 75 degrés

Exposition du relevé

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Nord | <input type="checkbox"/> Sud |
| <input type="checkbox"/> Nord-Est | <input type="checkbox"/> Sud-Ouest |
| <input type="checkbox"/> Est | <input type="checkbox"/> Ouest |
| <input type="checkbox"/> Sud-Est | <input type="checkbox"/> Nord-Ouest |

HABITAT

Description générale du milieu : Arbuste

Syntaxon phytosociologique :

Code Corine :

Correspondances : EUNIS : EUR 25 : Cahiers habitats :

Etat de conservation :

- Intact Moyennement dégradé Fortement dégradé

LOCALISATION

Commune(s) : Les Aulnois Dept. 02

Lieu-dit : Carte IGN :

autres ? (schéma, Observation...)

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

**BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET
PHYTOSOCIOLOGIQUE**

IDENTIFIANT
 Observateur(s) (organisme) : François BOCA (CERAP)
 Date observation (j/m/a) : 18 04 2007 * personnel observé : _____ N°CORBP: _____

DONNEES STATIONNELLES
Géomorphologie (échelle kilométrique) :
 Lit majeur Ile lacustre ou fluviale Colline Caena Ebcouls
 Lit mineur Vallon Butte témoin, butte Crête Combe
 Bras mort Vallée Plaine, bassin Falaise continentale Gorge, ravin
 Confluence Terrasse alluviale Plateau Affleurements rocheux

Roche mère (cartes géologiques) :
 Argiles Calcaires Gneiss Granites Sables calcaires Alluvions
 Grès Limons Marnes Schistes Sables non calcaires Colluvions
 Remblais Roches magmatiques Roches métamorphiques

Pédologie (texture dominante de surface) :
 Argileux Limoneux Sableux Granules Gravier Cailloux et blocs Tourbeux
 Type d'humus
 Mull Moder Mor

Humidité du sol :
 Xérophile Mésophile Hydrophile Profondeur en cm (mil. aqu.) : _____

Niveau trophique :
 Oligotrophe Mésotrophe Eutrophe Autres : _____

pH :
 Acide Neutre Basique

Altitude moyenne (lecture carte topographique) :
Pentes et exposition :

	Pente du versant	Pente du relevé	Exposition du relevé
	<input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud
	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> Nord-Est <input type="checkbox"/> Sud-Ouest
	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest
	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> Sud-Est <input type="checkbox"/> Nord-Ouest
<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés	<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés		
<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés		

HABITAT
 Description générale du milieu : _____

Syntaxon phytosociologique : _____

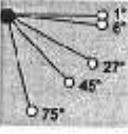
Code Carine : _____
 Correspondances : EUNIS : _____ EUR 25 : _____ Cahiers habitats : _____

État de conservation :
 Intact Moyennement dégradé Fortement dégradé

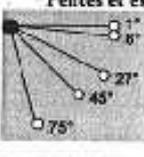
LOCALISATION
 Commune(s) : _____
 Lieu-dit : _____ Carte IGN : _____ Dept. : _____

autres ? (schéma, Observation...)

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET PHYTOSOCIOLOGIQUE			
IDENTIFIANT			
Observateur(s) (organisme) : <u>Francis Basset (C.S.M.P.)</u>			
Date observation (j/m/a) : <u>22/05/2005</u> N° parcelle relevé : <u>181</u> N° CBSIP :			
DONNEES STATIONNELLES			
Géomorphologie (échelle kilométrique) :			
<input type="checkbox"/> Lit majeur	<input type="checkbox"/> Ile lacustre ou fluviale	<input type="checkbox"/> Colline	<input type="checkbox"/> Coteau
<input type="checkbox"/> Lit mineur	<input type="checkbox"/> Vallon	<input type="checkbox"/> Butte témoin, butte	<input type="checkbox"/> Crête
<input type="checkbox"/> Buis mort	<input type="checkbox"/> Vallée	<input type="checkbox"/> Plaine, bassin	<input type="checkbox"/> Falaise continentale
<input type="checkbox"/> Confluence	<input type="checkbox"/> Terrasse alluviale	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Affleurements rocheux
Roche mère (cartes géologiques) :			
<input type="checkbox"/> Argiles	<input type="checkbox"/> Calcaires	<input type="checkbox"/> Gneiss	<input type="checkbox"/> Granites
<input type="checkbox"/> Grès	<input type="checkbox"/> Limons	<input type="checkbox"/> Marnes	<input type="checkbox"/> Schistes
<input type="checkbox"/> Remblais	<input type="checkbox"/> Roches magmatiques	<input type="checkbox"/> Roches métamorphiques	<input type="checkbox"/> Sables calcaires
<input type="checkbox"/> Sables non calcaires	<input type="checkbox"/> Alluvions	<input type="checkbox"/> Colluvions	
Pédologie (texture dominante de surface) :			
<input type="checkbox"/> Argileux	<input type="checkbox"/> Limoneux	<input type="checkbox"/> Sableux	<input type="checkbox"/> Granuleux
Type d'humus	<input type="checkbox"/> Graviers	<input type="checkbox"/> Cailloux et blocs	<input type="checkbox"/> Tourbeux
<input type="checkbox"/> Mull	<input type="checkbox"/> Moder	<input type="checkbox"/> Mor	
Humidité du sol :			
<input type="checkbox"/> Xérophile	<input type="checkbox"/> Mésophile	<input checked="" type="checkbox"/> Hydrophile	Profondeur en cm (mil. aqu.) :
Niveau trophique :			
<input type="checkbox"/> Oligotrophe	<input type="checkbox"/> Mésotrophe	<input type="checkbox"/> Eutrophe	Autres :
pH :			
<input type="checkbox"/> Acide	<input type="checkbox"/> Neutre	<input type="checkbox"/> Basique	
Altitude moyenne (lecture carte topographique) :			
Pentes et exposition :			
	Pente du versant <input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré <input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés <input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés <input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés <input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés <input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	Pente du relevé <input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré <input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés <input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés <input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés <input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés <input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	Exposition du relevé <input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud <input type="checkbox"/> Nord-Est <input type="checkbox"/> Sud-Ouest <input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest <input type="checkbox"/> Sud-Est <input type="checkbox"/> Nord-Ouest
HABITAT			
Description générale du milieu : <u>zone de surséjour sur un lit patiné</u>			
Syntaxon phytosociologique :			
Code Corine :			
Correspondances : EUNIS : EUR 25 : Cahiers habitats :			
Etat de conservation :			
<input type="checkbox"/> Intact	<input type="checkbox"/> Moyennement dégradé	<input type="checkbox"/> Fortement dégradé	
LOCALISATION			
Commune(s) : <u>Reigny</u>			Dept. <u>22</u>
Lieu-dit : <u>cf carte</u>			Carte IGN
autres ? (schéma, Observation...)			

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET PHYTOSOCIOLOGIQUE						
IDENTIFIANT						
Observateur(s) (organisme) : <u>FRANCOIS BOCA (CEMP)</u>						
Date observation (j/m/a) : <u>03/10/02</u> N° permanent relevé : <u>127</u> N° CEMP :						
DONNEES STATIONNELLES						
Géomorphologie (échelle kilométrique) :						
<input type="checkbox"/> Lit majeur	<input type="checkbox"/> Ile lacustre ou fluviale	<input type="checkbox"/> Colline	<input type="checkbox"/> Cuesta	<input type="checkbox"/> Ebsulis		
<input type="checkbox"/> Lit mineur	<input type="checkbox"/> Vallon	<input type="checkbox"/> Butte témoin, butte	<input type="checkbox"/> Crête	<input type="checkbox"/> Combe		
<input type="checkbox"/> Bras mort	<input type="checkbox"/> Vallée	<input type="checkbox"/> Plaine, bassin	<input type="checkbox"/> Falaise continentale	<input type="checkbox"/> Gorge, ravin		
<input type="checkbox"/> Confluence	<input type="checkbox"/> Terrasse alluviale	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Affleurements rocheux			
Roche mère (cartes géologiques) :						
<input type="checkbox"/> Argiles	<input type="checkbox"/> Colcolites	<input type="checkbox"/> Gneiss	<input type="checkbox"/> Granites	<input type="checkbox"/> Sables calcaires	<input type="checkbox"/> Alluvions	
<input type="checkbox"/> Grès	<input type="checkbox"/> Limons	<input type="checkbox"/> Marnes	<input type="checkbox"/> Schistes	<input type="checkbox"/> Sables non calcaires	<input type="checkbox"/> Colluvions	
<input type="checkbox"/> Remblais	<input type="checkbox"/> Roches magmatiques	<input type="checkbox"/> Roches métamorphiques				
Pédologie (texture dominante de surface) :						
<input type="checkbox"/> Argileux	<input type="checkbox"/> Limoneux	<input type="checkbox"/> Sableux	<input type="checkbox"/> Granules	<input type="checkbox"/> Gravier	<input type="checkbox"/> Cailloux et blocs	<input type="checkbox"/> Tourbeux
Type d'humus						
<input type="checkbox"/> Moll	<input type="checkbox"/> Moder	<input type="checkbox"/> Mo				
Humidité du sol :						
<input type="checkbox"/> Xérophile	<input type="checkbox"/> Mésophile	<input type="checkbox"/> Hydrophile	Profondeur en cm (mil. aqua.) :			
Niveau trophique :						
<input type="checkbox"/> Oligotrophie	<input type="checkbox"/> Mésotrophie	<input type="checkbox"/> Eutrophie	Autres :			
pH :						
<input type="checkbox"/> Acide	<input type="checkbox"/> Neutre	<input type="checkbox"/> Basique				
Altitude moyenne (lecture carte topographique) :						
Pentes et exposition :						
	Pente du versant	Pente du relevé	Exposition du relevé			
	<input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> Nord	<input type="checkbox"/> Sud		
	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> Nord-Est	<input type="checkbox"/> Sud-Ouest		
	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> Est	<input type="checkbox"/> Ouest		
	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> Sud-Est	<input type="checkbox"/> Nord-Ouest		
	<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés	<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés				
	<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés				
HABITAT						
Description générale du milieu : <u>forêt méso-phile</u>						
Syntaxon phytosociologique : <u>Arbustetum</u>						
Code Corine : <u>3 8 2 </u>						
Correspondances : EUNIS : EUR 25 : Cahiers habitats :						
Etat de conservation :						
<input type="checkbox"/> Intac.	<input type="checkbox"/> Moyennement dégradé	<input type="checkbox"/> Fortement dégradé				
LOCALISATION						
Commune(s) : <u>Rezé</u>						
Lieu-dit : <u>St-Camille</u> Dept. : <u>02</u>						
Carte IGN :						
autres ? (schéma, Observation...)						

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

**BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET
PHYTOSOCIOLOGIQUE**

IDENTIFIANT
 Observateur(s) (organisme) : Legat François (ESUP)
 Date observation (j/m/a) : 25.10.2007 * (premier et/ou dernier) : 23 N°CRMRP:

DONNEES STATIONNELLES

Géomorphologie (échelle kilométrique) :
 Lit majeur Ile lacustre ou fluviale Colline Cuesta Ecoulis
 Lit mineur Vallon Butte témoin, butte Crête Combe
 Bras mer Vallée Plaine, bassin Falaise continentale Gorge, ravin
 Confluence Terrasse alluviale Plateau Affleurments rocheux

Roche mère (cartes géologiques) :
 Argiles Calcaires Gneiss Granites Sables calcaires Alluvions
 Grès Limons Marnes Schistes Sables non calcaires Colluvions
 Remblais Roches magmatiques Roches métamorphiques

Pédologie (texture dominante de surface) :
 Argileux Limoneux Sableux Granules Gravier Cailloux et blocs Tourbeux
 Type d'humus :
 Mull Moder Mor

Humidité du sol :
 Xérophile Mésophile Hydrophile Profondeur en cm (mil. aqu.) :

Niveau trophique :
 Oligotrophe Mésotrophe Eutrophe Autres :

pH :
 Acide Neutre Basique

Altitude moyenne (lecture carte topographique) :
Pentes et exposition :

	Pente du versant	Pente du relevé	Exposition du relevé
	<input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> inférieur à 1 degré	<input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud
	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> Nord-Est <input type="checkbox"/> Sud-Ouest
	<input type="checkbox"/> 6 à 21 degrés	<input checked="" type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest
	<input type="checkbox"/> 21 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> Sud-Est <input type="checkbox"/> Nord-Ouest
<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés	<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés		
<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés		

HABITAT
 Description générale du milieu : prairie potagère mésophile (cf. herbier de la gare)
 Syntaxon phytosociologique : Ardenatarea (non ardenatarea) diversifera

Code Corine : 3.8.12.1.1

Correspondances : EUNIS : | EUR 25 : | Cahiers habitats : |

Etat de conservation :
 Intact Moyennement dégradé Fortement dégradé

LOCALISATION
 Commune(s) : Tegay Dept. : 2
 Lieu-dit : Carte IGN : | | | | |

autres ? (schéma, Observation...)

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

**BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET
PHYTOSOCIOLOGIQUE**

IDENTIFIANT
 Observateur(s) (organisme) : *Bocq François (Conservatoire des Sites Naturels)*
 Date observation (j/m/a) : *28.10.2007* N° parcelle relevé : *84* N° CCRSRP :

DONNEES STATIONNELLES

Géomorphologie (échelle kilométrique) :
 Lit majeur Ile lacustre ou fluviale Colline Cuesta Eboulis
 Lit mineur Vallon Butte témoin, butte Crête Conifère
 Liras mort Vallée Plaine, bassin Falaise continentale Gorge, ravin
 Confluence Terrasse alluviale Plateau Affaissements rocheux

Roche mère (cartes géologiques) :
 Argiles Calcaires Gneiss Granites Sables calcaires Alluvions
 Crès Lösses Marnes Schistes Sables non calcaires Colluvions
 Remblais Roches magmatiques Roches métamorphiques

Pédologie (texture dominante de surface) :
 Argileux Limoneux Sableux Granules Gravier Cailloux et blocs Tourbeux
 Type d'humus
 Mull Moder Mor

Humidité du sol :
 Xérophile Mésophile Hydrophile Profondeur en cm (mil. aqu.) :

Niveau trophique :
 Oligotrophie Mésotrophie Eutrophie Autres :

pH :
 Acide Neutre Basique

Altitude moyenne (lecture carte topographique) :
Pentes et exposition :

	Pente du versant	Pente du relevé	Exposition du relevé
	<input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input checked="" type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Sud
	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> Nord-Est <input type="checkbox"/> Sud-Ouest
	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Ouest
	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> Sud-Est <input type="checkbox"/> Nord-Ouest
	<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés	<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés	
<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés		

HABITAT
 Description générale du milieu : *parcelle de bruyère*
 Syntaxon phytosociologique : *Archeaetia*

Code Carine : *3181.1211*

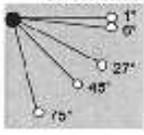
Correspondances : EUNIS : _____ EUR 25 : _____ Cahiers habitats : _____

Etat de conservation :
 Intact Mouvement dégradé Endommagé

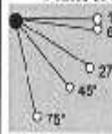
LOCALISATION
 Commune(s) : *REBOLLEVILLE* Dept. : *92*
 Lieu-dit : *cf carte* Carte IGN : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

autres ? (schéma, Observation...)

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET PHYTOSOCIOLOGIQUE			
IDENTIFIANT			
Observateur(s) (organisme) : <u>Boet François (CSMP)</u>			
Date observation (j/m/a) : <u>27.05.2007</u> N° parcelle relevé : <u>R5</u> N° CHNP : _____			
DONNEES STATIONNELLES			
Géomorphologie (échelle kilométrique) :			
<input type="checkbox"/> Lit majeur	<input type="checkbox"/> Ile lacustre ou fluviale	<input type="checkbox"/> Colline	<input type="checkbox"/> Cuesta
<input type="checkbox"/> Lit mineur	<input type="checkbox"/> Vallon	<input type="checkbox"/> Butte témoin, butte	<input type="checkbox"/> Crête
<input type="checkbox"/> Bras mort	<input type="checkbox"/> Vallée	<input type="checkbox"/> Plaine, bassin	<input type="checkbox"/> Falaise continentale
<input type="checkbox"/> Confluence	<input type="checkbox"/> Tenasse alluviale	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Affleurements rocheux
Roches mères (cartes géologiques) :			
<input type="checkbox"/> Argiles	<input type="checkbox"/> Calcaires	<input type="checkbox"/> Granites	<input type="checkbox"/> Gneiss
<input type="checkbox"/> Grès	<input type="checkbox"/> Limons	<input type="checkbox"/> Marnes	<input type="checkbox"/> Schistes
<input type="checkbox"/> Remblais	<input type="checkbox"/> Roches magmatiques	<input type="checkbox"/> Roches métamorphiques	<input type="checkbox"/> Sables crétacés
<input type="checkbox"/> Sables alluviaux	<input type="checkbox"/> Sables non calcaires	<input type="checkbox"/> Colluvions	
Pédologie (texture dominante de surface) :			
<input type="checkbox"/> Argileux	<input type="checkbox"/> Limoneux	<input type="checkbox"/> Sableux	<input type="checkbox"/> Granulés
<input type="checkbox"/> Type d'humus	<input type="checkbox"/> Gravière	<input type="checkbox"/> Cailloux et blocs	<input type="checkbox"/> Tourbeux
<input type="checkbox"/> Mull	<input type="checkbox"/> Mince	<input type="checkbox"/> Meur	
Humidité du sol :			
<input type="checkbox"/> Xérophile	<input type="checkbox"/> Mésophile	<input type="checkbox"/> Hydrophile	Profondeur en cm (mil. augm.) :
Niveau trophique :			
<input type="checkbox"/> Oligotrophe	<input type="checkbox"/> Mésotrophe	<input type="checkbox"/> Eutrophe	Autres :
pH :			
<input type="checkbox"/> Acide	<input type="checkbox"/> Neutre	<input type="checkbox"/> Basique	
Altitude moyenne (lecture carte topographique) :			
Pentes et exposition :			
	Pente du versant <input type="checkbox"/> inférieure à 1 degré <input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés <input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés <input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés <input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés <input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	Pente du relevé <input type="checkbox"/> inférieure à 1 degré <input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés <input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés <input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés <input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés <input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	Exposition du relevé <input type="checkbox"/> Nord <input type="checkbox"/> Nord-Est <input type="checkbox"/> Est <input type="checkbox"/> Sud-Est <input type="checkbox"/> Sud <input type="checkbox"/> Sud-Ouest <input type="checkbox"/> Ouest <input type="checkbox"/> Nord-Ouest
HABITAT			
Description générale du milieu : <u>prairie de fauche avec plante florifère</u>			
Syntaxon phytosociologique : <u>Arrhenatheron</u>			
Code Corine : <u>31812111</u>			
Correspondances : EUNIS : _____ EUR 25 : _____ Cahiers habitats : _____			
Etat de conservation :			
<input type="checkbox"/> Intact	<input type="checkbox"/> Moyennement dégradé	<input type="checkbox"/> Fortement dégradé	
LOCALISATION			
Commune(s) : <u>Resizny</u>			
Lieu-dit : _____ Carte IGN : _____ Dept. <u>02</u>			
autres ? (schéma, Observation...)			

Annexe 1 : Fiche de relevé phytosociologique

BORDEREAU GENERAL D'INVENTAIRE FLORISTIQUE ET PHYTOSOCIOLOGIQUE				
IDENTIFIANT				
Observateur(s) (organisme) : <u>Bocq François (CEMP)</u>	Date observation (j/m/a) : <u>29.05.07</u> N° personnel relevé : <u>189</u> N°CRBP : _____			
DONNEES STATIONNELLES				
Géomorphologie (échelle kilométrique) :				
<input type="checkbox"/> Lit majeur	<input type="checkbox"/> Ile lacustre ou fluviale	<input type="checkbox"/> Colline	<input type="checkbox"/> Coteau	<input type="checkbox"/> Éboulis
<input type="checkbox"/> Lit mineur	<input type="checkbox"/> Vallon	<input type="checkbox"/> Butte témoin, butte	<input type="checkbox"/> Crêt	<input type="checkbox"/> Combe
<input type="checkbox"/> Bras mort	<input type="checkbox"/> Vallée	<input type="checkbox"/> Plaine, bassin	<input type="checkbox"/> Falaise continentale	<input type="checkbox"/> Gorge, ravin
<input type="checkbox"/> Confluence	<input type="checkbox"/> Terrasse alluviale	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Affleurements rocheux	
Roche mère (cartes géologiques) :		<input type="checkbox"/> Gneiss		<input type="checkbox"/> Granites
<input type="checkbox"/> Argiles	<input type="checkbox"/> Calcaires	<input type="checkbox"/> Marnes	<input type="checkbox"/> Schistes	<input type="checkbox"/> Sables calcaires
<input type="checkbox"/> Grès	<input type="checkbox"/> Limons	<input type="checkbox"/> Sables non calcaires	<input type="checkbox"/> Colluvions	<input type="checkbox"/> Alluvions
<input type="checkbox"/> Remblais	<input type="checkbox"/> Roches magmatiques	<input type="checkbox"/> Roches métamorphiques		
Pédologie (texture dominante de surface) :		<input type="checkbox"/> Grés		<input type="checkbox"/> Gravier
<input type="checkbox"/> Argileux	<input type="checkbox"/> Limoneux	<input type="checkbox"/> Sableux	<input type="checkbox"/> Cailloux et blocs	<input type="checkbox"/> Tourbeux
Type d'humus		<input type="checkbox"/> Mûr		<input type="checkbox"/> Moëre
<input type="checkbox"/> Mûr	<input type="checkbox"/> Moëre	<input type="checkbox"/> Mor		
Humidité du sol :		<input type="checkbox"/> Xérophile		<input checked="" type="checkbox"/> Mésophile
<input type="checkbox"/> Xérophile		<input type="checkbox"/> Mésophile	<input type="checkbox"/> Hydrophile	Profondeur en cm (mil. aug.) : _____
Niveau trophique :		<input type="checkbox"/> Oligotrophe		<input checked="" type="checkbox"/> Mésotrophe
<input type="checkbox"/> Oligotrophe		<input type="checkbox"/> Mésotrophe	<input checked="" type="checkbox"/> Eutrophe	Autres : _____
pH :		<input type="checkbox"/> Acide		<input type="checkbox"/> Neutre
<input type="checkbox"/> Acide		<input type="checkbox"/> Neutre	<input type="checkbox"/> Basique	
Altitude moyenne (lecture carte topographique) :		Pentes et exposition :		
		Pente du versant	Pente du relevé	Exposition du relevé
		<input type="checkbox"/> Inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> inférieure à 1 degré	<input type="checkbox"/> Nord
		<input type="checkbox"/> 1 à 5 degrés	<input type="checkbox"/> 1 à 6 degrés	<input type="checkbox"/> Sud
		<input type="checkbox"/> 6 à 20 degrés	<input type="checkbox"/> 6 à 27 degrés	<input type="checkbox"/> Nord-Est
		<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> 27 à 45 degrés	<input type="checkbox"/> Sud-Ouest
		<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés	<input type="checkbox"/> 45 à 75 degrés	<input type="checkbox"/> Est
		<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	<input type="checkbox"/> Plus de 75 degrés	<input type="checkbox"/> Ouest
				<input type="checkbox"/> Sud-Est
				<input type="checkbox"/> Nord-Ouest
HABITAT		Description générale du milieu : <u>Prairie de fauche à hautes</u>		
Sytaxion phytosociologique : <u>Arbustiva</u>		Code Corine : <u>3181.P21</u>		
Correspondances : EUNIS : _____		EUR 20 : _____		Cahiers habitats : _____
Etat de conservation :		<input type="checkbox"/> Intact		<input type="checkbox"/> Modérément dégradé
<input type="checkbox"/> Intact		<input type="checkbox"/> Modérément dégradé	<input checked="" type="checkbox"/> Fortement dégradé	
LOCALISATION		Commune(s) : <u>Les Avels</u>		Dept. : <u>02</u>
Lieu-dit : <u>cf carte</u>		Carte IGN : _____		
autres ? (schéma, Observation...)				

Annexe 4

Relevés des états des habitats de la directive sur le site :

	Page
-Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois	70
-Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des près	71
- Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des prés	72
- Chênaie – Charmaie	73
- Aulnaie – Frênaie alluviale	74

Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois

Code Natura 2000 : 6430-1
CORINE biotopes : 37.1

Syntaxon phytosociologique : *Filipendule alia ulmariae* B.Foucault & Géhu ex B.Foucault 1984 nom. inval

Habitat élémentaire des cahiers d'habitats : **Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes**
Habitat générique Natura 2000 : **Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin**

Statut : **Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I - Directive Habitat)**

Rareté Picardie : **Peu commun**

Menace Picardie : **Non menacé**

Etat de l'habitat

1. Représentativité

Très localisé sur le site du Franc-Bertin en 2 zones distantes de plus d'un kilomètre

2. Surface estimée en hectares

0,25 ha

3. Degré de conservation de la structure

Structure moyenne ou partiellement dégradée

4. Degré de conservation des fonctions

Perspectives bonnes

5. Possibilité de restauration

Restauration possible avec un effort moyen

6. Etat de conservation

Conservation moyenne ou réduite

7. Menaces potentielles sur le site

Abandon (évolution vers un stade forestier)

Eutrophisation (amendements, fertilisations ...)

Conversion en pâturage intensif

Substitution (plantation de peupliers)

Fauche précoce

Utilisation d'herbicides

8. Intérêt patrimonial

Pas d'espèce d'intérêt patrimonial observée mais milieu potentiel.

9. Dynamique de la végétation

Evolution progressive lente vers une fruticée puis aulnaie-frênaie en l'absence d'exploitation

10. Priorité d'action

Moyennement prioritaire

-Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des près

Code Natura 2000 : 6510-5
CORINE biotopes : 37.1

Syntaxon phytosociologique : *Filipendule alia ulmariae* B.Foucault & Géhu ex B.Foucault 1984 nom. inval

Habitat élémentaire des cahiers d'habitats : **Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes**
Habitat générique Natura 2000 : **Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin**

Statut : **Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I - Directive Habitat)**

Rareté Picardie : **Peu commun**

Menace Picardie : **Non menacé**

Etat de l'habitat

1. Représentativité

Très localisé sur le site du Franc-Bertin en 2 zones distantes de plus d'un kilomètre

2. Surface estimée en hectares

3,11 ha

3. Degré de conservation de la structure

Structure moyenne ou partiellement dégradée

4. Degré de conservation des fonctions

Perspectives bonnes

5. Possibilité de restauration

Restauration possible avec un effort moyen

6. Etat de conservation

Conservation moyenne ou réduite

7. Menaces potentielles sur le site

**Abandon (évolution vers un stade forestier)
Eutrophisation (amendements, fertilisations ...)
Conversion en pâturage intensif
Substitution (plantation de peupliers)
Fauche précoce
Utilisation d'herbicides**

8. Intérêt patrimonial

Pas d'espèce d'intérêt patrimonial observée mais milieu potentiel.

9. Dynamique de la végétation

Evolution régressive ou progressive, lente ou rapide. Facteurs de cette dynamique

10. Priorité d'action

Moyennement prioritaire

-Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des prés

Code Natura 2000 : 6510-5
CORINE biotopes : 38.22

Syntaxon phytosociologique : *Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris* B.Foucault 1989

Habitat élémentaire des cahiers d'habitats : **Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques**

Habitat générique Natura 2000 : **Pelouses maigres de fauche de basse altitude** (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Statut : **Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I - Directive Habitat)**

Rareté Picardie : **Très rare**

Menace Picardie : **En danger d'extinction**

Etat de l'habitat

1. Représentativité

Localisé au cœur du site du Franc-Bertin dans les secteurs les moins accessibles et loin des sièges des exploitations agricoles

2. Surface estimée en hectares

1,8 ha

3. Degré de conservation de la structure

Structure excellente

4. Degré de conservation des fonctions

Perspectives bonnes

5. Possibilité de restauration

Restauration facile

6. Etat de conservation

Conservation excellente

7. Menaces potentielles sur le site

Abandon (évolution vers un stade forestier)

Eutrophisation (amendements, fertilisations ...)

Conversion en pâturage intensif

Substitution (plantation de peupliers)

Fauche précoce

Utilisation d'herbicides

8. Intérêt patrimonial

Présence du Carvi officinal (ou Cumin des prés) *Carum carvi* L., exceptionnel et gravement menacé d'extinction en Picardie.

9. Dynamique de la végétation

Habitat stable lié à l'exploitation extensive et régulière des prairies. Le cortège floristique peut se modifier rapidement et négativement par une modification du régime de pâturage et une fertilisation importante des prairies.

10. Priorité d'action

Prioritaire



photo CSNP

- **Chênaie – Charmaie**

Code Natura 2000 : 9160
CORINE biotopes : 41.24

Syntaxon phytosociologique : *Fraxino excelsioris – Quercion roboris*

Habitat élémentaire des cahiers d'habitats :

Habitat générique Natura 2000 : **Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli***

Statut : **Habitat d'intérêt communautaire (Annexe I - Directive Habitat)**

Rareté Picardie : **Peu commun**

Menace Picardie : **Non menacé**

Etat de l'habitat

1. Représentativité
Bien représenté et dispersé sur l'ensemble du site du Franc-Bertin
2. Surface estimée en hectares
11 ha
3. Degré de conservation de la structure
Structure bien conservée
4. Degré de conservation des fonctions
Perspectives bonnes
5. Possibilité de restauration
Restauration facile
6. Etat de conservation
Conservation bonne
7. Menaces potentielles sur le site
Non menacé
8. Intérêt patrimonial
Pas d'espèce d'intérêt patrimonial observée
9. Dynamique de la végétation
Dernier stade évolutif de la série dynamique.
10. Priorité d'action
Peu prioritaire

- **Aulnaie – Frênaie alluviale**

Code Natura 2000 : 91E0*
CORINE biotopes : 44.3

Syntaxon phytosociologique : *Alno-Padion*

Habitat élémentaire des cahiers d'habitats : **Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux**
Habitat générique Natura 2000 : **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)***

Statut : **Habitat prioritaire d'intérêt communautaire (Annexe I - Directive Habitat)**

Rareté Picardie : **Peu commun**

Menace Picardie : **Non menacé**

Etat de l'habitat

1. Représentativité
Bien représenté et localisé aux abords des ruisseaux sur le site du Franc-Bertin
2. Surface estimée en hectares
11,5 ha
3. Degré de conservation de la structure
Structure bien conservée
4. Degré de conservation des fonctions
Perspectives bonnes
5. Possibilité de restauration
Restauration facile
6. Etat de conservation
Conservation bonne
7. Menaces potentielles sur le site
Non menacé
8. Intérêt patrimonial
Pas d'espèce d'intérêt patrimonial observée.
9. Dynamique de la végétation
Stade ultime de la série dynamique.
10. Priorité d'action
Peu prioritaire

Annexe 5 Charte Natura 2000 : BOCAGE DU FRANC-BERTIN

PREAMBULE

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux donne la possibilité aux titulaires de *droits réels ou personnels (propriétaires et mandataires) des parcelles situées dans les sites Natura 2000 de signer une charte dite « charte Natura 2000 »*.

La charte répond aux enjeux majeurs de conservation définis dans le DOCOB. A chaque site Natura 2000 correspond donc une charte qui lui est propre. Son objectif est d'orienter la gestion de manière à favoriser la conservation et éviter la destruction des habitats d'intérêt communautaire inventoriés. Toutefois, ces orientations ne remettent pas en cause les activités économiques existantes sur le site.

La signature d'une charte Natura 2000 marque l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels. Elle comporte des engagements qui pourront faire l'objet de contrôle par l'administration.

La mise en œuvre de cette charte n'est pas rémunérée, mais, en compensation, le signataire est exonéré des parts communales et intercommunales de la TFNB². La signature de cette charte permet de remplir l'une des deux conditions pour obtenir une garantie de gestion durable des forêts donnant accès à certaines aides publiques et avantages fiscaux (régime Monichon, impôt de solidarité sur la fortune).

Son territoire d'application couvre l'ensemble des parcelles incluses dans le site Natura 2000 sur lesquelles le signataire dispose de droits réels ou personnels.

La charte Natura 2000 porte sur une durée de 5 ans..

Des contrôles du respect des engagements pris dans la charte seront effectués sur place par les services de la DDT, l'adhérent étant prévenu au moins 48 heures à l'avance. Lorsque le signataire d'une charte ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le Préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Il est à noter, cependant, que le non respect des préconisations listées ci-après sous l'entête « Recommandations » ne peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le Préfet.

Toute résiliation avant terme doit être officialisée par le Préfet. Elle équivaut à l'arrêt des engagements du signataire et a pour conséquence la reprise de la taxation foncière sur les parcelles engagées. En outre, toute nouvelle adhésion à la charte sera interdite pendant une durée d'un an suivant la résiliation.

Documents à fournir par le signataire

- une copie de la déclaration d'adhésion, à laquelle est annexée la charte
- un plan de situation
- un extrait de matrice cadastrale récent
- un plan cadastral des parcelles engagées
- une copie des documents d'identité.

La DDT peut demander ultérieurement à la réception du dossier d'autres pièces (ex : délibération d'un organe compétent).

Documents à fournir par la structure animatrice

- une carte des grands types de milieux (carte 1)
- une carte de localisation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (carte 2)
- le cas échéant, une carte comprenant d'autres informations nécessaires pour certains engagements (ex : localisation des nids de certaines espèces d'oiseaux pour l'engagement EG-6, localisation des talus et des haies pour l'engagement EG-7...) (carte 3)
- une description synthétique des habitats et espèces d'intérêt communautaire présent.

Ce cadrage régional définit les recommandations et engagements susceptibles de figurer dans la charte d'un site Natura 2000. L'élaboration de la charte d'un site se fera, à partir de ce cadrage, par la sélection de 3 à 5 engagements par type de milieu. Elle pourra être utilement précédée d'un descriptif synthétique des enjeux du site Natura 2000 (une page maximum). La charte étant un élément constitutif du DOCOB, elle fera l'objet d'une concertation et d'une validation au sein du comité de pilotage.

Pour plus d'informations sur le champ d'adhésion de la charte ou les modalités d'adhésion, consultez la circulaire DNP/SDEN n°2007-1 DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007.

² TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti

GENERALITES (PORTANT SUR TOUT LE SITE)

RECOMMANDATIONS GENERALES

- RG-1 : Chercher à s'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et les espèces.
- RG-2 : Privilégier les produits les moins dangereux pour l'environnement (ex : utiliser des huiles biodégradables pour les engins et matériels, utiliser des allume-feux en bois plutôt que des liquides combustibles ou pneus, recourir aux techniques alternatives comme les traitements thermiques pour le désherbage...).
- RG-3 : Eviter de déposer des rémanents de coupes de bois ou de produits de fauche sur les habitats ouverts d'intérêt communautaire (cf carte 1).
- RG-4 : Eviter de contribuer à l'artificialisation du milieu naturel par l'installation de bâtiments (cabanes), l'utilisation de matériaux extérieurs au site ou l'introduction d'espèces ornementales (ex : haies de thuyas) ; éviter d'utiliser des bois traités pour les piquets de clôture et autres aménagements (seuils, mobilier de signalisation...) et privilégier si possible les bois certifiés PEFC ou FSC³.
- RG-5 : Eviter de reboucher ou combler tous les trous d'eau créés par l'extraction de souches, sauf s'il existe un risque d'accident.
- RG-6 : Eviter de laisser à terre ou dans l'eau des déchets et si possible ramasser les déchets existants.
- RG-7 : Privilégier une fauche des layons et des accotements de chemins ou de routes après le 1^{er} septembre et avant le 30 mars.
- RG-8 : Avertir l'animateur Natura 2000 d'éventuelles dégradations constatées des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine.
- RG-9 Prévenir l'animateur⁴ en cas d'observation ou de suspicion de la présence d'une espèce animale ou végétale invasive (cf liste en annexe I), par exemple la Jussie à grandes fleurs, afin d'étudier au cas par cas les possibilités de lutte et de contrôle.
- RG-10 : Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'animateur Natura 2000, qui répondra à cette demande dans la mesure de ses moyens.

ENGAGEMENTS GENERAUX

- EG-1 : Ne pas utiliser de pneus ou de liquides combustibles pour l'allumage et l'entretien des feux lors des travaux menés.
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :
- EG-2 : Ne pas introduire volontairement d'espèces animales ou végétales invasives (cf liste en annexe I).
- Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'introduction volontaire d'espèces invasives depuis la signature de la charte.
- Mandat* :
- EG-3 : - *Hors activité agricole et forestière* : ne pas épandre de produits phytosanitaires ou fertilisants (minéraux ou azotés), sauf traitements spécifiques prévus dans le DOCOB.
- *Pour les activités agricole et forestière* : ne pas utiliser de produits herbicides, phytosanitaires ou fertilisants à moins de 50m des cours d'eau soumis à la conditionnalité des aides PAC et des plans d'eau. (Rappelons qu'en raison de leur toxicité, la réglementation impose que certains produits ne soient utilisés qu'au-delà d'une distance supérieure à 50m ; pour ces produits, il convient évidemment de respecter la réglementation qui est plus stricte que cet engagement.)
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :
- EG-4 : Ne pas réaliser de travail du sol superficiel ou profond (ni labour, ni retournement, ni mise en culture) sur les habitats ouverts relevant de la Directive Habitats (cf carte 2) sauf travaux d'entretien ou de restauration de milieux naturels.
- Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de destruction volontaire des habitats d'intérêt communautaire.
- Mandat* :
- EG-5 : Ne pas détruire les talus, haies (sauf les haies de résineux), murets, bosquets, arbres isolés ou autres éléments structurant le paysage sauf s'il y a risque d'accident (cf. carte 3).
- Points de contrôle : contrôle de l'absence de dégradation de ces éléments.
- Mandat* :
- EG-6 : Informer les mandataires, prestataires ou personnels intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci et confier le cas échéant les travaux à des prestataires spécialisés. Modifier si besoin les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements et recommandations de la charte.
- Points de contrôle : contrôle des mandats, des demandes de devis et cahiers des clauses techniques.
- Mandat* :
- EG-7 : Autoriser, dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel, l'accès aux parcelles sur lesquelles la charte a été souscrite afin de permettre que soit menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ayant justifié le classement du site Natura 2000. Le titulaire des droits réels ou personnels sera préalablement informé par courrier de la date de ces opérations ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser au

3 Deux certifications basées sur des critères de gestion durable : PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) et FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil de Bonne Gestion Forestière)

4 L'animateur prendra contact par la suite avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

*** En cas d'adhésion conjointe, pour bien repérer les engagements qui concernent le mandataire, on précisera pour les propriétaires les types de mandats éventuels et la date de leur renouvellement. Pour les mandataires, on précisera le mandat qui permet de souscrire à l'engagement.**

moins 3 semaines à l'avance et autorisera l'accès sous réserve que les conditions de sécurité le permettent (chasse, exploitation forestière en cours, troupeaux en place...). La réalisation de ces inventaires de suivi sera réalisée par le personnel habilité des structures légitimes dans le cadre de Natura 2000 (structure animatrice ou son prestataire, services de l'Etat). Les personnes réalisant ces opérations le font sous leur propre responsabilité.

- Points de contrôle : contrôle des comptes rendus des opérations d'inventaire et d'évaluation réalisés par l'animateur.
- Mandat* :

FORMATIONS HERBEUSES (hors zones humides : prairies permanentes hors prairies humides, pelouses)

RECOMMANDATIONS

- R-herb-1 : Favoriser l'entretien et le maintien des prairies par pâturage extensif ou par fauche exportatrice.
- R-herb-2 : Limiter au maximum l'impact sur les sols et la pénétration d'engins dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements.

ENGAGEMENTS

- E-herb-1 : Ne pas planter d'essence arbustive ou arborée sur les habitats d'intérêt communautaire de formations herbeuses (pelouses, landes, prairies) (cf. carte 2) sauf reconstitution du bocage (plantation de haies, alignements d'arbres).
 - Points de contrôle : contrôle sur place.
 - Mandat* :
- E-herb-2 : Maintenir les prairies permanentes (carte 3).
 - Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de destruction des prairies permanentes.
 - Mandat* :
- E-herb-3 : Ne pas pratiquer d'écobuage sur les habitats d'intérêt communautaire (carte 2) sauf autorisation de la DDT, après avis de la structure animatrice.
 - Points de contrôle : contrôle sur place.
 - Mandat* :

MILIEUX HUMIDES OUVERTS (tourbières, bas-marais, prairies humides, mares, plans d'eau et abords, roselières, rivières...)

RECOMMANDATIONS

- R-hum-1 : Favoriser l'entretien des prairies humides par pâturage extensif ou fauche exportatrice.
- R-hum-2 : Limiter au maximum l'impact sur les sols et la pénétration d'engins dans le cadre de la gestion des parcelles et des aménagements.
- R-hum-3 : Dans les eaux douces, éviter toute introduction de poissons, quelque soit l'espèce, afin notamment d'éviter les pollutions génétiques.
- R-hum-4 : En cas de fauche, privilégier la fauche centrifuge.
- R-hum-5 : Privilégier le faucardage hors période de floraison des espèces présentes et de fraye des poissons (dates à définir par l'animateur).
- R-hum-6 : Essayer de conserver une végétation rivulaire (entretien doux, maintien de souches d'arbres, conservation des zones de refuge de végétation dense).

ENGAGEMENTS

- E-hum-1 : Ne pas créer de nouveaux aménagements susceptibles de modifier le régime hydraulique ou d'assécher le milieu soit directement (fossés, remblais...), soit indirectement (aval de seuils, digues ...) quels que soient les habitats présents sauf si les mesures sont prévues dans le DOCOB ou si la DDT a donné son accord, après avis favorable de la structure animatrice.
 - Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence de nouveaux aménagements.
 - Mandat* :
- E-hum-2 : Ne pas stabiliser les berges cours d'eau par des enrochements ou par un engazonnement sur les habitats d'intérêt communautaire (cf. cartes 2 et 3).
 - Points de contrôle : contrôle sur place.
 - Mandat* :
- E-hum-3 : Utiliser des engins adaptés (par exemple pneus basse pression, chenilles) et intervenir uniquement sur sols portants (sol ressuyé en surface, sol gelé ...) afin de ne pas déstructurer les sols ou détruire les habitats d'intérêt communautaire.
 - Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'une altération des sols (ornières, décapages superficiels) supérieure à 5% de la surface.
 - Mandat* :

- E-hum-4 : - Dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie et les plans d'eau situés dans le lit majeur de ces cours d'eau : ne pas introduire de poissons, quelque soit l'espèce, sauf avis favorable du service en charge de la police de pêche.
- Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'introduction volontaire des espèces en question.
- Mandat* :
- E-hum-5 : Hors espèces invasives, ne pas arracher d'herbiers aquatiques autres que ceux de Nénuphar jaune.
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :
- E-hum-6 : Ne pas pratiquer de pâturage hivernal sur les prairies abritant des habitats sensibles au piétinement lorsque les conditions climatiques ou l'état du sol sont défavorables (cf. carte 3).
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :
- E-hum-7 : Ne pas planter d'essence arbustive ou arborée sur les habitats de milieux humides ouverts relevant de la Directive sauf dans le cadre d'une reconstitution de ripisylve et avis favorable de la structure animatrice.
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :
- E-hum-8 : Ne pas perturber ou combler les mares, les milieux tourbeux (cf. carte 3) ainsi que leurs abords, notamment par le dépôt de rémanents et de matériaux.
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :

MILIEUX FORESTIERS

RECOMMANDATIONS

- R-for-1 : Favoriser la diversité des essences.
- R-for-2 : Faire correspondre essence – provenance – station forestière (lorsqu'un catalogue de référence existe pour la forêt).
- R-for-3 : Privilégier la régénération naturelle quand elle est de bonne qualité, en essence adaptée
- R-for-4 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires homologués.
- R-for-5 : Préserver le lierre grim pant.
- R-for-6 : Conserver les arbres morts sans valeur économique dès lors qu'ils ne présentent pas de risques pour le public (situés à plus de 25 m des cheminements et des zones fréquentées par le public).
- R-for-7 : Privilégier le débardage sur sol ressuyé.
- R-for-8 : Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire en dehors de la période comprise entre le 15 avril et le 15 juillet.
- R-for-9 : Afin de garantir la préservation des lisières forestières, limiter le dépôt des grumes et produits d'exploitation sur des places circonscrites dans l'espace. Privilégier la gestion par fauche tous les 3 à 4 ans des lisières et si possible, recéper les ligneux régulièrement.

ENGAGEMENTS

- E-for-1 : Présenter une garantie de gestion durable (code des bonnes pratiques sylvicoles, règlement type de gestion, plan simple de gestion ou aménagement forestier)-et mettre en cohérence ce document de gestion avec les engagements de la charte au plus tard au renouvellement de celui-ci.
- Points de contrôle : contrôle de la présence d'un document de gestion durable.
- Mandat* :
- E-for-2 : Ne pas perturber les mares forestières, les milieux tourbeux ainsi que leurs abords par le dépôt de rémanents, de matériaux ou le passage d'engins.
- Points de contrôle : contrôle de l'absence de dépôts et de l'absence de traces de passage d'engins, contrôle le cas échéant des consignes données aux exploitants.
- Mandat* :

ENGAGEMENTS POUR LES MILIEUX FORESTIERS PARTICULIERS

- LES HABITATS HUMIDES : AULNAIES FRENAIES ALLUVIALES, TOURBIERES BOISEES, CHENAIES PEDONCULEES A MOLINIES, (CODES HABITAT : 9190, 91D0, 91F0, 91E0)
- E-for-3 : Ne pas introduire d'essences non caractéristiques du cortège floristique de l'habitat. La liste des essences arborescentes que l'on peut introduire est la suivante : Aulne glutineux, Frêne commun, Chêne pédonculé, Erable sycomore, Orme champêtre, Saules, Bouleaux.
- Points de contrôle : contrôle sur place des essences arborescentes plantées.
- Mandat* :

- E-for-4 : Conserver les continuités boisées existantes le long des cours d'eau (sur une bande d'une largeur de 5m de part et d'autre du cours d'eau) lors des coupes définitives, sauf en cas de travaux d'entretien / restauration d'habitats ouverts de ripisylves.
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :
- E-for-5 : Ne pas engager de nouveaux travaux de drainage (cf carte 3).
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :
- LES HETRAIES CHENAIES ET CHENAIES PEDONCULEES (CODES HABITAT : 9110, 9120, 9130, 9150, 9160, 9170)
- E-for-6 : En cas de transformation des peuplements d'un habitat d'intérêt communautaire (cf. carte 2) par plantation, au moins 80% des essences plantées devront faire partie du cortège floristique caractéristique de l'habitat. La liste des essences composant le cortège caractéristique est la suivante : Chênes pédonculé et sessile, Merisier, Erables sycomore, champêtre et plane, Bouleaux, Saules, Châtaignier, Frêne commun, Aulne glutineux, Charme, Hêtre, Alisier torminal, Alisier blanc, Sorbier des oiseleurs, Cormier, Tilleuls, Tremble, Orme champêtre et de montagne, Poirier sauvage, Pommier sauvage, Noyers commun, noir et hybride. Le Robinier faux-acacia est aussi accepté en plantation dans les sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive « Oiseaux » mais pas dans les sites désignés au titre de la Directive « Habitats » (pour ces derniers, l'impératif de préservation des habitats d'intérêt communautaire exige en effet d'être plus prudent vis-à-vis de l'introduction de cette espèce).
- Points de contrôle : contrôle sur place des proportions d'essences, contrôle le cas échéant du cahier des charges donné à l'entreprise.
- Mandat* :

ACTIVITES DE LOISIRS

RECOMMANDATIONS

- R-loisirs-1 : informer et sensibiliser les usagers sur les engagements pris dans le cadre de la charte.
- R-loisirs-2 : Adapter (en fréquence, intensité et modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation et privilégier les secteurs les moins sensibles pour ces manifestations.
- R-loisirs-3 : Respecter les chemins et accès balisés sur le site et limiter la circulation des engins motorisés.

ENGAGEMENTS

- E-loisirs-1 : Informer l'animateur des projets de loisirs (du type aménagements, pratique d'activités motorisées ou manifestation de grande ampleur) dont la signataire de la charte a connaissance.
- Points de contrôle : contrôle de l'information préalable de l'animateur en cas de constat de la présence d'aménagements et de pratiques postérieures à la signature de la charte.
- Mandat* :
- E-loisirs-2 : Ne pas agrainer pour le grand gibier sur les habitats ouverts ou humides relevant de la Directive (cf. carte 2).
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :
- E-loisirs-3 : Ne pas introduire de poissons carnassiers dans les mares lorsque la présence du Triton crêté a été signalée (cf. carte 2).
- Points de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'introduction volontaire.
- Mandat* :
- E-loisirs-4 : Ne pas pratiquer ou faire pratiquer de sports mécaniques (moto-cross, quad, bateau à moteur...)
- Points de contrôle : contrôle sur place.
- Mandat* :

Fait à :

Le :20.....

Signature de(s) l'adhérent(s)

Annexe 6: cahiers des charges des mesures contractuelles (MAE, contrats)

	page
- limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairie à 60 UN« PI_FBE1_HE5»	81
- Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies « PI_FBE1_HE6»	82
- Entretien des haies d'un seul côté « PI-FBE1-HA1 »	83
- Entretien des haies des deux côtés « PI-FBE1-HA2 »	84
- Restauration et entretien de mares « PI-FBE1-PE1 »	85
- Mise en défens de mares	86
- Plantation de haies (mesure 216)	87
- Plantation de haies (Plan Végétal Environnement)	88
- Aménagement zone abreuvement sur parcelles agricoles	89
- Aménagement zone abreuvement hors parcelles agricoles	90
- Restauration de frayères hors parcelles agricoles	91
- Restauration de la ripisylve, végétation des berges, Enlèvement raisonné des embâcles hors parcelles agricoles	92
- Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	93

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Limitation à 60 UN de la fertilisation minérale et organique sur prairie « PI_FBE1_HE5 »	214 SOCLEH01 HERBE01 HERBE02
--	--	---------------------------------------

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	DIRECTIVE <input type="checkbox"/> Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des près <input type="checkbox"/> Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des près <input type="checkbox"/> Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois	6510-5 6510-5 6430-1
Espèces		
Objectifs	Au moins maintenir les habitats de la directive en place les élargir en diminuant l'eutrophisation des prairies hors directive pour les orienter progressivement vers une flore mésotrophe grâce à une baisse de la fertilisation	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Prairies du site du Franc-Bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	Cahier de pâturage et d'enregistrement des pratiques Cahier d'épandage

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...)
Engagements non rémunérés	<p>Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à lutter contre les chardons et rumex, - à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées », - à nettoyer les clôtures. <p>La présence d'espèces végétales indésirables (chardons, orties et plantes ligneuses) pourra donner lieu à un constat de non entretien ou de non conformité du couvert</p> <p>Maîtrise des refus et des ligneux par fauche</p> <p>Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé</p>
Engagements rémunérés	<p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de la fertilisation azotée totale (hors apports par pâturage) à <u>60 unités</u>, dont au maximum 60 unités en minéral.</p> <p>Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale et minérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fertilisation totale en P limitée à 90 unités, dont au maximum 60 unités en minéral, - fertilisation totale en K limitée à 160 unités, dont au maximum 60 unités en minéral <p>Lissage autorisé des apports de fertilisants organiques accepté sur 2 années glissantes.</p> <p>Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées</p> <p>Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées</p>
Fréquence et périodes d'intervention	

Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques.
Cahier d'enregistrement des interventions.

MONTANT DE L'AIDE

Plafond 164€/an/ha engagé pendant 5 ans
Modalités de versement des aides : suite à l'engagement inscrit sur la déclaration PAC

INDICATEURS DE SUIVI

Surface de prairies engagées sur le site Natura 2000).
Nombre de contrats MAE sur le site Natura 2000).
Taux de contractualisation (surface prairie engagée /surface prairies du site Natura 2000).

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mes MAE Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies	214 SOCLEH01 HERBE01 HERBE03
	« PI_FBE1_HE6 »	

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	DIRECTIVE <input type="checkbox"/> Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des près <input type="checkbox"/> Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des prés <input type="checkbox"/> Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois	6510-5 6510-5 6430-1
Espèces		
Objectifs	Au moins maintenir les habitats de la directive en place Objectif : les élargir en diminuant l'eutrophisation des prairies hors directive pour les orienter progressivement vers une flore mésotrophe grâce à une baisse de la fertilisation	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Prairies du site du Franc-Bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	Cahier de pâturage et d'enregistrement des pratiques Cahier d'épandage

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...)	
Engagements non rémunérés	<p>Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à lutter contre les chardons et rumex, - à lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées », - à nettoyer les clôtures. <p>La présence d'espèces végétales indésirables (chardons, orties et plantes ligneuses) pourra donner lieu à un constat de non entretien ou de non conformité du couvert</p> <p>Maîtrise des refus et des ligneux par fauche Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé</p>	
Engagements rémunérés	<p>Pour chaque parcelle engagée, absence totale de fertilisation minérale et organique (y compris compost hors apports par pâturage)</p> <p>Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées</p> <p>Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées</p> <p>228€/ha</p>	
Fréquence et périodes d'intervention		
Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.		

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et co-signé par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques. Cahier d'enregistrement des interventions.

MONTANT DE L'AIDE

Montant : 228€/an/ha engagé pendant 5 ans
Modalités de versement des aides : suite à l'engagement inscrit sur la déclaration PAC

INDICATEURS DE SUIVI

Surface de prairies engagées sur le site Natura 2000).
Nombre de contrats MAE sur le site Natura 2000).
Taux de contractualisation (surface prairie engagée /surface prairies du site Natura 2000).

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mes MAE Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Entretien des haies d'un seul côté PI-FBE1-HA1	214 LINEA01
--	---	----------------

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	DIRECTIVE <input type="checkbox"/> Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des près <input type="checkbox"/> Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des près <input type="checkbox"/> Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois	6510-5 6510-5 6430-1
Espèces		
Objectifs	Maintenir et entretenir les linéaires de haies existants en tant qu'éléments structurants du paysage bocager du site. Les haies ont de multiples fonctions environnementales. Elles favorisent le maintien des sols, donc de la végétation en place, sur ces zones de bassin versant exposées au ruissellement. Elles sont des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu (objectif maintien de la biodiversité).	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Parcelles agricoles du Site du Franc-Bertin Haies accessibles d'un seul côté par l'exploitant
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	Plan de gestion des haies

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex : cas des chenilles)
Engagements non rémunérés	Matériel de taille requis, afin de ne pas éclater les branches : <ul style="list-style-type: none"> ▪ sécateur, taille haie, lamier à scies ou à couteaux, outils de coupe à disques, scie, échenilloir ▪ pour une taille d'entretien de fréquence annuelle ou pour les branches d'un diamètre inférieur à 3 cm, les broyeurs à fléaux ou à marteaux sont tolérés ▪ pour l'élagage des grosses branches, les scies (exemple : scies emmanchées sur perche) sont recommandées. Les tronçonneuses sont à utiliser avec parcimonie.
Engagements rémunérés	Sélection du plan de gestion correspondant effectivement à la haie engagée. (Cf. § 3-2) Si vous réalisez vous-même les travaux d'entretien du bosquet, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : <ul style="list-style-type: none"> - type d'intervention - localisation - date - outils. NB : si vous faites réaliser les travaux par un tiers, conservez les factures qui vous seront demandées en cas de contrôle sur place. Mise en œuvre du plan de gestion : respect du nombre et de la fréquence des tailles requises (cf. §3-2).
Fréquence et périodes d'intervention	Réalisation des interventions du 15 septembre au 31 mars (hors période de reproduction des oiseaux et gibier), exception faite pour les tailles de formation des arbres de hauts jets, à réaliser de préférence entre le 1er juin et le 31/08 Nombre et fréquence de tailles requis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ au minimum 2 tailles en 5 ans, dont une au moins au cours des 3 premières années ▪ au maximum 1 taille par an (l'élagage ou la taille de formation des arbres de haut jet en été, suivi d'une taille d'entretien des arbustes au cours de l'hiver de la même année, n'est pas considéré comme un dépassement de la fréquence annuelle maximale puisque l'intervention ne concerne pas les mêmes arbres).

Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques.
Factures acquittées si prestations, locations...
Cahier d'enregistrement des interventions.
En cas d'impossibilité une année donnée de réaliser cet entretien sur une partie de la haie, vous devez le déclarer à la DDT dès que possible par courrier en donnant les explications nécessaires.

MONTANT DE L'AIDE

montant: 0.19 €/an/ml haie mitoyenne pendant 5 ans.
Modalités de versement des aides : suite à l'engagement inscrit sur la déclaration PAC

INDICATEURS DE SUIVI

Longueurs de haie engagée (sur le site Natura 2000).
Nombre de contrats (sur le site Natura 2000).
Taux de contractualisation (linéaire engagée / linéaire du site Natura 2000).

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mes MAE Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Entretien des haies des deux côtés PI-FBE1-HA2	214 LINEA01
--	---	----------------

OBJECTIFS POURSUIVIS		
Habitats	DIRECTIVE <input type="checkbox"/> Prairie mésotrophe mésophile fauchée à Grande Boucage et Salsifis des près <input type="checkbox"/> Prairie mésotrophe mésophile pâturée ou fauchée à Cumin des près <input type="checkbox"/> Mégaphorbiaie mésotrophe méso-hygrophile à Scirpe des bois	6510-5 6510-5 6430-1
Espèces		
Objectifs	Maintenir et entretenir les linéaires de haies existants en tant qu'éléments structurants du paysage bocager du site. Les haies ont de multiples fonctions environnementales. Elles favorisent le maintien des sols, donc de la végétation en place, sur ces zones de bassin versant exposées au ruissellement. Elles sont des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu (objectif maintien de la biodiversité).	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE	
Localisation	Parcelles agricoles du Site du Franc-Bertin Haies accessibles des 2 côtés par l'exploitant
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	Plan de gestion des haies

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE	
Engagements de bonnes pratiques	Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex : cas des chenilles)
Engagements non rémunérés	Matériel de taille requis, afin de ne pas éclater les branches : <ul style="list-style-type: none"> ▪ sécateur, taille haie, lamier à scies ou à couteaux, outils de coupe à disques, scie, échenilloir ▪ pour une taille d'entretien de fréquence annuelle ou pour les branches d'un diamètre inférieur à 3 cm, les broyeur à fléaux ou à marteaux sont tolérés ▪ pour l'élagage des grosses branches, les scies (exemple : scies emmanchées sur perche) sont recommandées. Les tronçonneuses sont à utiliser avec parcimonie.
Engagements rémunérés	Sélection du plan de gestion correspondant effectivement à la haie engagée. (Cf. § 3-2) Si vous réalisez vous-même les travaux d'entretien du bosquet, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : <ul style="list-style-type: none"> - type d'intervention - localisation - date - outils. NB : si vous faites réaliser les travaux par un tiers, conservez les factures qui vous seront demandées en cas de contrôle sur place. Mise en œuvre du plan de gestion : respect du nombre et de la fréquence des tailles requises (cf. §3-2).
Fréquence et périodes d'intervention	Réalisation des interventions du 15 septembre au 31 mars (hors période de reproduction des oiseaux et gibier), exception faite pour les tailles de formation des arbres de hauts jets, à réaliser de préférence entre le 1er juin et le 31/08 Nombre et fréquence de tailles requis : <ul style="list-style-type: none"> ▪ au minimum 2 tailles en 5 ans, dont une au moins au cours des 3 premières années ▪ au maximum 1 taille par an (l'élagage ou la taille de formation des arbres de haut jet en été, suivi d'une taille d'entretien des arbustes au cours de l'hiver de la même année, n'est pas considéré comme un dépassement de la fréquence annuelle maximale puisque l'intervention ne concerne pas les mêmes arbres).

<p>Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.</p>
POINTS DE CONTROLE
Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques. Factures acquittées si prestations, locations... Cahier d'enregistrement des interventions. En cas d'impossibilité une année donnée de réaliser cet entretien sur une partie de la haie, vous devez le déclarer à la DDT dès que possible par courrier en donnant les explications nécessaires.

MONTANT DE L' AIDE
montant: 0.34€/an/ml haie mitoyenne pendant 5 ans. Modalités de versement des aides : suite à l'engagement inscrit sur la déclaration PAC

INDICATEURS DE SUIVI
Longueurs de haie engagée (sur le site Natura 2000). Nombre de contrats (sur le site Natura 2000). Taux de contractualisation (linéaire engagée / linéaire du site Natura 2000).

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mes MAE Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Restauration et entretien de mares PI-FBE1-PE1	214 LINEA07
--	---	----------------

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	<input type="checkbox"/> Habitat de l'espèce de la directive Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	1166)
Espèces		
Objectifs	Maintenir ou retrouver un bon état écologique sur les mares prairiales en place en préservant leurs berges du piétinement	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Mares prairiales sur les parcelles agricoles pâturées du site du Franc-Bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	Plan de gestion de la mare

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	
Engagements non rémunérés	Le plan de gestion MAE adapté à la mare sur 5 ans doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement: il doit définir les modalités d'entretien et/ou restauration propres à la mare Dans le cas de surfaces pâturées jouxtant la mare, les conditions d'accès aux animaux : nécessité de mise en défens des berges sur tout ou partie du contour (mise en défens totale ou partielle avec accès limité au bétail).
Engagements rémunérés	Si vous réalisez vous-même les travaux d'entretien de l'ouvrage engagé, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions type d'intervention, localisation, date, outils NB : si vous faites réaliser les travaux par un tiers, conservez les factures qui vous seront demandées en cas de contrôle sur place
Fréquence et périodes d'intervention	Suivi du plan de gestion établi sur la mare. L'entretien de la végétation des berges se fait de août à octobre (après la fructification des espèces les plus intéressantes) sans produit phytosanitaire L'entretien de la végétation aquatique peut se faire hors période de reproduction des amphibiens et des libellules (interdit de février à août inclus).
Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.	

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et co-signé par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques. Photos du site avant et après réalisation de l'action. Factures acquittées si fournitures, prestations, locations... Cahier d'enregistrement des interventions.
--

MONTANT DE L'AIDE

MONTANT : 96€/an/mare pendant 5 ans Modalités de versement des aides : suite à l'engagement inscrit sur la déclaration PAC.

INDICATEURS DE SUIVI

Mares en MAE sur le site Natura 2000). Nombre de contrats sur le site Natura 2000). Taux de contractualisation (mares en MAE / mares du site Natura 2000).
--

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	<i>Mise en défens de mares</i>	216 Investissement non productif
--	--------------------------------	--

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	<input type="checkbox"/> Habitat de l'espèce de la directive Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	1166
Espèces		
Objectifs	Maintenir ou retrouver un bon état écologique sur les mares prairiales en place en préservant leurs berges du piétinement	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Mares prairiales sur les parcelles agricoles pâturées du site du Franc-bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	Signature d'une MAE PI_FBE1_PE1 sur la mare
Documents	Plan de gestion de la mare

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	Le plan de gestion MAE adapté à la mare sur 5 ans doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement: il doit définir les modalités de mise en défens propres à la mare
Engagements non rémunérés	
Engagements rémunérés	Si vous réalisez vous-même les travaux sur l'ouvrage engagé, tenue d'un cahier d'enregistrement des réalisations travaux date, matériel de mise en défens (clôtures piquets etc..) etc....) NB : conservez les factures qui vous seront demandées en cas de contrôle sur place
Fréquence et périodes d'intervention	Les travaux doivent être réalisés dans l'année qui suit la signature du contrat MAE sur la mare
Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.	

POINTS DE CONTROLE

<p>Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques.</p> <p>Photos du site avant et après réalisation de l'action.</p> <p>Factures acquittées si fournitures, prestations, locations...</p> <p>Cahier d'enregistrement des interventions.</p>
--

MONTANT DE L'AIDE

<p><u>A définir</u> <u>Montant 75 % en zone N2000 et DCE</u> <u>à 80 % investissement lié à une MAE</u> <u>Modalités de versement des aides</u> : suite à accord préalable de financement déposé à la DDT Sur présentation des factures.</p>
--

INDICATEURS DE SUIVI

Mares clôturées (sur le site Natura 2000).
Nombre de contrats (sur le site Natura 2000).
Taux de contractualisation (mares clôturées / mares du site Natura 2000).

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Plantation de haies Mesure 216	216 Investissement non productif
--	--	--

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	<input type="checkbox"/> Créer des linéaires de haies en tant qu'éléments structurants du paysage bocager du site. Les haies ont de multiples fonctions environnementales. Elles favorisent le maintien des sols, donc de la végétation en place, sur ces zones de bassin versant exposées au ruissellement. Elles sont des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu (objectif maintien de la biodiversité).
Espèces	
Objectifs	Augmenter la longueur des linéaires de haies sur le site Les haies ont de multiples fonctions environnementales. Elles sont des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu (objectif maintien de la biodiversité).

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Parcelles agricoles d'une exploitation non éligible au PVE (100% herbagère) et sur le Site du Franc-Bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	Plan de gestion des haies

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	Autorisation du propriétaire avant plantation Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex : cas des chenilles) Implantation d'une haie (emprise d'au moins 3 mètres) Choix des espèces forestières et plan de gestion en fonction du type de sol, tout en favorisant la diversité des essences et des étages pour garantir un meilleur équilibre biologique et sanitaire de la haie
Engagements non rémunérés	- Travail du sol : sous solage / labour / travail superficiel - Respect du plan de gestion établi lors du montage du contrat - Replantation des plants morts dès la 2 ^{ème} année
Engagements rémunérés	Paillage soit : <ul style="list-style-type: none"> * film biodégradable (plastique interdit) largeur min. 1,10 m * paille naturelle recouvrant de 20 cm le sol avant plantation et complétée chaque année pendant les 3 premières années Plants : <ul style="list-style-type: none"> * jeunes et vigoureux (provenance pépinière : 2 ans maximum) * force : plants (0.60 à 1.25 m) 45 / 60 cm pour les arbustes et cépées Mise en place des plants : <ul style="list-style-type: none"> * Protection de 0.60m pour les arbustes et cépées ; 1.20m pour les hauts jets Mise en œuvre du plan de gestion : respect du nombre et de la fréquence des tailles requises (cf. §3-2). NB : conservez les factures qui vous seront demandées en cas de contrôle sur place
Fréquence et périodes d'intervention	Réalisation des interventions du 15 septembre au 31 mars (hors période de reproduction des oiseaux et gibier), exception faite pour les tailles de formation des arbres de hauts jets, à réaliser de préférence entre le 1 ^{er} juin et le 31/08 <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'action doit être menée dès la 1^{ère} année du contrat après accord de financement. Un délai supplémentaire d'un an peut être accordé par la DDT à la demande du contractant en cas de circonstances exceptionnelles

Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du plan de gestion établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques.
 Factures acquittées si prestations, locations...
 Cahier d'enregistrement des interventions.

- L'action doit être menée dès la 1^{ère} année du contrat après accord de financement. Un délai supplémentaire d'un an peut être accordé par la DDT à la demande du contractant en cas de circonstances exceptionnelles

MONTANT DE L'AIDE

montant: 40 % maximum du montant de l'investissement, main d'œuvre comprise
 (Main d'œuvre de l'exploitant = 50% du montant des factures de fournitures et location.)
 Modalités de versement des aides : suite à accord préalable de financement déposé à la DDT
 Sur présentation des factures.

INDICATEURS DE SUIVI

Longueurs de haie plantée sur le site Natura 2000.
 Nombre de contrats sur le site Natura 2000)
 Taux de contractualisation (linéaire plantée / linéaire existant lors du diagnostic du DOCOB sur le site Natura 2000).

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat « investissement non productif » plantation de haies. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Plantation de haies <i>Plan Végétal Environnement</i>	121 PVE
--	---	------------

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	<input type="checkbox"/> Créer des linéaires de haies en tant qu'éléments structurants du paysage bocager du site. Les haies ont de multiples fonctions environnementales. Elles favorisent le maintien des sols, donc de la végétation en place, sur ces zones de bassin versant exposées au ruissellement. Elles sont des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu (objectif maintien de la biodiversité).
Espèces	
Objectifs	Augmenter la longueur des linéaires de haies sur le site Les haies ont de multiples fonctions environnementales. Elles sont des écosystèmes à part entière, lieux de vie, d'abri, de reproduction de nombreuses espèces animales et végétales inféodées à ce type de milieu (objectif maintien de la biodiversité).

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Parcelles agricoles d'une exploitation éligible au PVE (non 100% herbagère) et sur le Site du Franc-Bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	Plan de gestion des haies

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	Autorisation du propriétaire avant plantation Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex : cas des chenilles) Implantation d'une haie (emprise d'au moins 3 mètres) Choix des espèces forestières et plan de gestion en fonction du type de sol, tout en favorisant la diversité des essences et des étages pour garantir un meilleur équilibre biologique et sanitaire de la haie
Engagements non rémunérés	- Travail du sol : sous solage / labour / travail superficiel - Respect du plan de gestion établi lors du montage du contrat - Replantation des plants morts dès la 2 ^{ème} année
Engagements rémunérés	Paillage soit : <ul style="list-style-type: none"> * film biodégradable (plastique interdit) largeur min. 1,10 m * paille naturelle recouvrant de 20 cm le sol avant plantation et complétée chaque année pendant les 3 premières années Plants : <ul style="list-style-type: none"> * jeunes et vigoureux (provenance pépinière : 2 ans maximum) * force : plants (0.60 à 1.25 m) 45 / 60 cm pour les arbustes et cépées Mise en place des plants : <ul style="list-style-type: none"> * Protection de 0.60m pour les arbustes et cépées ; 1.20m pour les hauts jets Mise en œuvre du plan de gestion : respect du nombre et de la fréquence des tailles requises (cf. §3-2).
Fréquence et périodes d'intervention	Réalisation des interventions du 15 septembre au 31 mars (hors période de reproduction des oiseaux et gibier), exception faite pour les tailles de formation des arbres de hauts jets, à réaliser de préférence entre le 1 ^{er} juin et le 31/08 <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'action doit être menée dès la 1^{ère} année du contrat après accord de financement. Un délai supplémentaire d'un an peut être accordé par la DDT à la demande du contractant en cas de circonstances exceptionnelles

Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du plan de gestion établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques. Factures acquittées si prestations, locations... Cahier d'enregistrement des interventions. <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'action doit être menée dès la 1^{ère} année du contrat après accord de financement. Un délai supplémentaire d'un an peut être accordé par la DDT à la demande du contractant en cas de circonstances exceptionnelles
--

MONTANT DE L'AIDE

montant: 40 % maximum du montant de l'investissement, main d'œuvre comprise
 (Main d'œuvre de l'exploitant = 50 % du montant des factures de fournitures et location.)
 Modalités de versement des aides : suite à accord préalable de financement déposé en juin ou novembre à la DDT
 Sur présentation des factures.

INDICATEURS DE SUIVI

Longueurs de haie plantée sur le site Natura 2000.
 Nombre de contrats sur le site Natura 2000)
 Taux de contractualisation (linéaire plantée / linéaire existant lors du diagnostic du DOCOB sur le site Natura 2000).

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat PVE plantation de haies.. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Aménagement zone abreuvement sur parcelles agricoles	216 Investissement non productif
--	--	--

OBJECTIFS POURSUIVIS		
Habitats	<input type="checkbox"/> Mares : Habitat de l'espèce de la directive Triton crêté <i>Triturus cristatus</i> (code Natura 1166) <input type="checkbox"/> Berges de cours d'eau : Habitat de l'espèce de la directive Chabot <i>Cottus gobbio</i> (code Natura 1163) et de son cortège d'accompagnement	
Espèces		
Objectifs	Maintenir ou retrouver un bon état écologique sur les mares prairiales en place et sur les cours d'eau du site en préservant leurs berges et leurs abords du piétinement en localisant ou en éloignant le point d'abreuvement.	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE	
Localisation	Mares prairiales ou Berges de cours d'eau sur les parcelles agricoles pâturées du site du Franc-bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	Signature d'une MAE PI_FBE1_PE1 si sur une mare
Documents	Plan de gestion de la mare

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE	
Engagements de bonnes pratiques	Si sur une mare : Le plan de gestion MAE adapté à la mare sur 5 ans doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement.
Engagements non rémunérés	
Engagements rémunérés	conservez les factures qui vous seront demandées en cas de contrôle sur place
Fréquence et périodes d'intervention	Les travaux doivent être réalisés dans l'année qui suit la signature du contrat
Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.	

POINTS DE CONTROLE	
Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques. Photos du site avant et après réalisation de l'action. Factures acquittées si fournitures, prestations, locations... Cahier d'enregistrement des interventions.	

MONTANT DE L' AIDE	
Montant	75 % en zone N2000 et DCE 80 % investissement lié à une MAE
Modalités de versement des aides : suite à accord préalable de financement déposé à la DDT Sur présentation des factures.	

INDICATEURS DE SUIVI
Aménagements de zones d'abreuvement sur le site Natura 2000). Nombre de contrats (sur le site Natura 2000).

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Aménagement zone abreuvement <i>hors parcelles agricoles</i>	A323-24 Travaux de mise en défens ou d'aménage- ments d'accès
--	--	--

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	<input type="checkbox"/> Berges de cours d'eau : Habitat de l'espèce de la directive Chabot <i>Cottus gobbio</i> (code Natura 1163) et de son cortège d'accompagnement	
Espèces		
Objectifs	Maintenir ou retrouver un bon état écologique sur les cours d'eau du site en préservant leurs berges et leurs abords du piétement en localisant ou en éloignant le point d'abreuvement.	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Berges de cours d'eau hors parcelles agricoles pâturées du site du Franc-bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	
Engagements non rémunérés	Si vous réalisez vous-même les travaux sur l'ouvrage engagé, tenue d'un cahier d'enregistrement des réalisations travaux date
Engagements rémunérés	matériel d'abreuvement (pompe à museau, batterie (solaire ou non), tuyaux, barrière sélective, etc....) matériel d'aménagement des accès (stabilisation, mise en défens...) étude et frais d'expert toute autre opération concourant à l'atteinte des objets (ifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur)
Fréquence et périodes d'intervention	
Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.	

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques. Photos du site avant et après réalisation de l'action. Factures acquittées si fournitures, prestations, locations... Cahier d'enregistrement des interventions.

MONTANT DE L'AIDE

Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles suite à accord préalable de financement déposé à la DDT <u>Pièces justificatives à produire pour le paiement :</u> - Sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente**.
--

INDICATEURS DE SUIVI

Aménagements de zones d'abreuvement hors prairies sur le site Natura 2000. Nombre de contrats sur le site Natura 2000
--

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Restauration de frayères <i>hors parcelles agricoles</i>	A323-19
--	--	---------

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	<input type="checkbox"/> Berges de cours d'eau : Habitat de l'espèce de la directive Chabot <i>Cottus gobio</i> (code Natura 1163) et de son cortège d'accompagnement	
Espèces		
Objectifs	Les frayères des cours d'eau rapides sur graviers sont parfois dégradées ou absentes et méritent d'être restaurées et entretenues. Le colmatage du substrat est préjudiciable, les éléments fins réduisant la percolation et donc l'apport d'oxygène aux œufs ou aux jeunes alevins.	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Berges de cours d'eau hors parcelles agricoles pâturées du site du Franc-bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	
Engagements non rémunérés	Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux si faits par le bénéficiaire
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de zones de frayères - Curage locaux - Achat et régalage de matériaux - Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Fréquence et périodes d'intervention	Les travaux doivent être réalisés dans l'année qui suit la signature du contrat
Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.	

POINTS DE CONTROLE

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

MONTANT DE L'AIDE

Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles suite à accord préalable de financement déposé à la DDT

Pièces justificatives à produire pour le paiement :

- Sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente**.

INDICATEURS DE SUIVI

Aménagements de frayères prairies sur le site Natura 2000.
 Nombre de contrats sur le site Natura 2000

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	restauration de la ripisylve, végétation des berges, Enlèvement raisonné des embâcles	A323-11P
	<i>hors parcelles agricoles</i>	

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	<input type="checkbox"/> Berges de cours d'eau : Habitat de l'espèce de la directive Chabot <i>Cottus gobbio</i> et de son cortège d'accompagnement	1163
Espèces		
Objectifs	Maintenir ou retrouver un bon état écologique sur les cours d'eau du site en préservant leurs berges et leurs abords du piétinement en localisant ou en éloignant le point d'abreuvement.	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Berges de cours d'eau hors parcelles agricoles pâturées du site du Franc-Bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	
Engagements non rémunérés	Travaux en dehors période de nidification des oiseaux (mars à septembre) Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux si faits par le bénéficiaire
Engagements rémunérés	Faucardage manuel Evacuation des matériaux Etudes et frais d'expert Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Fréquence et périodes d'intervention	Les travaux doivent être réalisés dans l'année qui suit la signature du contrat
Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.	

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques.
Photos du site avant et après réalisation de l'action.
Factures acquittées si fournitures, prestations, locations...
Cahier d'enregistrement des interventions.

MONTANT DE L'AIDE

Rémunération accordée sur devis* et limitée aux dépenses réelles suite à accord préalable de financement déposé à la DDT

Pièces justificatives à produire pour le paiement :

- Sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente**.

INDICATEURS DE SUIVI

Aménagements de zones d'abreuvement hors prairies sur le site Natura 2000.
Nombre de contrats sur le site Natura 2000

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

Fait à _____, le _____

Signature

Site Natura 2000 FR2200388 bocage du Franc-Bertin	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	A323-17P
--	--	----------

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats	<input type="checkbox"/> Berges de cours d'eau : Habitat de l'espèce de la directive Chabot <i>Cottus gobbio</i> et de son cortège d'accompagnement	1163
Espèces		
Objectifs	Maintenir ou retrouver un bon état écologique sur les cours d'eau du site en limitant les obstacles à leur migration	

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Localisation	Berges et lit de cours d'eau du site du Franc-Bertin
Interdiction de cumul	
Cumul obligatoire	
Documents	

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Engagements de bonnes pratiques	
Engagements non rémunérés	Si vous réalisez vous-même les travaux sur l'ouvrage engagé, tenue d'un cahier d'enregistrement des réalisations travaux date
Engagements rémunérés	Effacement ou ouverture des ouvrages Installations de passes à poissons étude et frais d'expert toute autre opération concourant à l'atteinte des objets (ifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Fréquence et périodes d'intervention	
Ce projet pourra éventuellement être modifié par une note de la structure animatrice sur autorisation de la DDT au cours du contrat si des raisons particulières le requièrent.	

POINTS DE CONTROLE

Respect des prescriptions du cahier technique établi avec la structure animatrice et cosigné par le contractant : localisation, nature, calendrier des actions techniques.
Photos du site avant et après réalisation de l'action.
Factures acquittées si fournitures, prestations, locations...
Cahier d'enregistrement des interventions.

MONTANT DE L'AIDE

Modalités de versement des aides : suite à accord préalable de financement déposé à la DDT
Sur présentation des factures.

INDICATEURS DE SUIVI

Aménagements de zones de migration sur le site Natura 2000.
Nombre de contrats sur le site Natura 2000

J'atteste avoir pris connaissance des engagements à respecter dans le cadre de mon contrat Natura 2000. En cas de non-respect d'un de ces engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

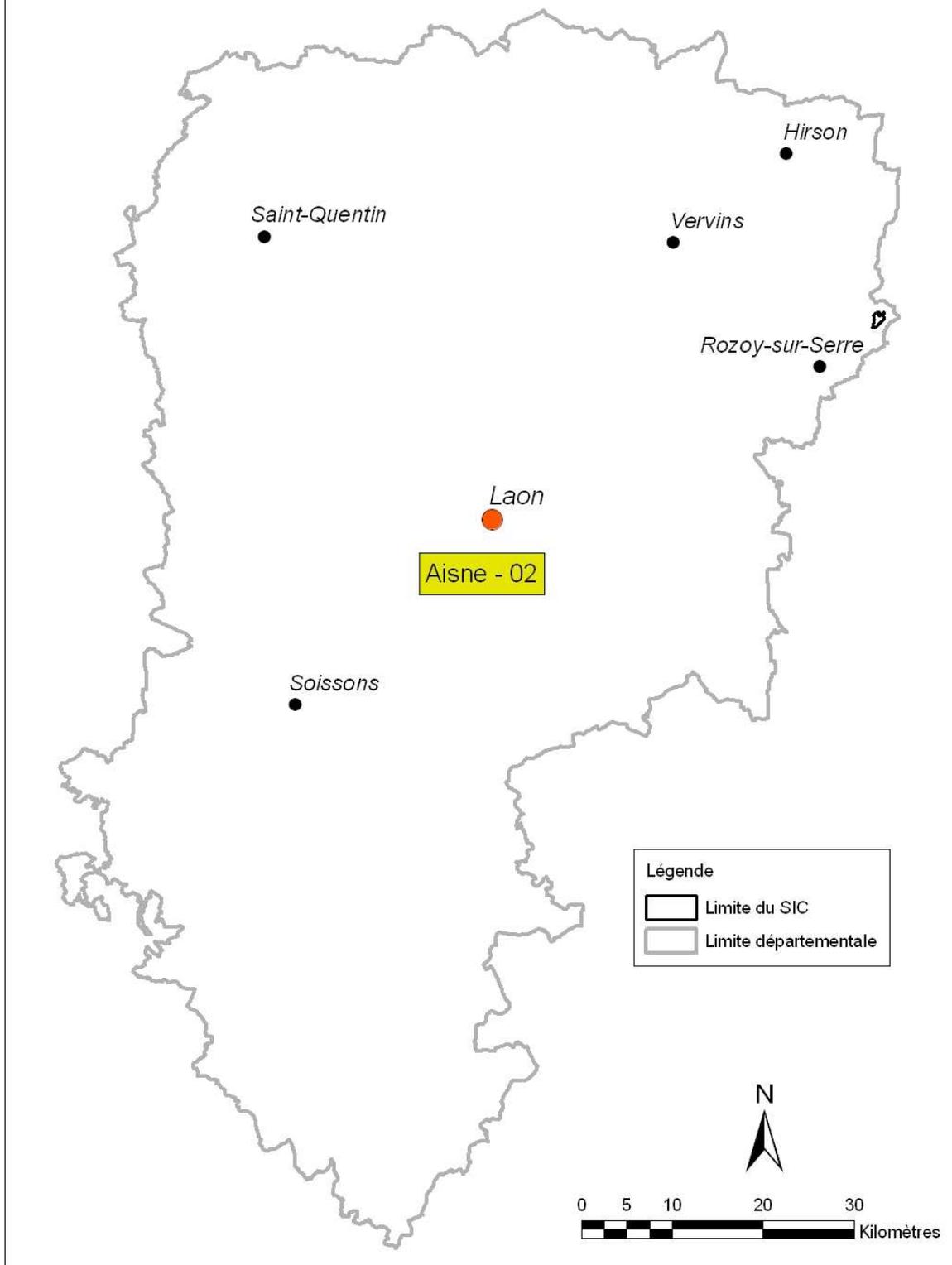
Fait à _____, le _____

Signature

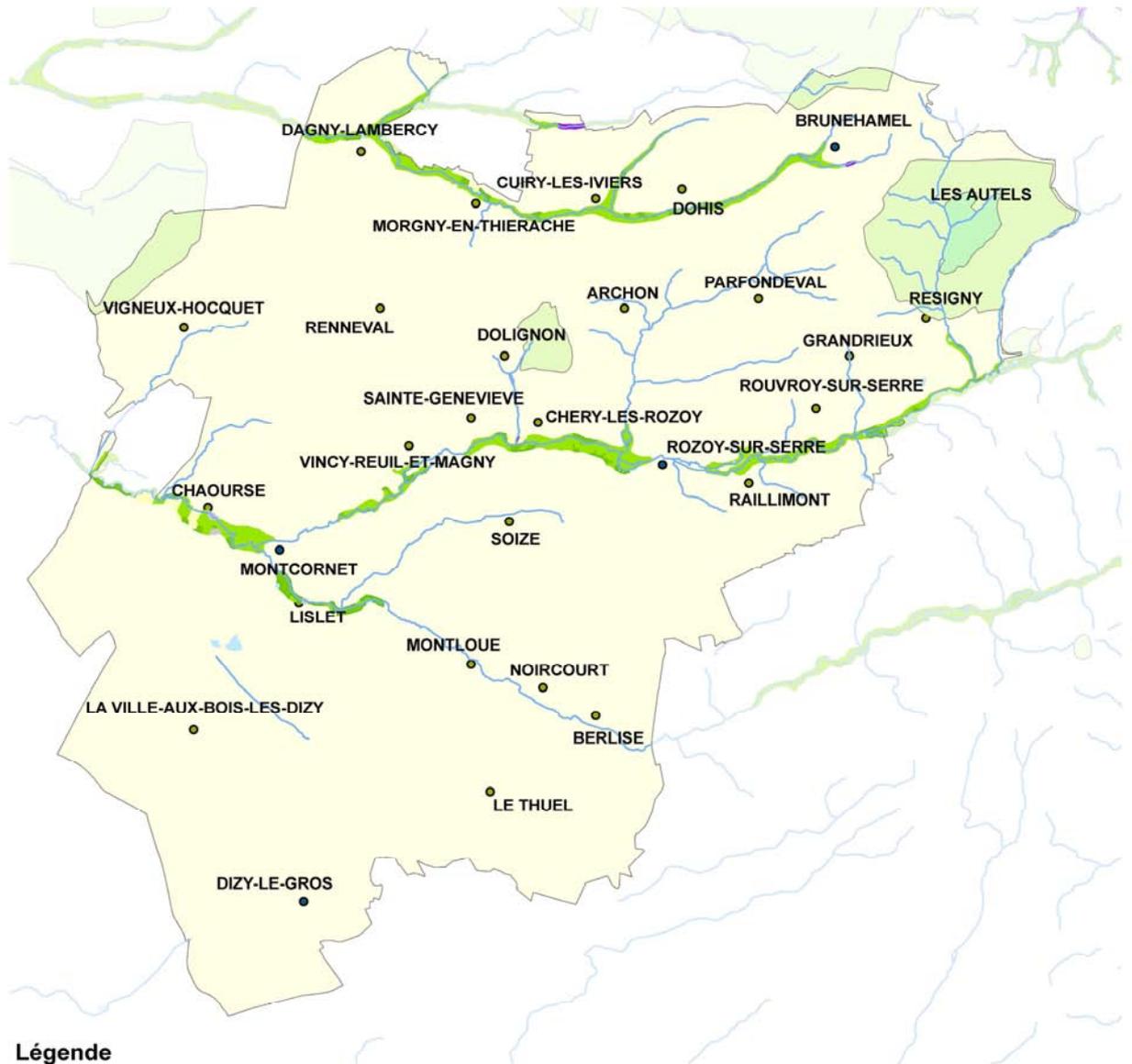
Cartes

N°	intitulé	page
1.1	Localisation géographique du site	95
1.2	Zones d'intérêt écologique	96
1.3	Localisation du site sur la communauté de communes	97
1.4	Cadastre et répartition des communes	98
1.5	Ajustement du périmètre sur cadastre	99
1.6	Carte géologique	100
1.7	Bassins versants	101
1.8	Texture sol 0-20cm profondeur	102
1.9	Texture sol 20-40cm profondeur	103
1.10	Sensibilité au lessivage	104
1.11	Aléa érosion	105
1.12	Hydromorphie	106
1.13	Réseau hydrographique	107
1.14	Localisation mares	108
2.1	Photographie aérienne	109
2.2	Formations végétales	110
2.3	Flore d'intérêt patrimonial: localisation des relevés	111
2.4	Relevés phytosociologiques	112
2.5	Habitats naturels	113
2.6	Hhabitats de la Directive	114
2.7	Evaluation globale – priorité d'action	115
2.8	Habitats hors directive	116
2.9.1	Cadastre parcelles forestières	117
2.9.2	Espèces forestières	117
3.1	Parcellaire agricole	118
3.2	Exploitation du parcellaire	119
3.3.1	Type de fertilisant	120
3.3.2	Azote disponible maxi	121
3.4	Traitements phytosanitaires	122
3.5	Localisation des haies	123
3.6	Plans de chasse	124

1.1 Localisation géographique du site d'étude



1.2 Zones d'intérêt écologique



Légende

- Zones Spéciales de Conservation
- znieff1
- Cours d'eau

Directive Habitat

TYPE

- Eaux de surface (stagnantes et courantes)
- Formations forestières humides et/ou marécageuses
- Prairies humides
- Tourbières, Landes, Roselières et mégaphorbiaies
- Terres Arables
- Zones Urbaines ou autres territoires artificialisés
- Mosaïques d'entités de moins de un hectare

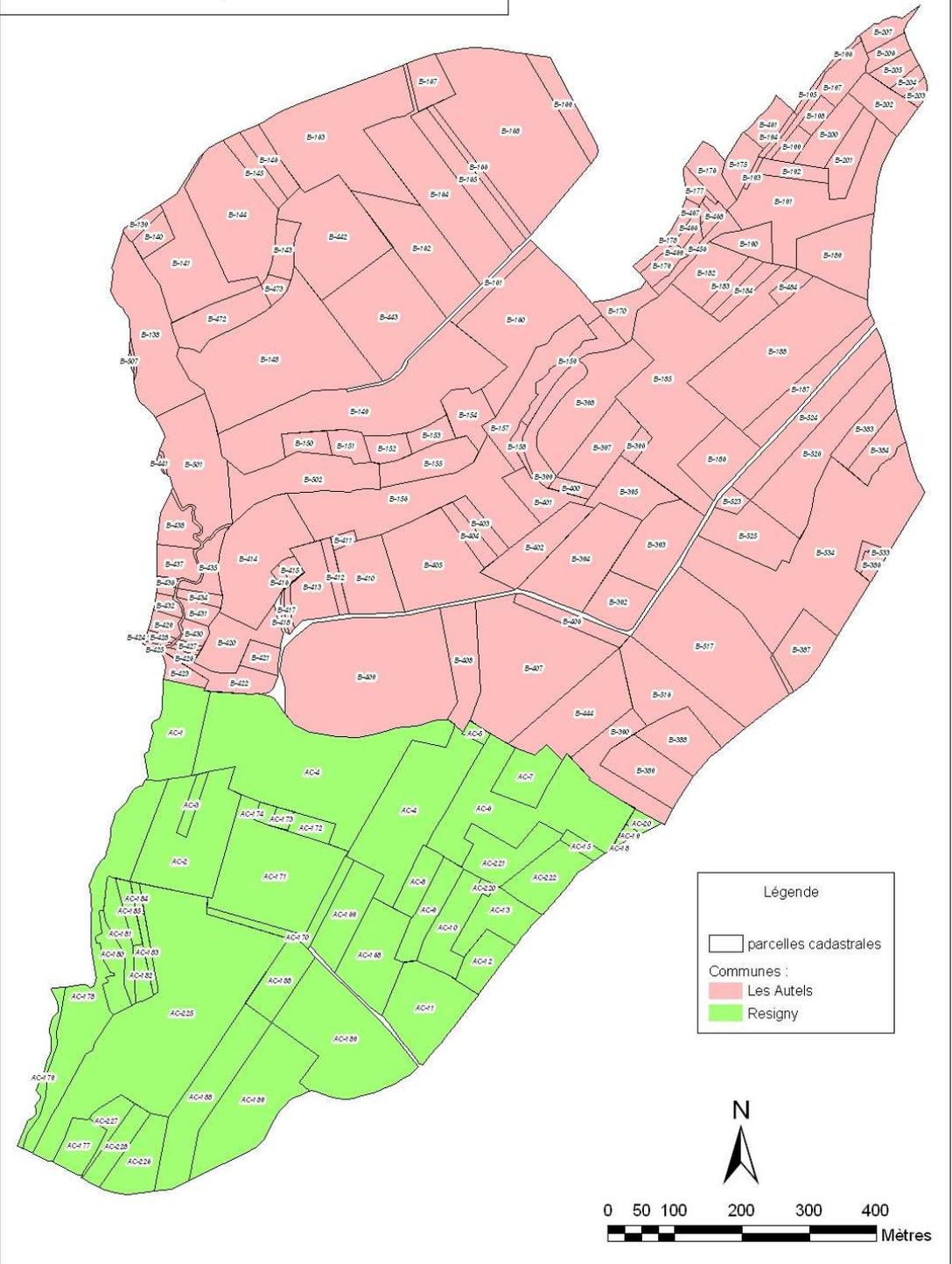
0 660 1 320 2 640 3 960 5 280 Mètres

© 2010, M. Dorel - A. J. B. N.

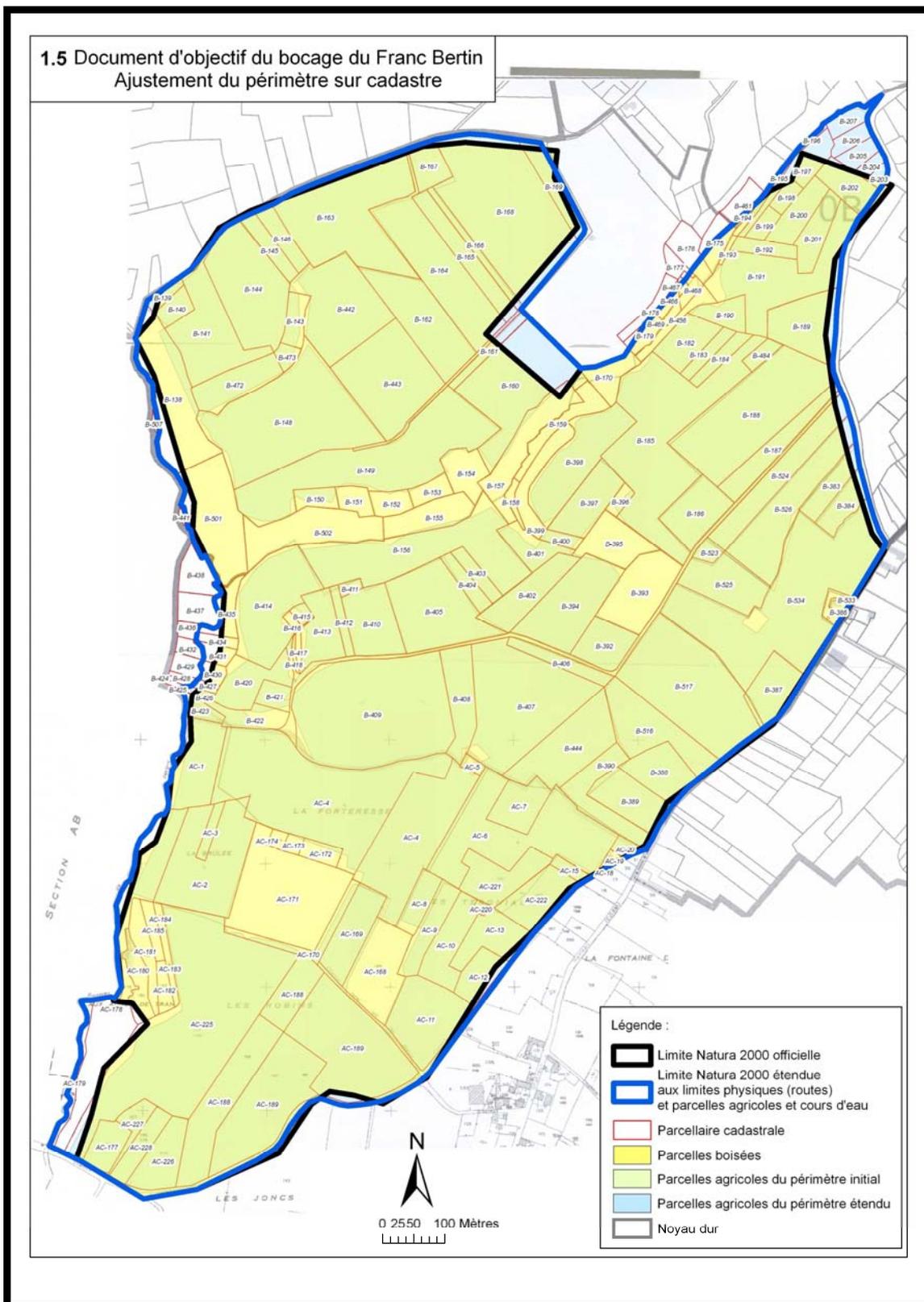
1.3 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Localisation géographique du site sur la communauté
de communes des Portes de la Thiérache



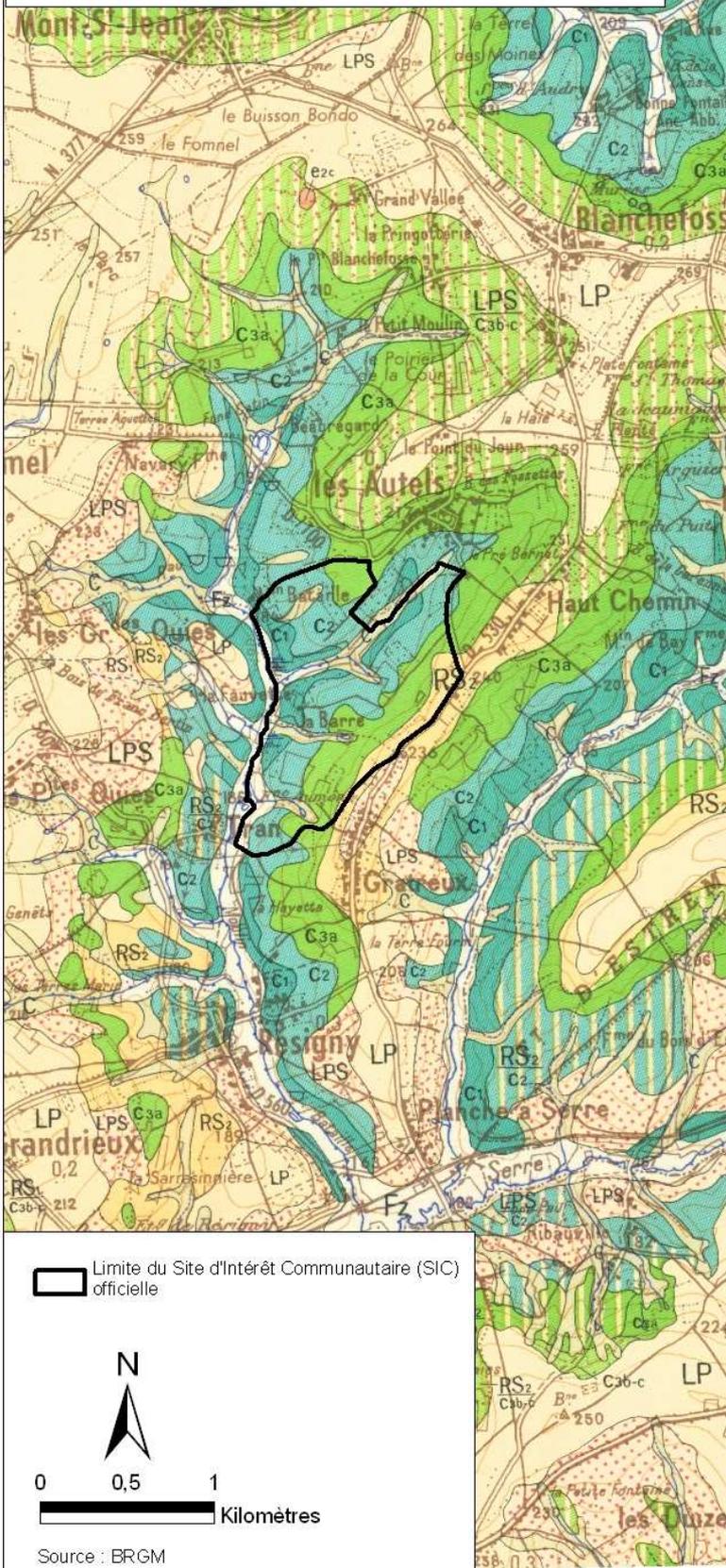
1.4 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cadastre et répartition des communes



1.5 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Ajustement du périmètre sur cadastre



1.6 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin Carte géologique de Rozoy-sur-Serre



FORMATIONS SUPERFICIELLES ET QUATERNAIRES

- R** Remblais
- C** Colluvions de fond de vallée et de dépression
- Fz** Alluvions modernes : argiles et limons
- Fx** Alluvions résiduelles des hautes terrasses : cailloutis siliceux épars
- LP** Limons lacustres
 - 1 - épais
 - 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
- LP(s)** Limons de ruissellement en bas de pente, pouvant contenir de rares silex
- LPS** Limons hétérogènes à nombreux silex brisés
 - 1 - épais
 - 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
- RS** "Biefs" : formations résiduelles romaines
- RS1** Formations résiduelles argileuses à silex sur craie
 - 1 - formations épaisses
 - 2 - de faible épaisseur avec indication du substrat
- RFj** Formations résiduelles argileuses sur calcaire bathonien

FORMATIONS TERTIAIRES ET MÉSOZOÏQUES

- E2c** Thanétien supérieur : sables et grès
- C3b-c** Côtacien moyen et supérieur : craie blanche sans silex
- C3a-4** Turonien terminal et Côtacien inférieur : craie souvent indurée à rognons siliceux
- C3b-c** Turonien moyen et supérieur : craie à silex et bancs marneux, marne argileuse à *Terebratulita gracilis*
- C3a** Turonien inférieur : marnes (Dives bleues)
- C2** Céronanien moyen et supérieur : marnes glaucoïlines (Marnes de Fréty), sables argileux glaucoïlines (Sables de la Harboye)
- C1** Céronanien inférieur : argiles glaucoïlines à bancs grésifiés (Gize de Marlemont)
- fr-C1** Albo-Céronanien : argiles, sables et grès glaucoïlineux
- fr2** Albien supérieur (Vraconien) : gaize fossilifère
- fr1** Albien inférieur : sables argileux glaucoïlines fins (Sables de Liart)
- fr-1** Wauldian : argiles panachées et argiles graveleuses
- J1** Oxfordien inférieur : Gaize
- J2** Bathonien supérieur (et Callowien) : calcaire marneux et cal...ires oolithiques
- J3** Bathonien moyen : calcaires pseudo-oolithiques graveleux et calcaires marro-crayeux
- F** Gisement fossilifère

Contours et failles

- 1 - Contour géologique
- 2 - Contour géologique masqué ou supposé
- 3 - Faille
- 4 - Faille supposée ou masquée

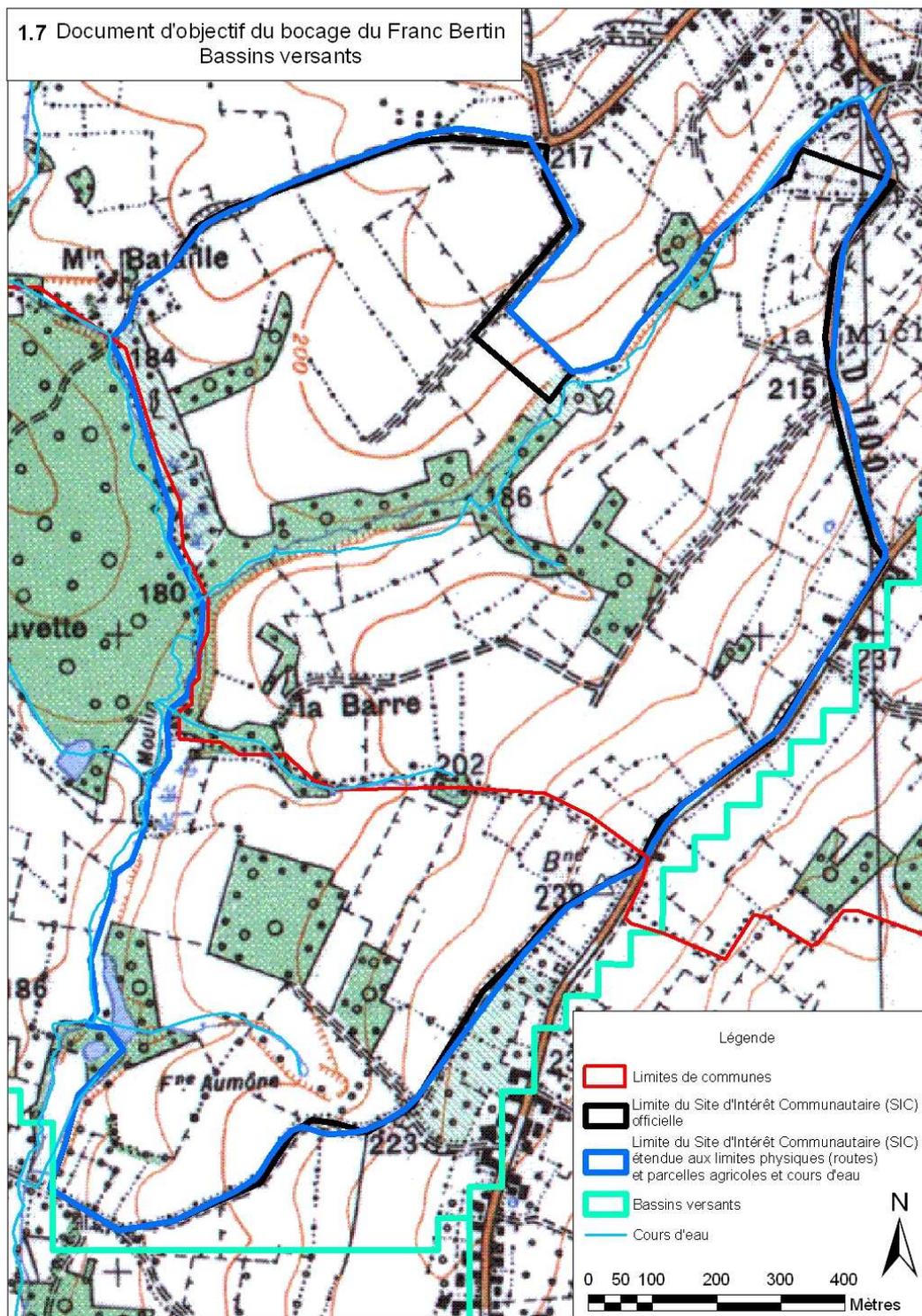
Exploitations

- 1-49 Sondage profond avec numéro d'archivage au Service géologique national
- 1 - en exploitation 2 - abandonnée

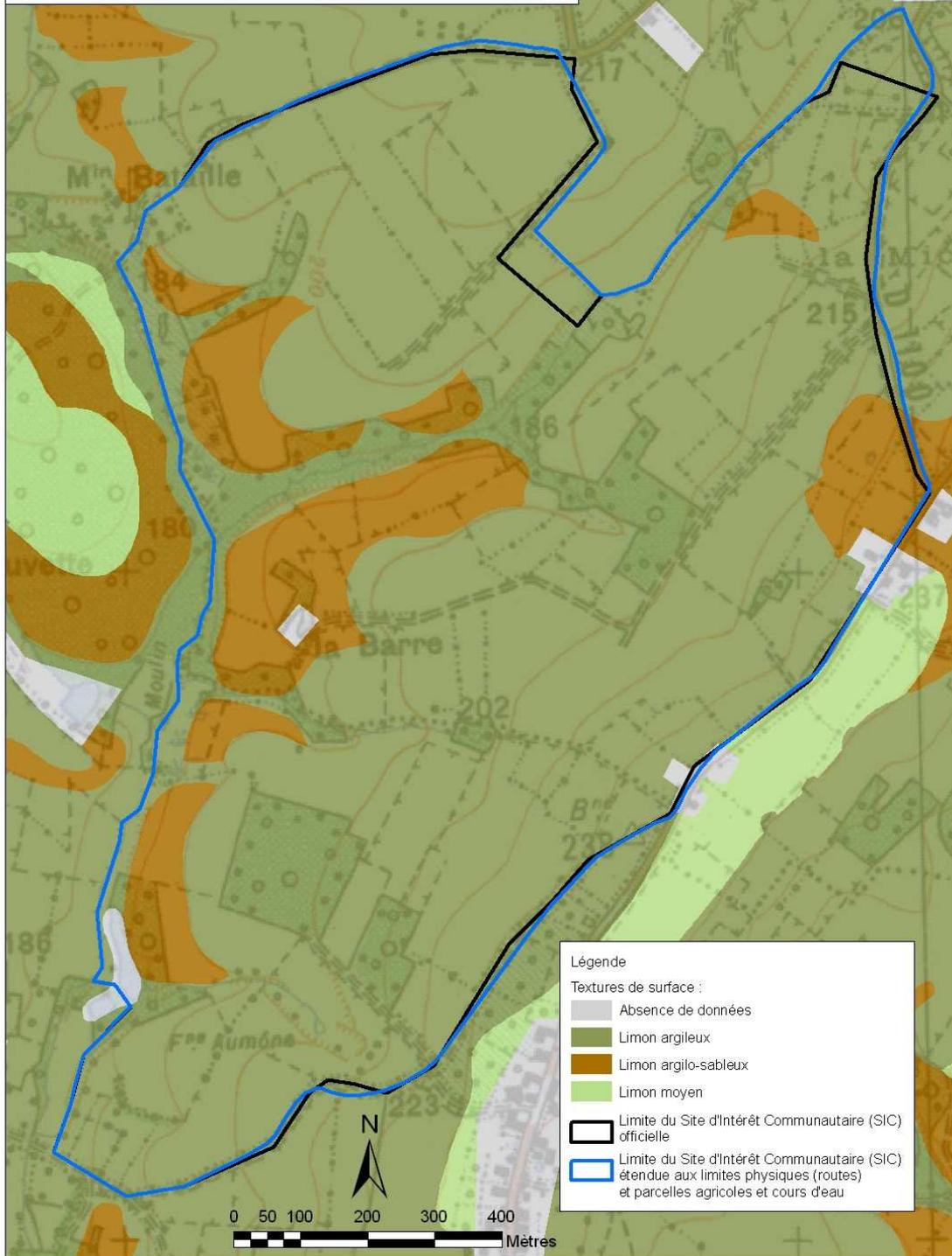
Exploitations

- cal Calcaire
- cr Craie
- mar Marne

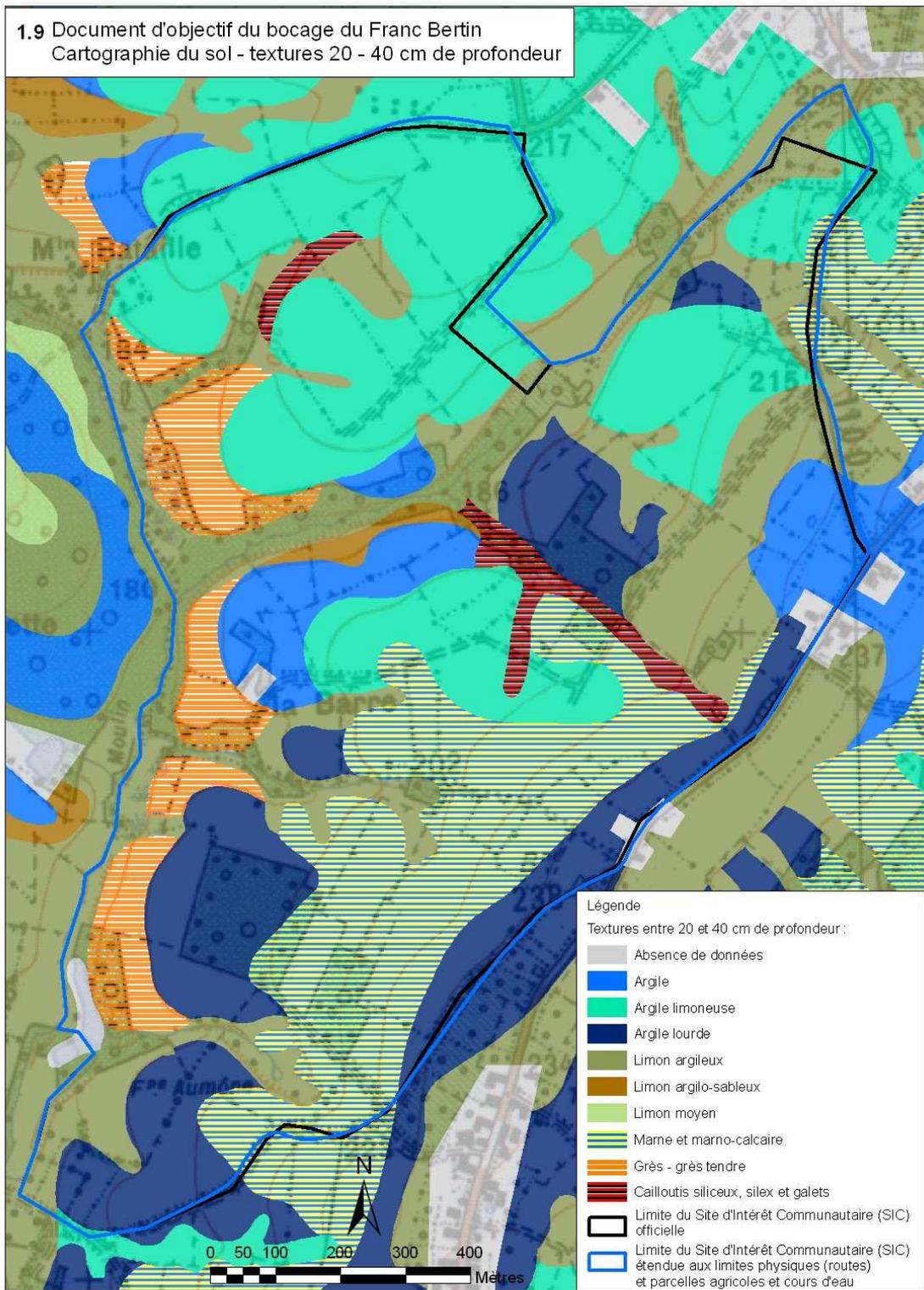
1.7 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Bassins versants



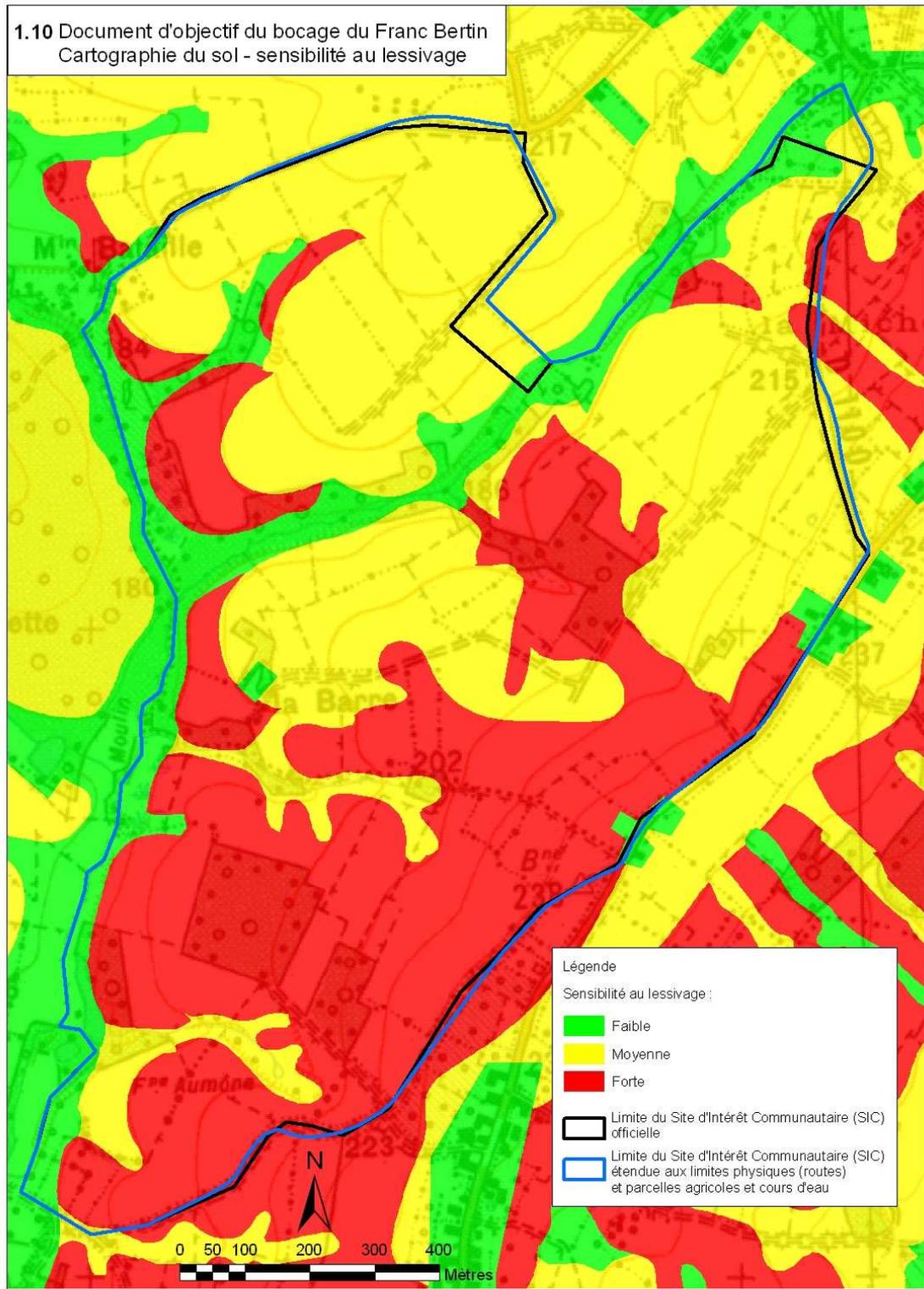
1.8 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie du sol - textures 0 - 20 cm de profondeur



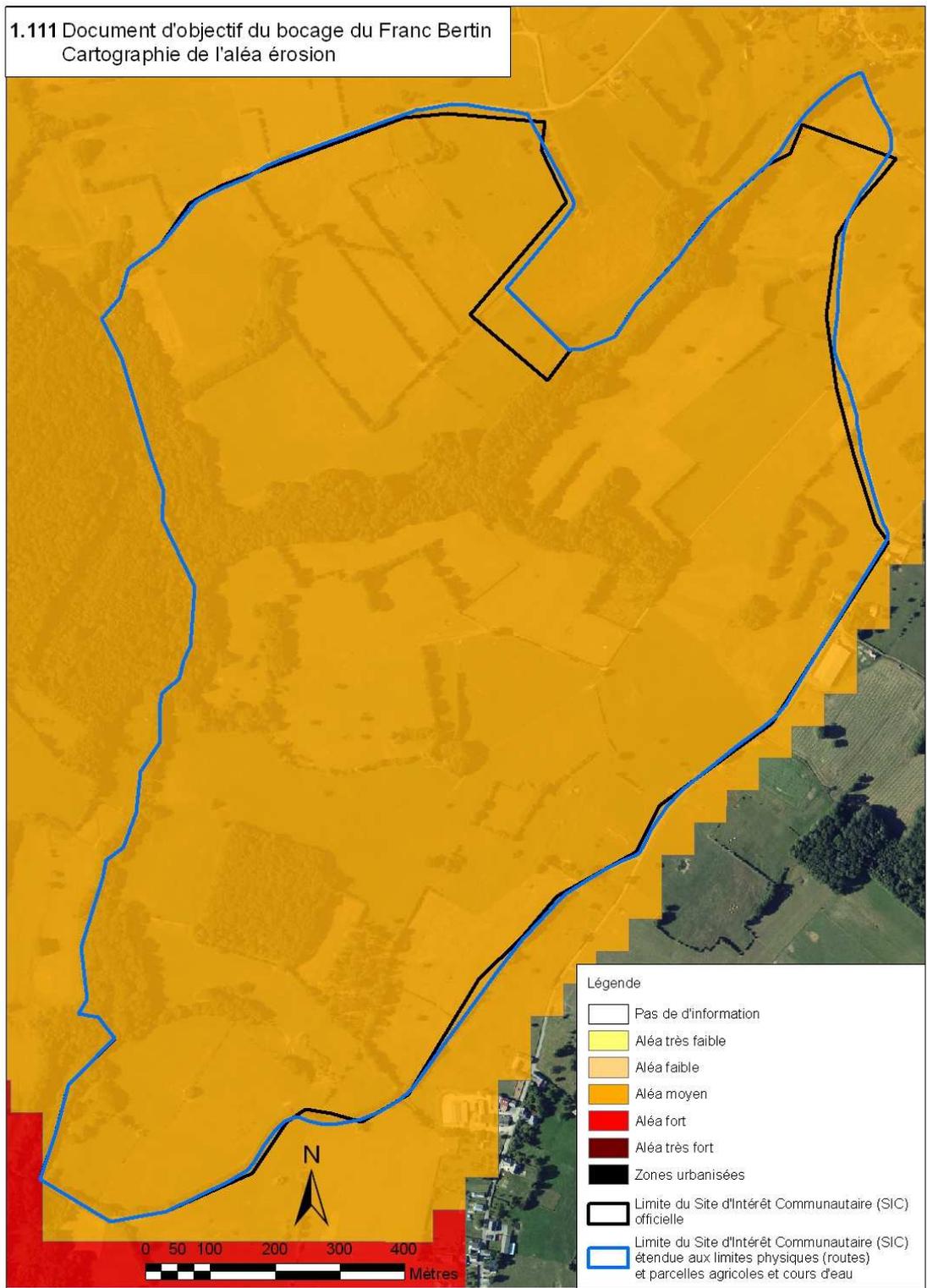
1.9 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
 Cartographie du sol - textures 20 - 40 cm de profondeur



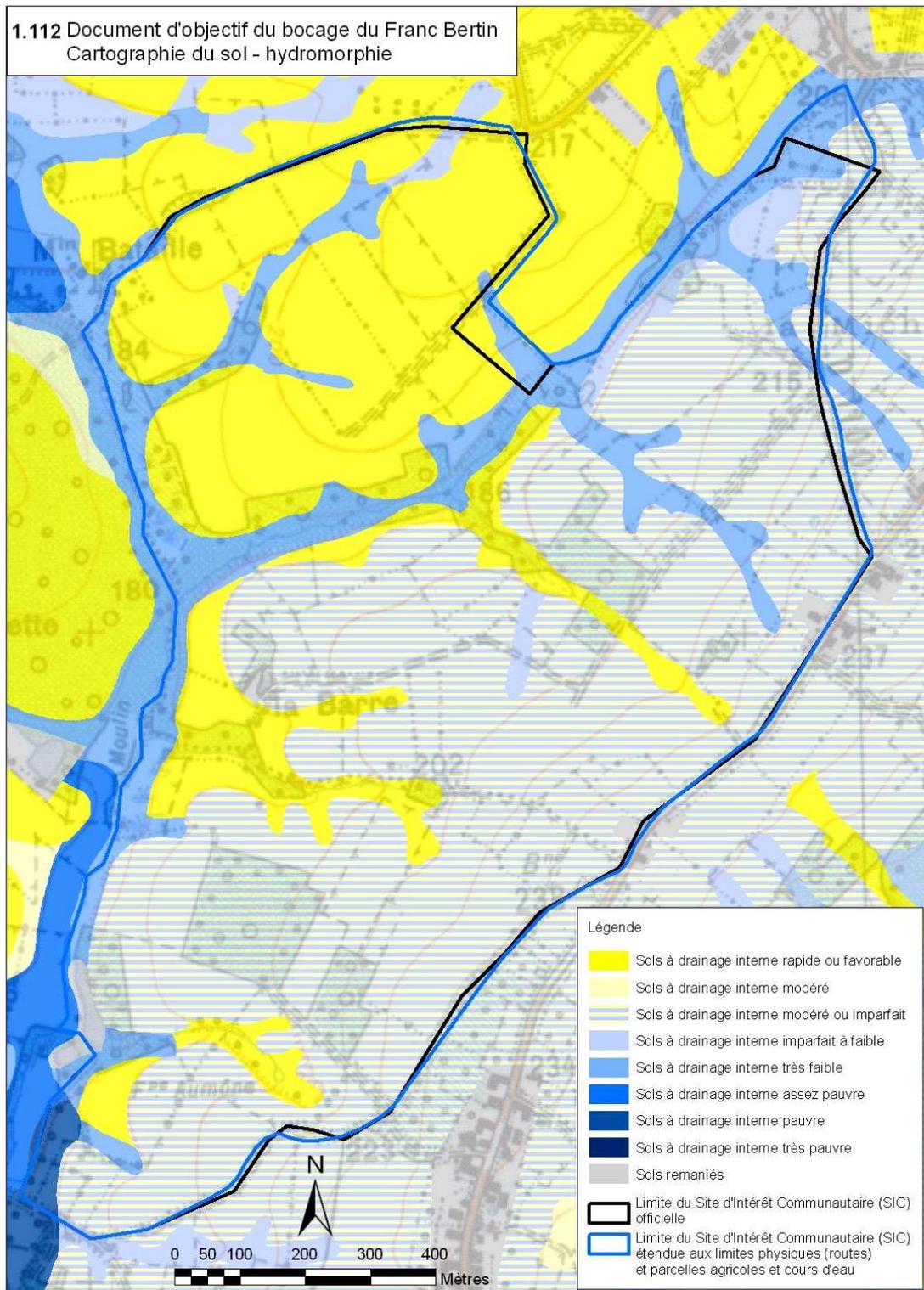
1.10 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie du sol - sensibilité au lessivage



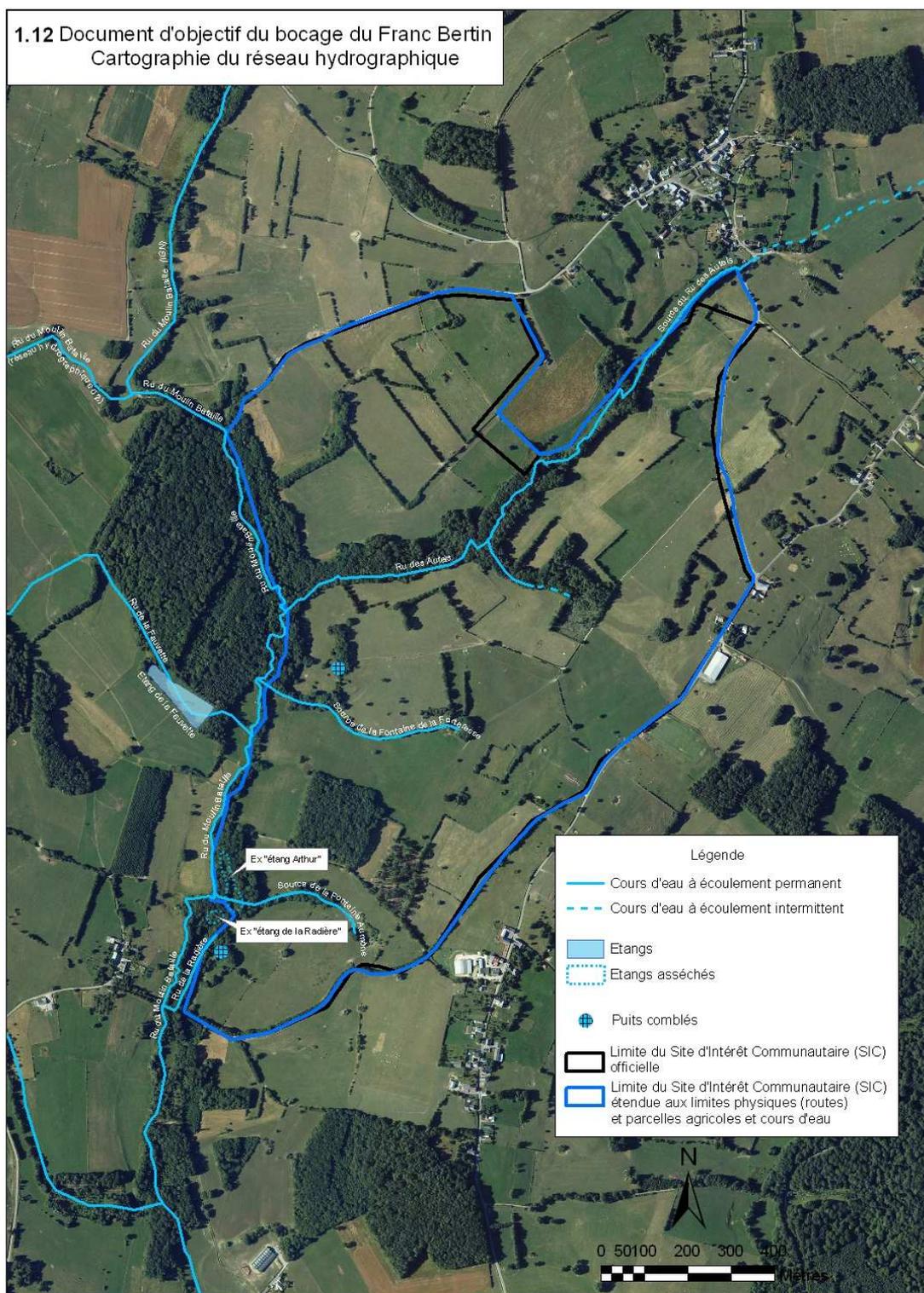
1.111 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie de l'aléa érosion



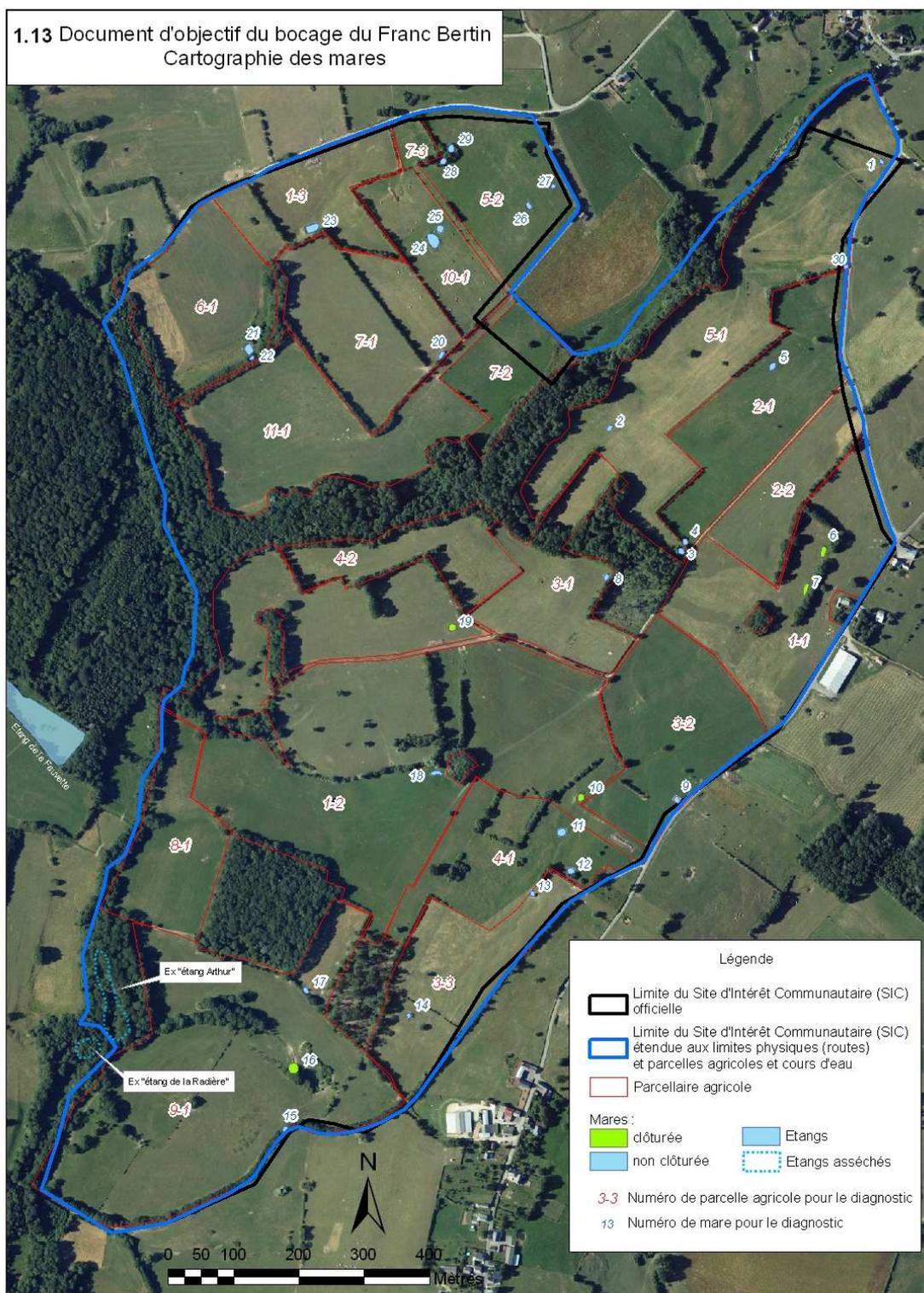
1.112 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie du sol - hydromorphie



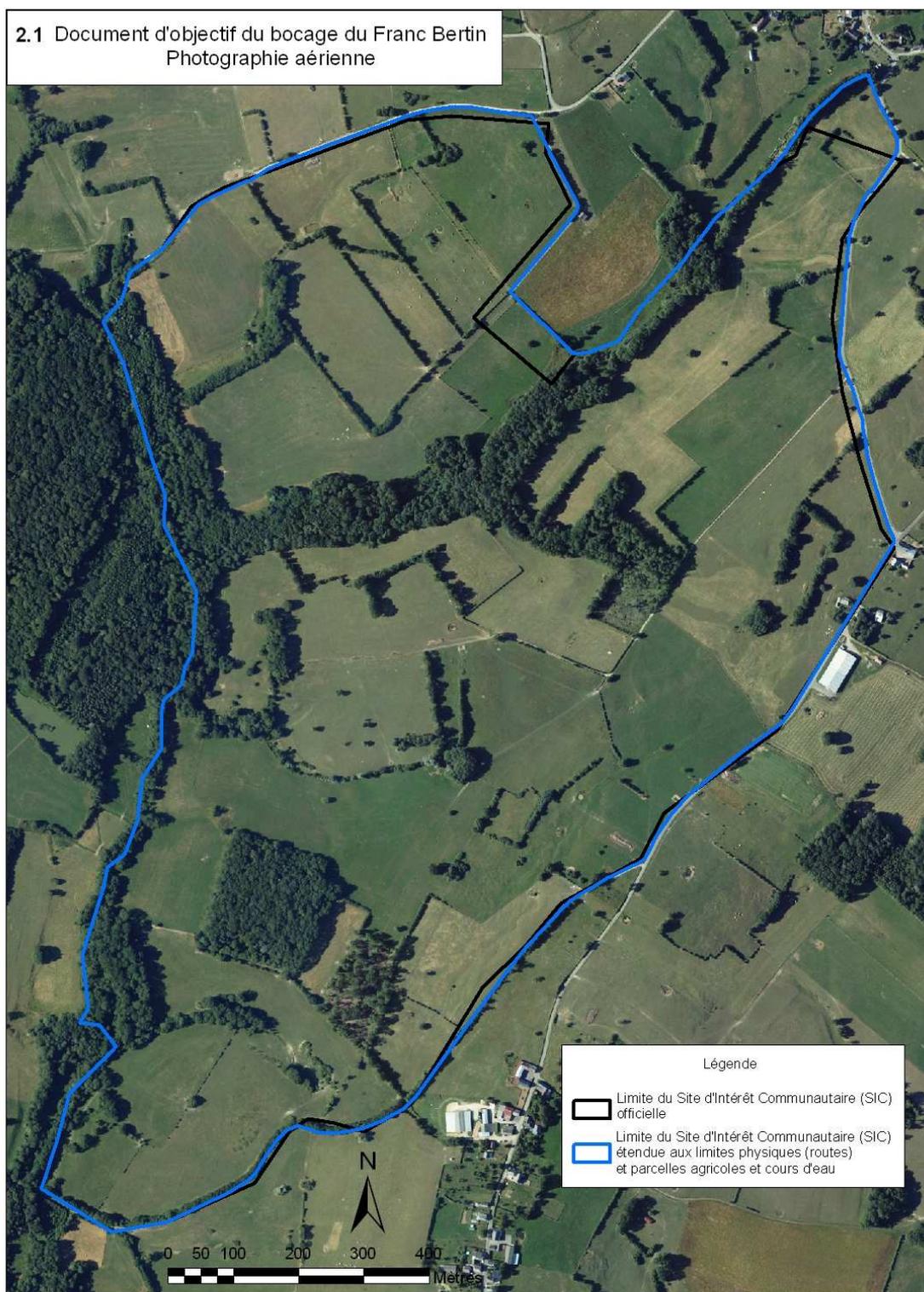
1.12 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie du réseau hydrographique



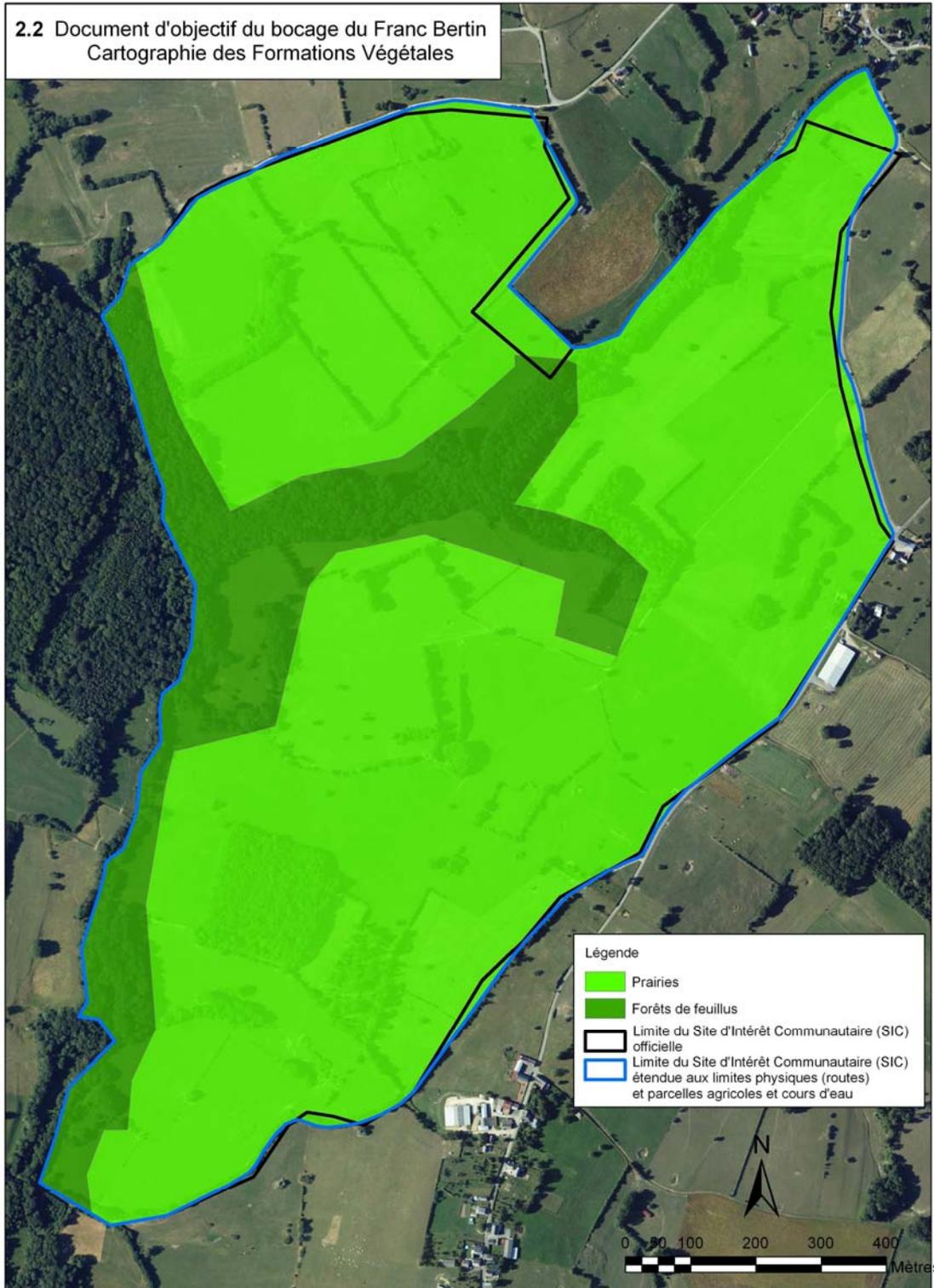
1.13 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie des mares



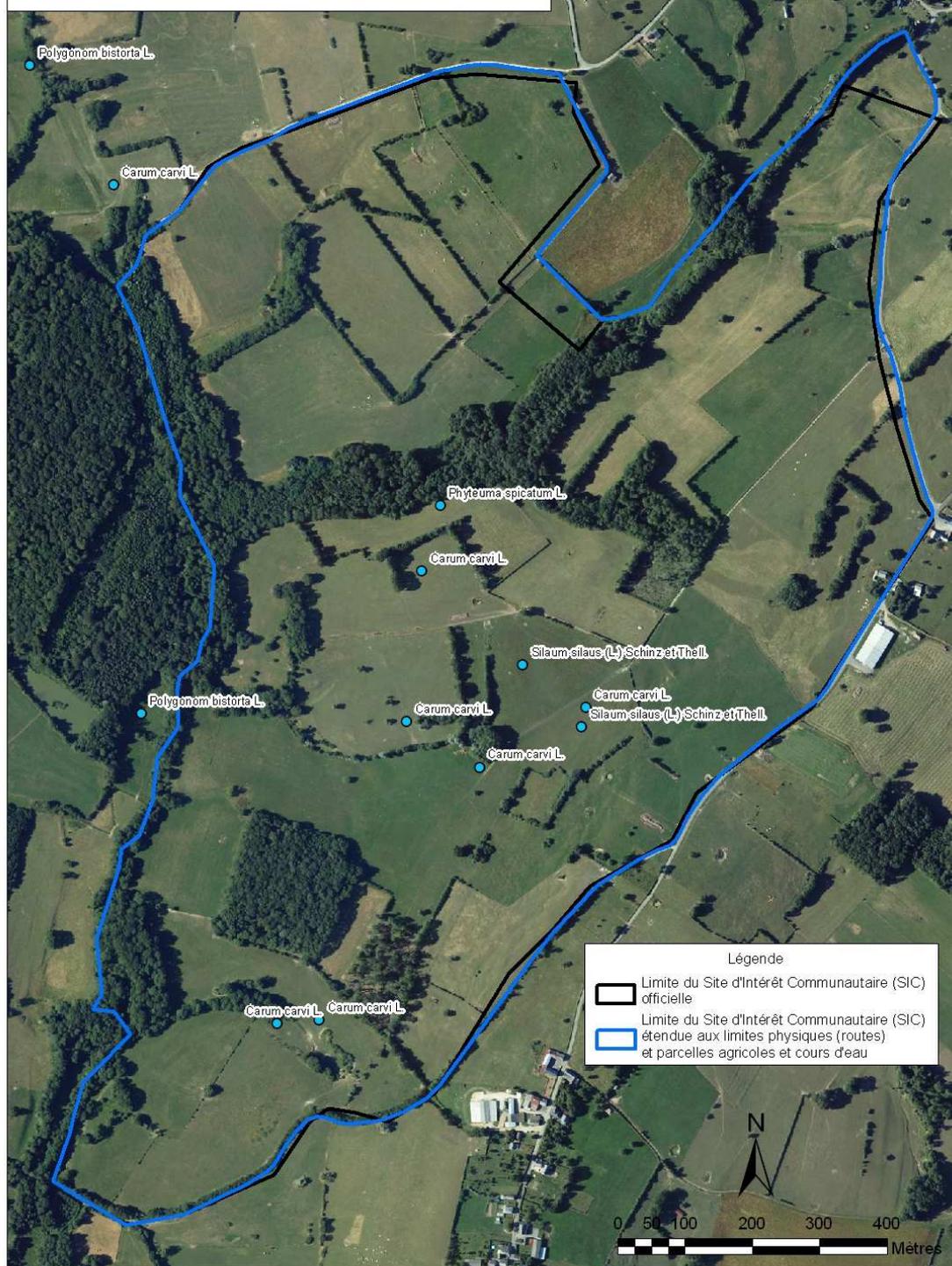
2.1 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Photographie aérienne



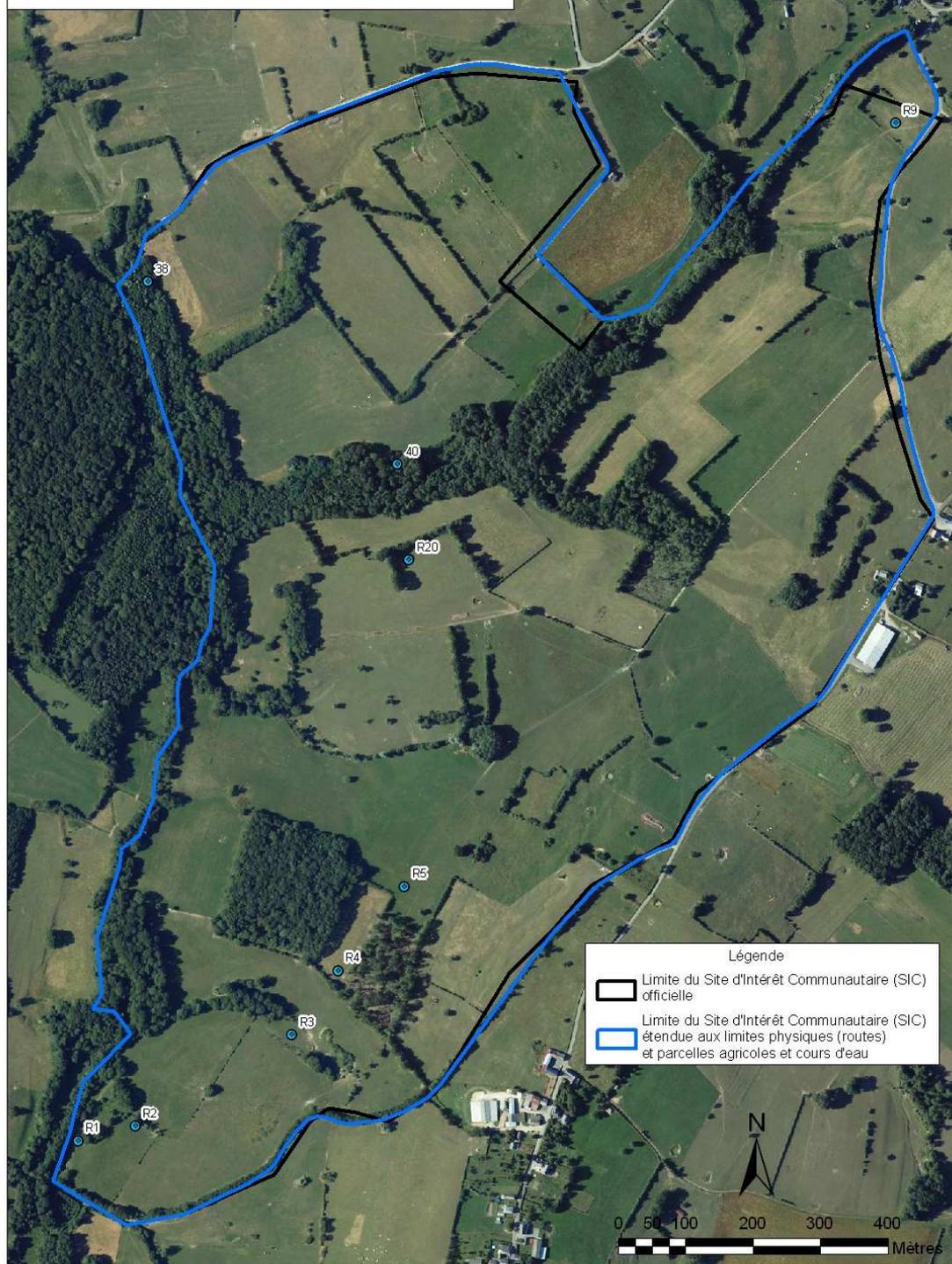
2.2 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie des Formations Végétales



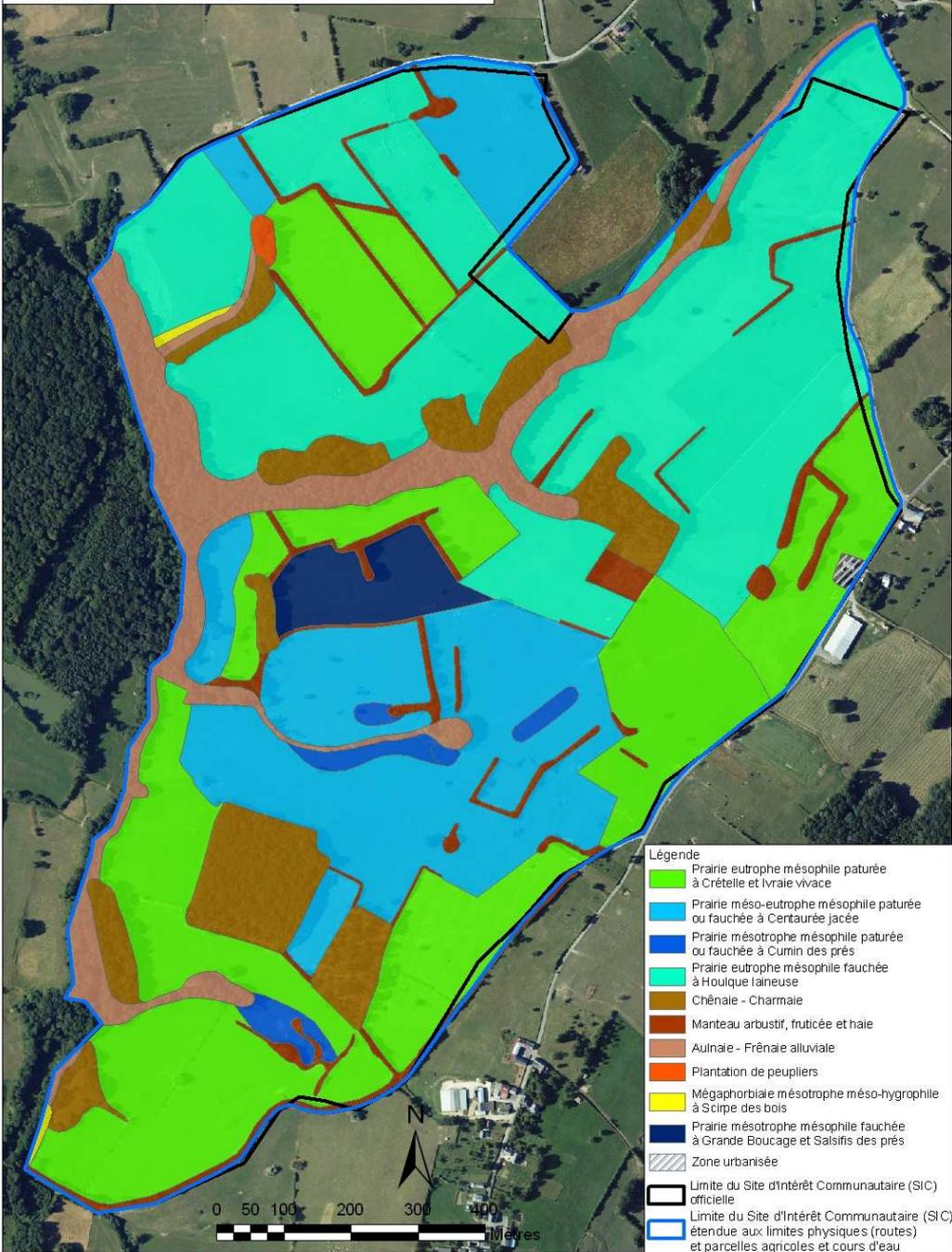
2.3 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Flore d'intérêt patrimonial : localisation des relevés



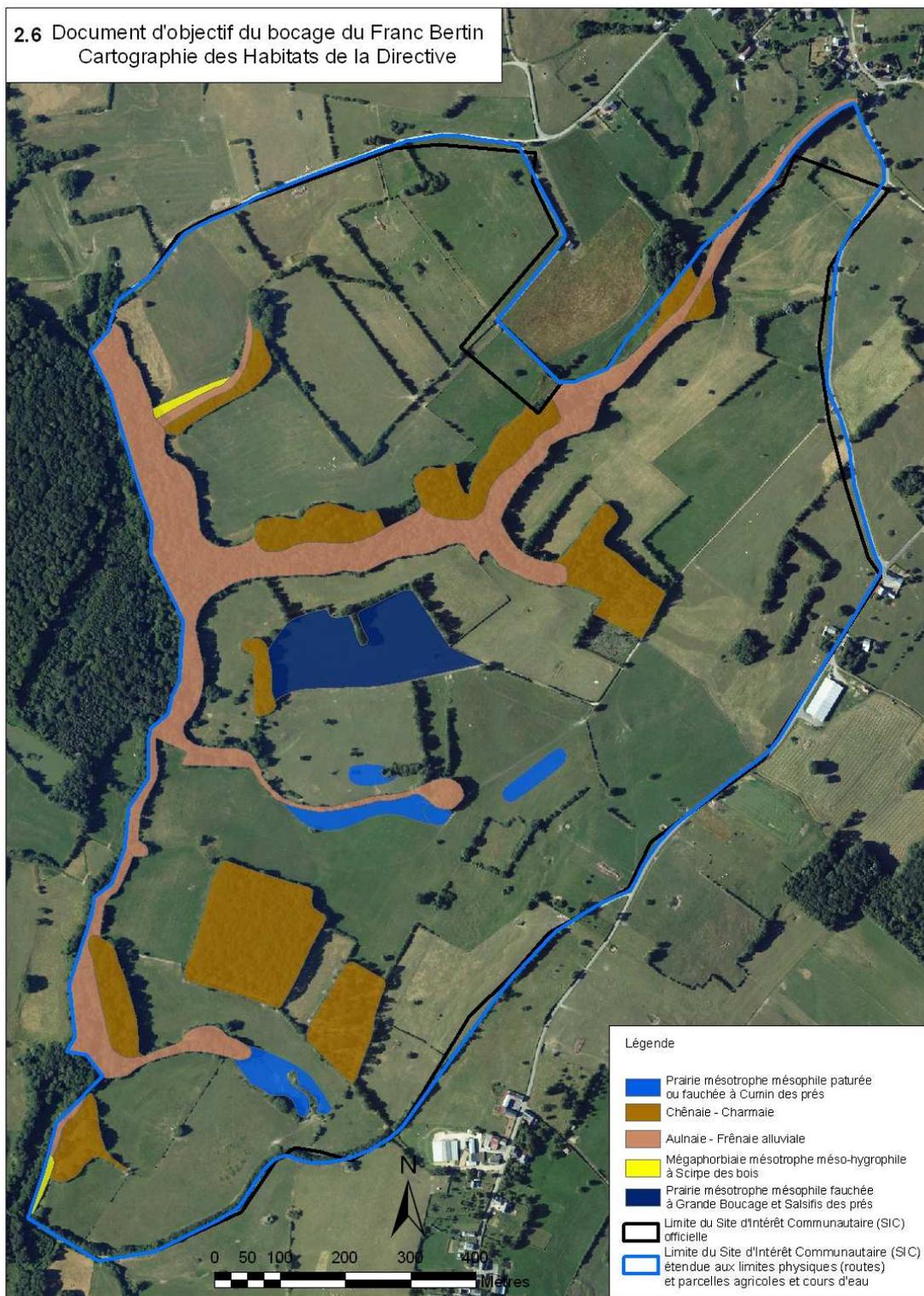
2.4 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie des relevés phytosociologiques



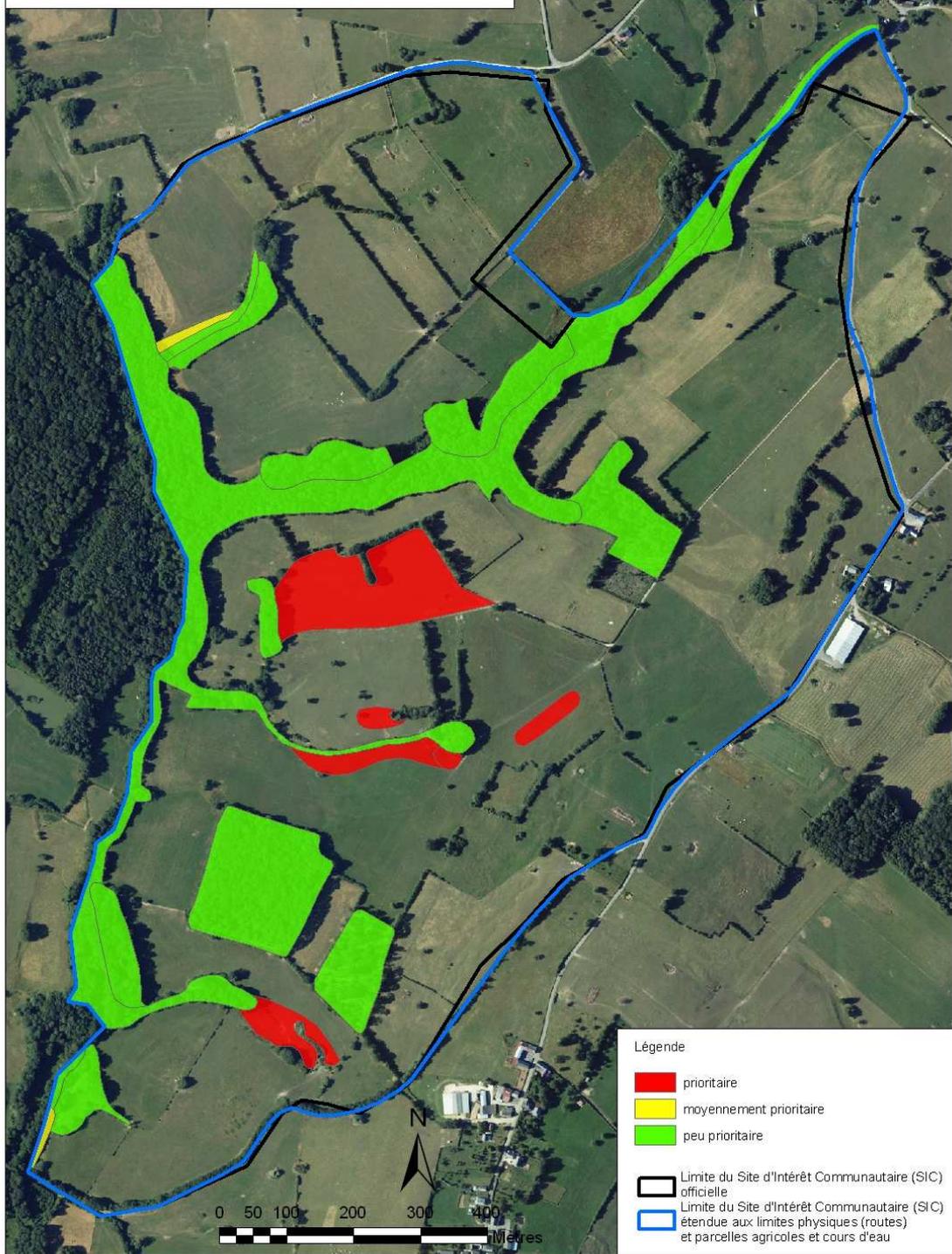
2.5 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie des Habitats Naturels



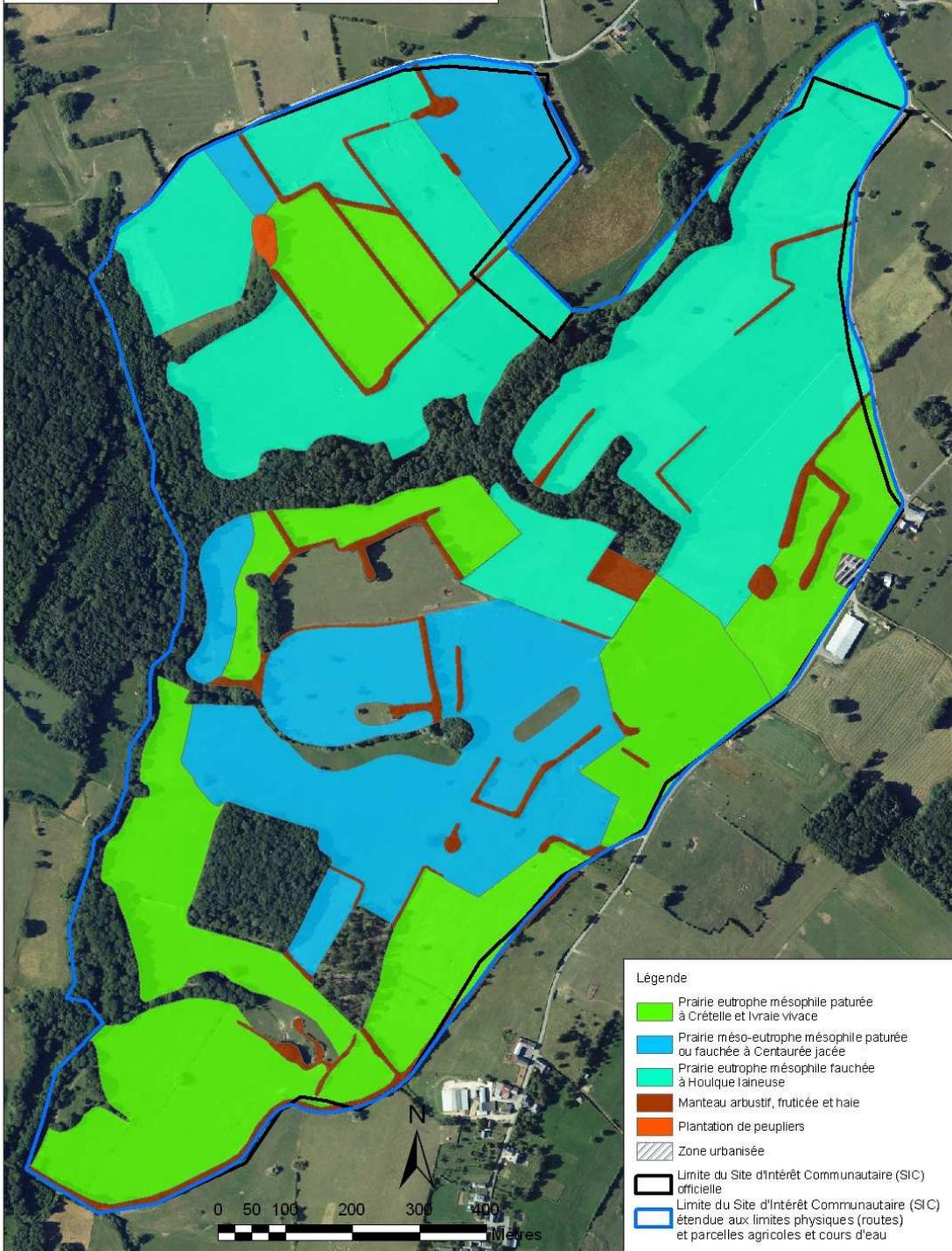
2.6 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie des Habitats de la Directive



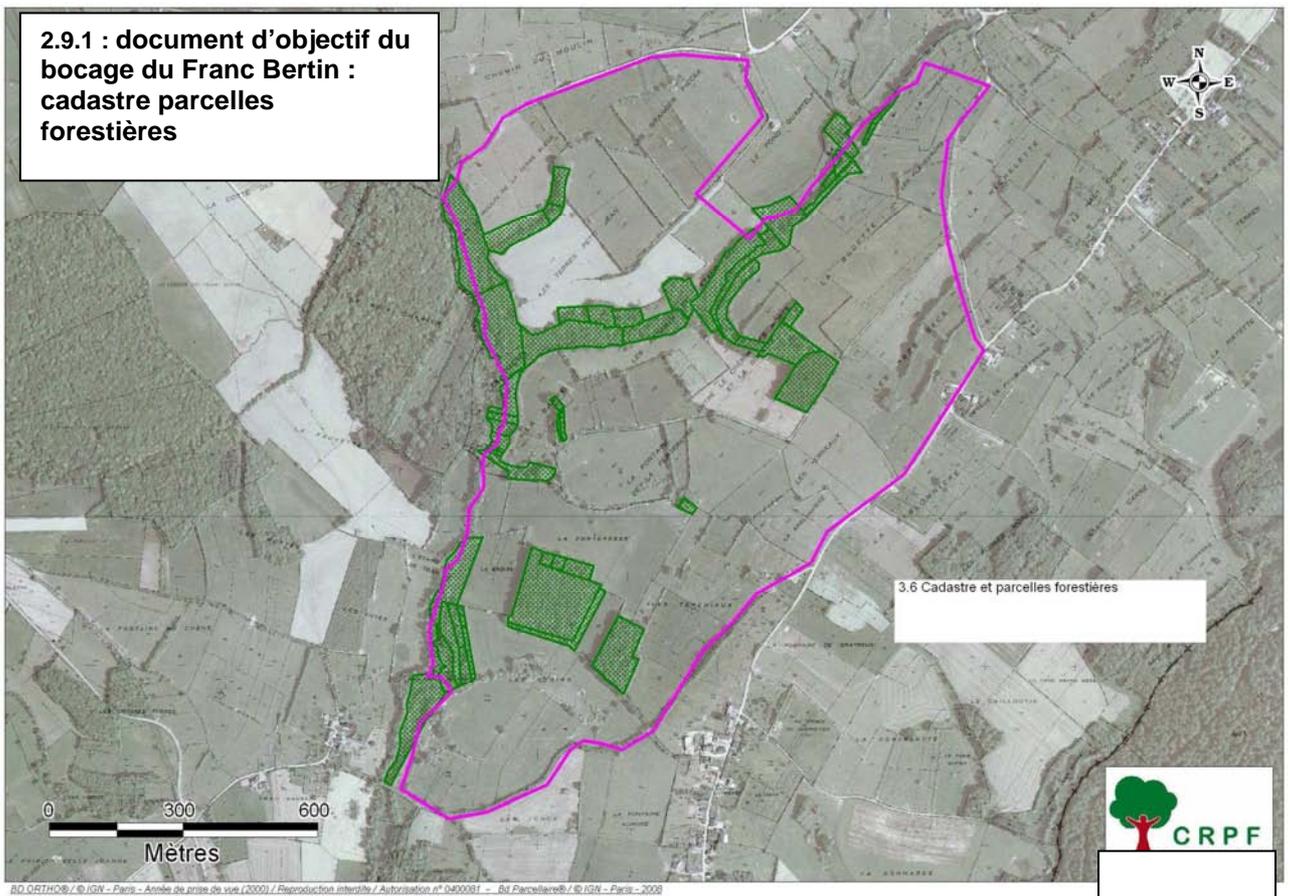
2.8 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Evaluation globale - priorité d'action



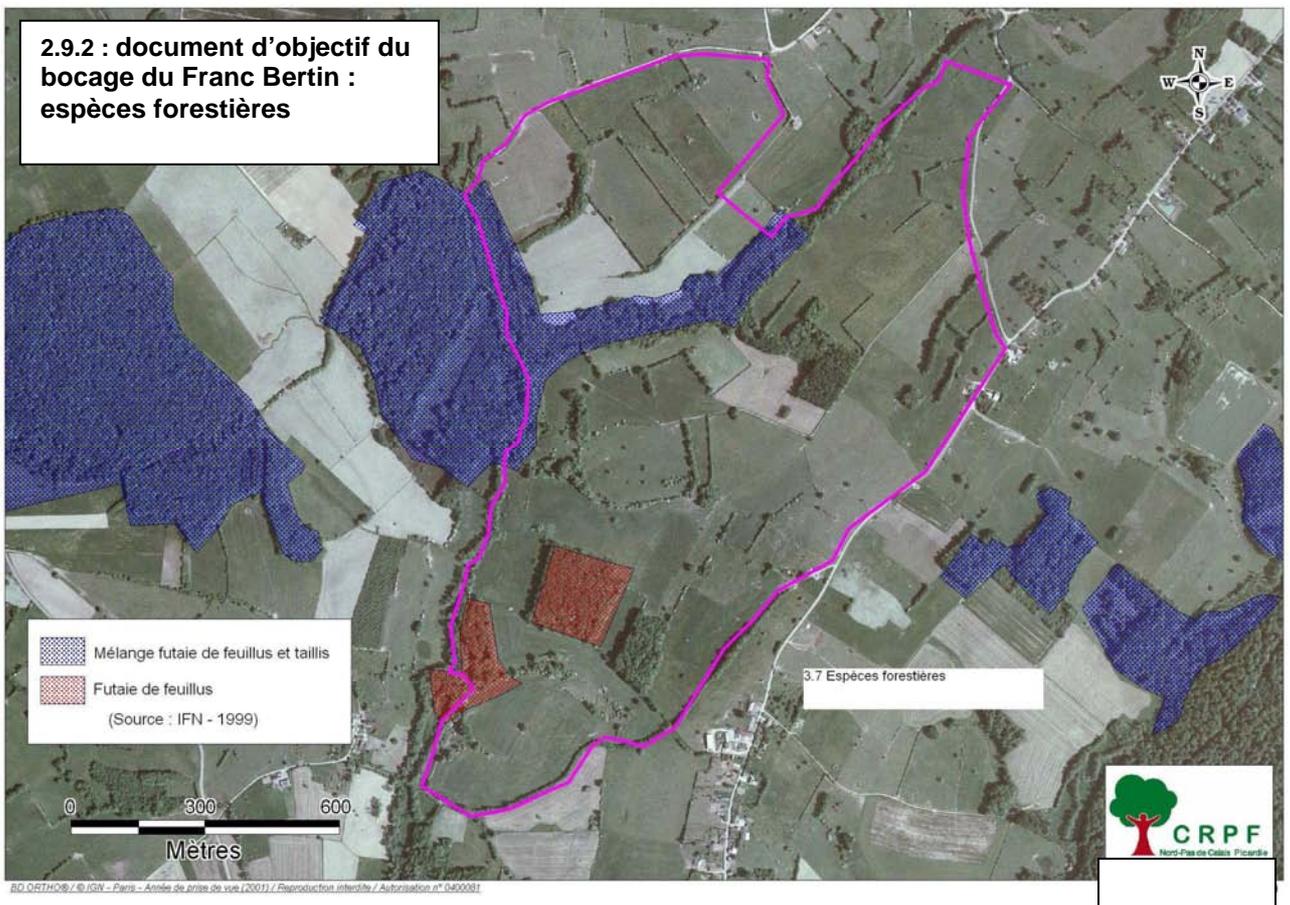
2.9 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie des Habitats hors Directive



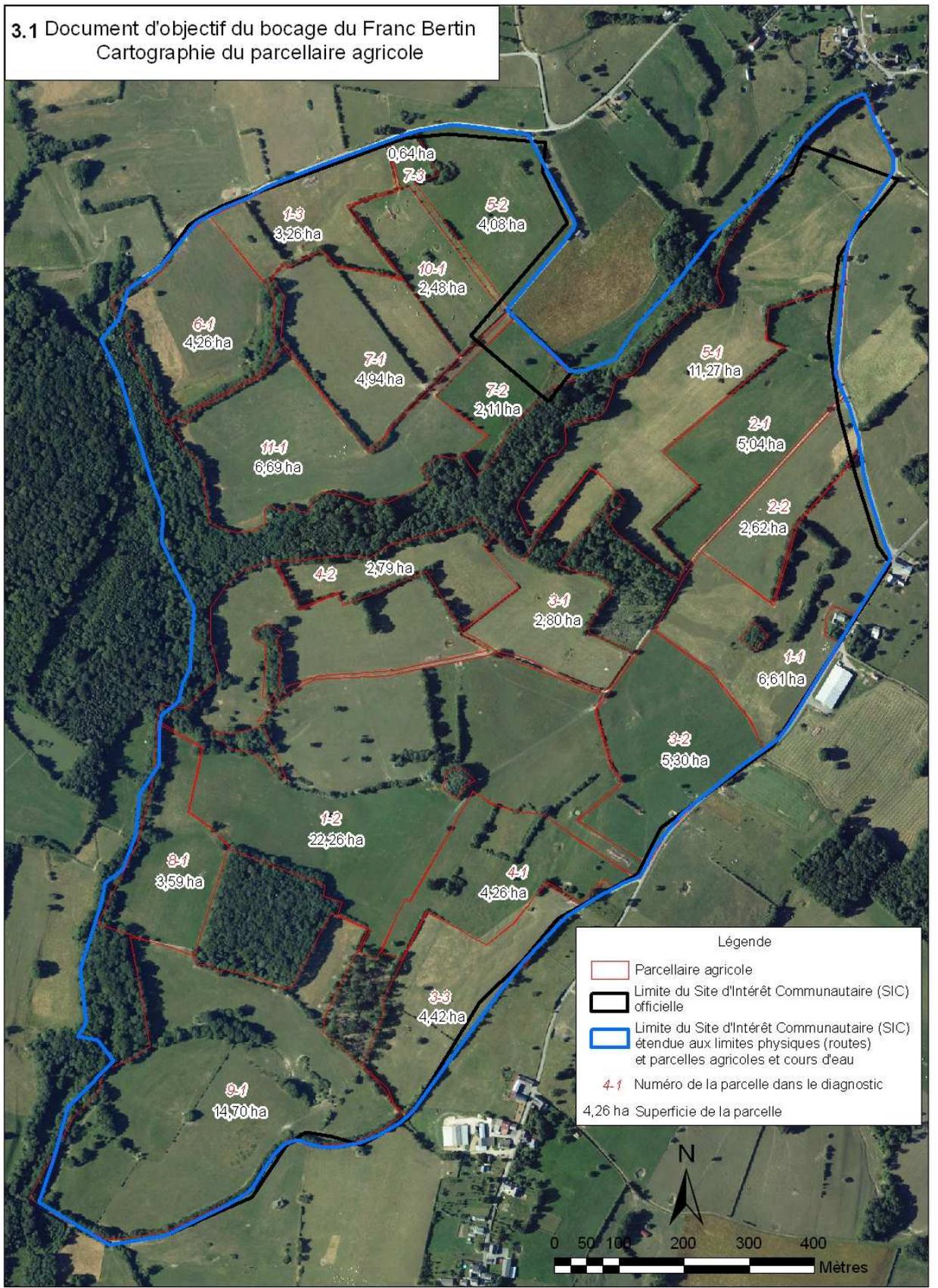
2.9.1 : document d'objectif du bocage du Franc Bertin : cadastre parcelles forestières



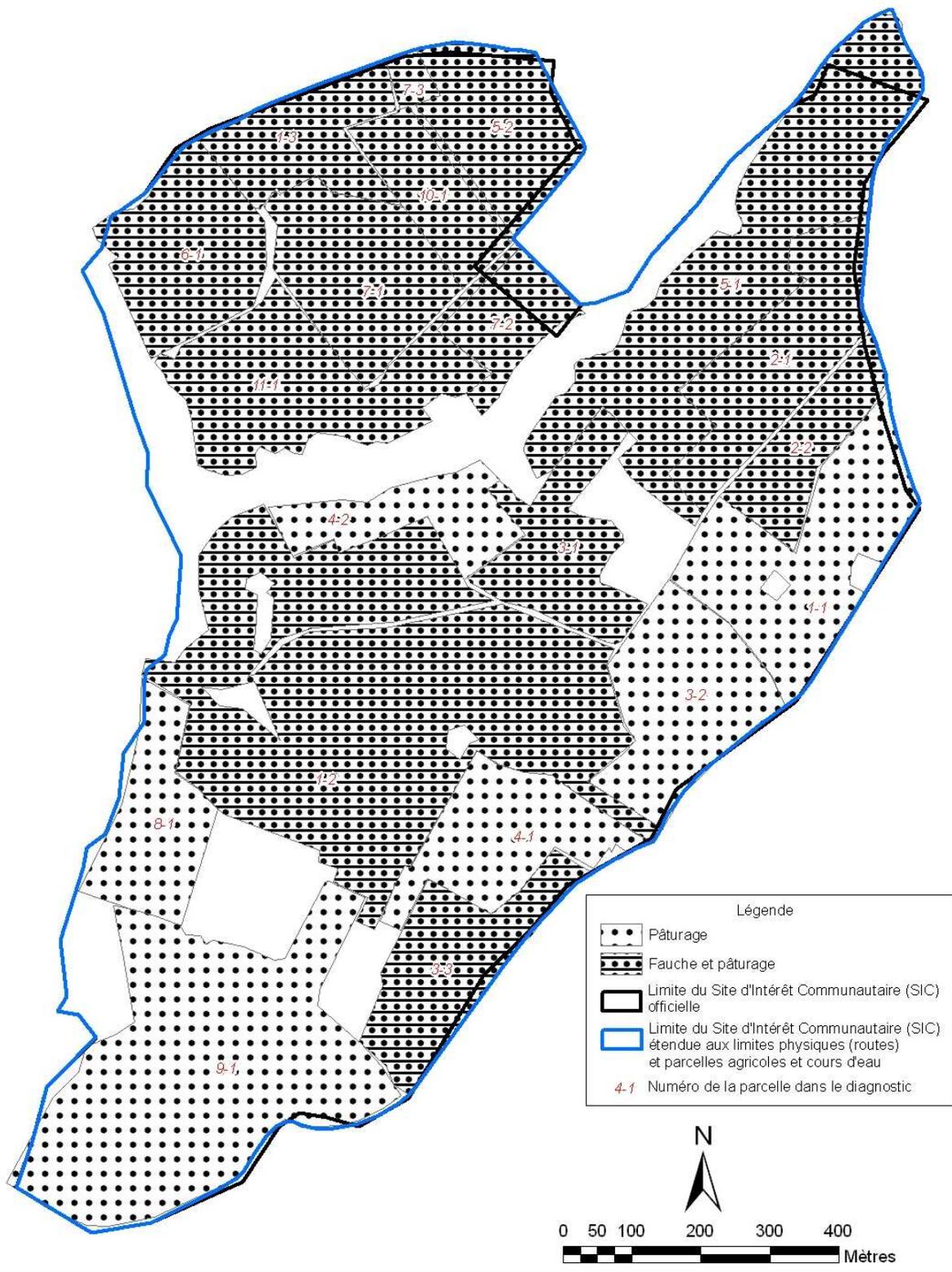
2.9.2 : document d'objectif du bocage du Franc Bertin : espèces forestières



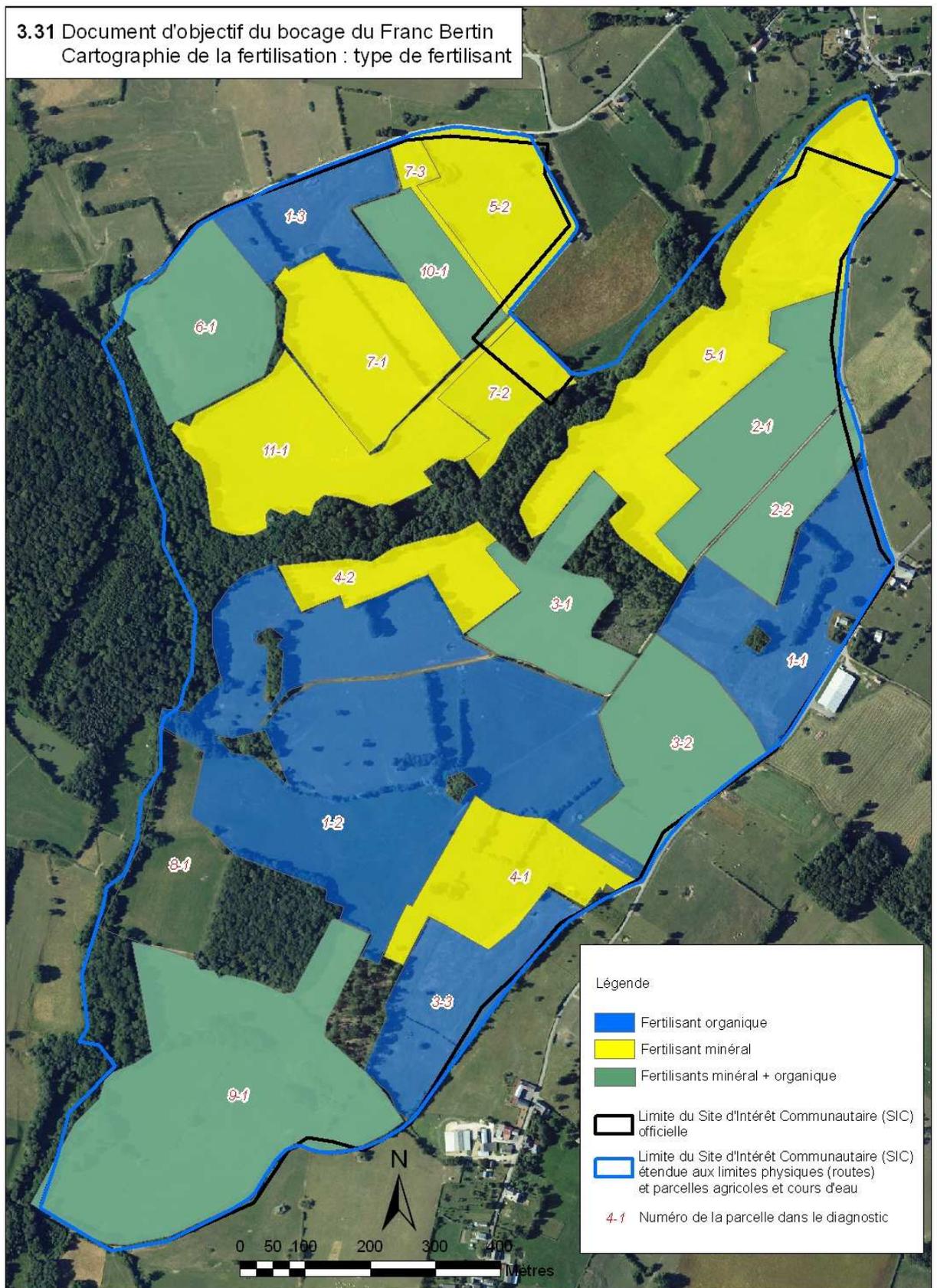
3.1 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie du parcellaire agricole



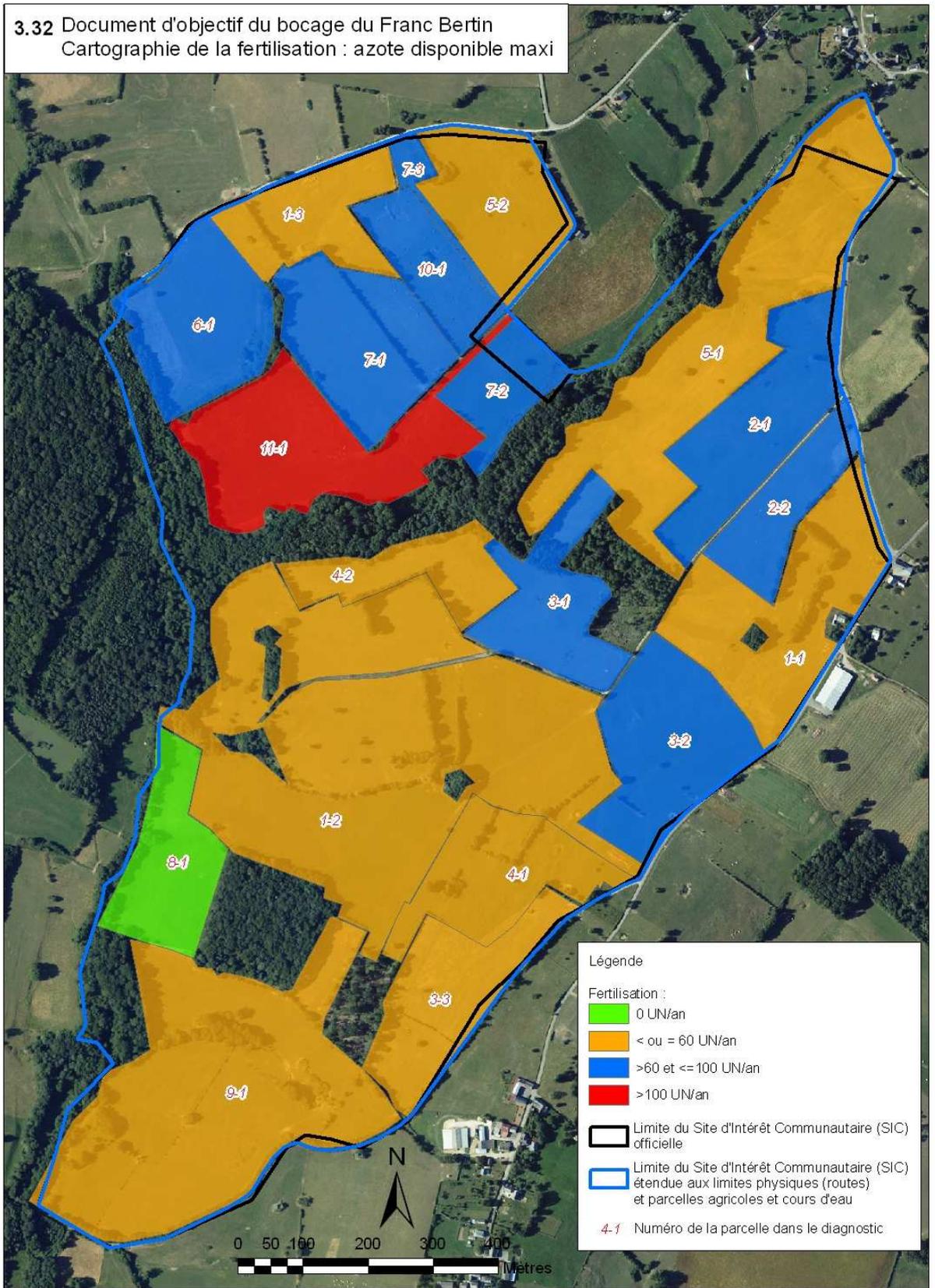
3.2 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Cartographie de l'exploitation du parcellaire



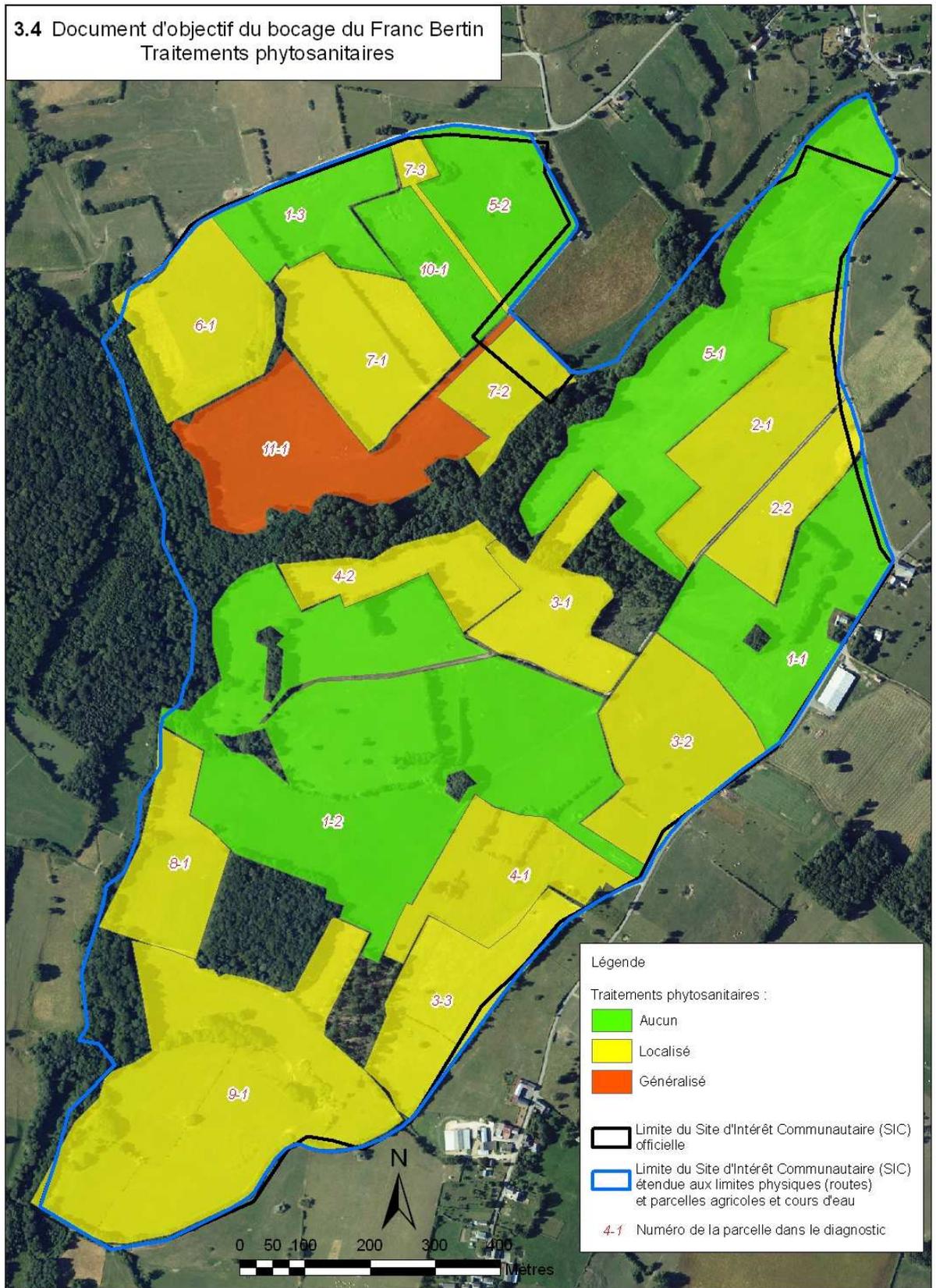
3.31 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
 Cartographie de la fertilisation : type de fertilisant



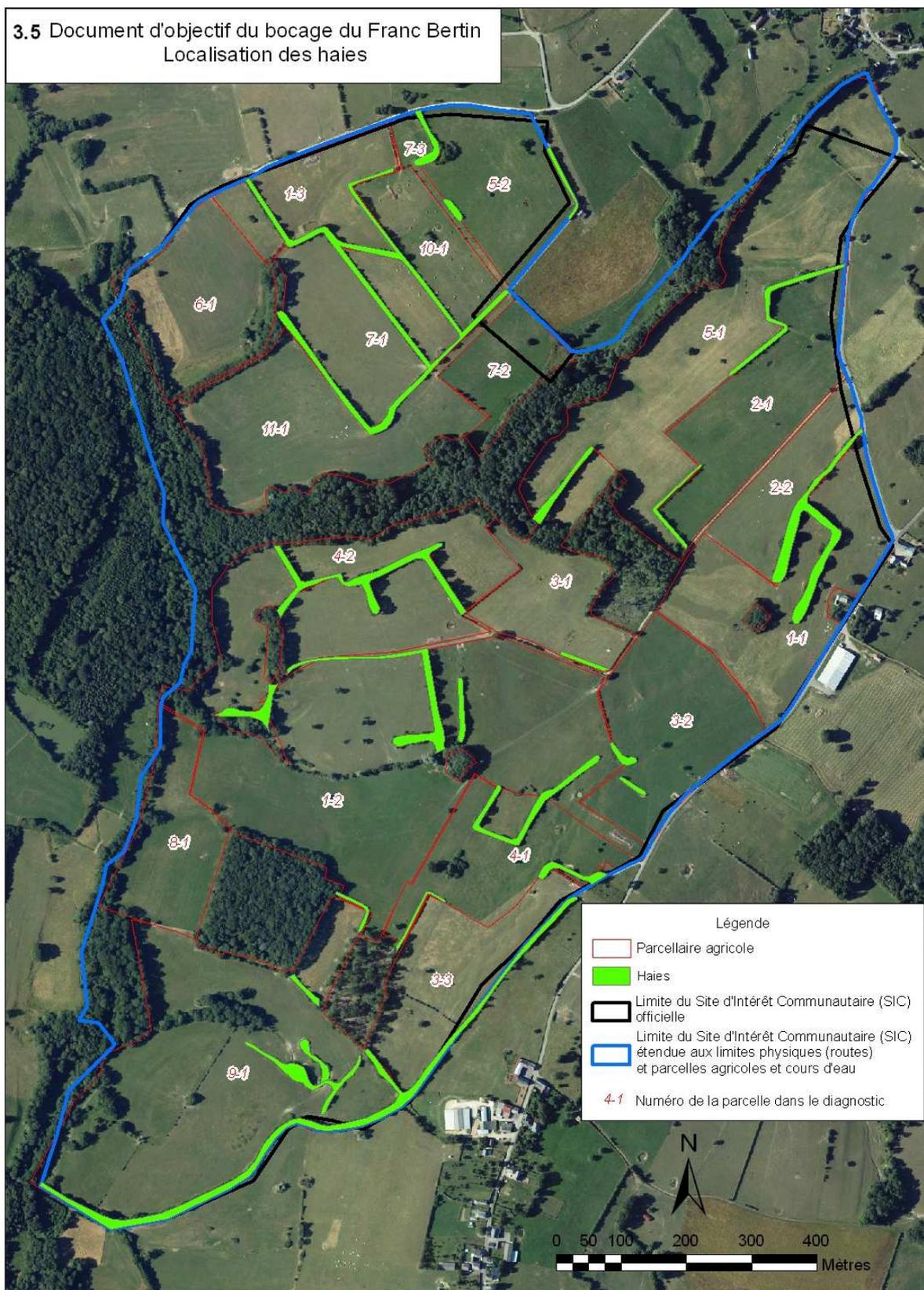
3.32 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
 Cartographie de la fertilisation : azote disponible maxi



3.4 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin
Traitements phytosanitaires

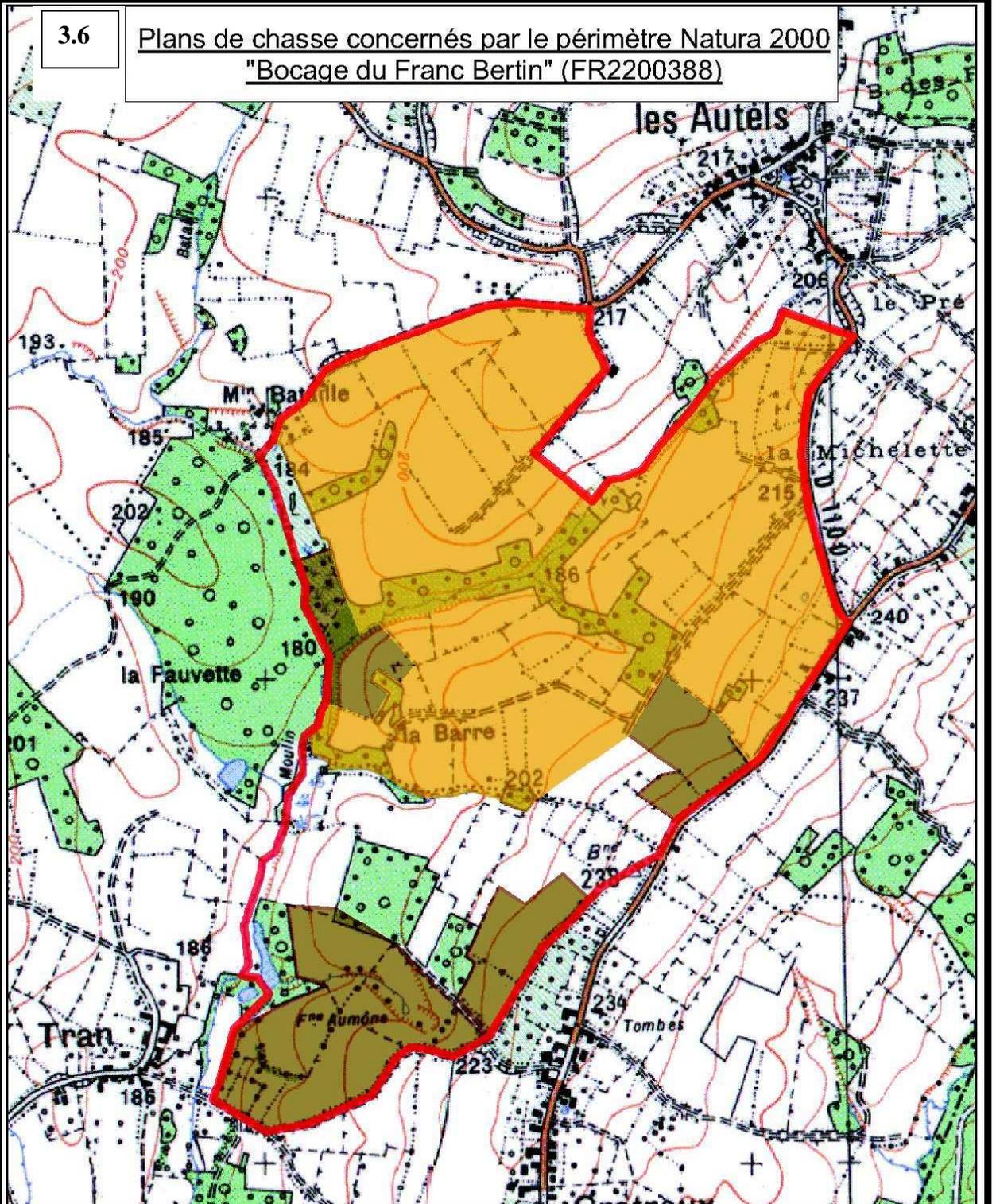


3.5 Document d'objectif du bocage du Franc Bertin Localisation des haies



3.6

Plans de chasse concernés par le périmètre Natura 2000
"Bocage du Franc Bertin" (FR2200388)



 Périmètre Natura 2000

Numéros de plan de chasse

 55/140

 55/217

0 250 500 Mètres



Source: IGN; FDCA
Réalisation: A. Jacquet
Système: Lambert II étendu

Bibliographie

Chapitre 1.4

Diagnostic de la ressource en eau sur la communauté de communes des portes de la Thiérache (2007 – Grégoire Le Roux)

Approche sociologique comme complément au diagnostic agricole sur un site Natura 2000 (2007 - Thomas Béhal)

Société géographique de l'Aisne (1897-1899)

Chapitre 2.2

Bibliographie (FSD, Cahier d'habitat N2000, ZNIEFF, données du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, données du Conservatoire Botanique de Bailleul (Base de données Digitale, Atlas floristique de l'Aisne ...)

Chapitre 3.1

Fertiliser avec les engrais de ferme (institut de l'élevage, ITAVI, ITCF, ITP 2001)

Chapitre 3.4

ROUX O., 1998.- Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles, -PDPG 02-, rapport technique. Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 33 p. (+ annexes techniques).

1989, Schéma des vocations piscicoles et halieutiques du département de l'Aisne, mémoire de fin d'études